

Université de Montréal

**Au-delà de l'instrumentalisation :
une nouvelle identité pour le tiers secteur en France ?**

par
Marilène Galarneau

Département de Sociologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.SC.)

Août 2006

© Marilène Galarneau, 2006

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Au-delà de l'instrumentalisation :
une nouvelle identité pour le tiers secteur en France ?

présenté par :
Marilène Galarneau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Directrice de recherche :	Deena White, Sociologie, Université de Montréal
Président du jury :	Paul Sabourin, Sociologie, Université de Montréal
Membre du jury :	Pascale Dufour, Science Politique, Université de Montréal

Sommaire

Ce mémoire porte sur la constitution du tiers secteur français en tant qu'acteur social et politique. Dans de nombreux pays, les relations entre l'État et les organismes mutualistes, coopératifs et associatifs de la société civile (un ensemble hétérogène qu'on appelle ici le « tiers secteur ») ont été récemment formalisées par des partenariats. En France, cette institutionnalisation s'est concrétisée en 2001 par la signature d'une *Charte (CPCA)*. Nous explorons l'hypothèse qu'à travers l'institutionnalisation, le tiers secteur français se construit en tant qu'acteur –ayant une (ou des) identités propres de même qu'un projet de société relativement bien défini.

La perspective dominante présente dans la littérature internationale traitant de l'institutionnalisation des rapports entre l'État et le tiers secteur est celle d'une instrumentalisation des organisations du tiers secteur au détriment de leurs spécificités et de leur autonomie. Cette perspective nous semble limitative, car elle semble être aveugle à la capacité d'action des organisations. Par conséquent, dans ce mémoire, nous cherchons à comprendre si une transformation identitaire a eu lieu ou est en cours, au sein du tiers secteur français, et donc s'il se transforme en acteur collectif.

Pour apporter certains éléments de réponse à nos hypothèses et questions de recherche, nous avons effectué une analyse des discours via deux sources de données; des textes de réflexion rédigés par des acteurs clés du tiers secteur français et des entretiens effectués avec certains d'entre eux au printemps 2003 et à l'automne 2005. Sur la base de deux inspirations théoriques (Hobson et Lindholm, 1997 et Melucci, 1991), notre analyse a été effectuée en deux étapes. Une première phase nous a permis d'identifier deux cadres cognitifs à partir desquels se définissent les acteurs du tiers secteur français, les cadres « association » et « économie solidaire ». Une deuxième phase d'analyse consistait à déterminer si les deux cadres cognitifs pouvaient être considérés comme étant des tensions existant au sein d'un seul et même acteur collectif.

Nos résultats nous permettent de conclure que les organisations du tiers secteur français ne se perçoivent pas globalement comme un ensemble unifié. Néanmoins, nous avons pu dégager certains éléments qui démontrent que les cadres sont partiellement conciliables. Cette conciliation est grandement subordonnée aux contextes sociopolitiques et économiques français, européen et international et est également conditionnelle à la découverte d'un mode de fonctionnement convenant à tous les acteurs.

Mots clés : tiers secteur, identité, économie sociale, économie solidaire, institutionnalisation, mouvement social.

Abstract

This thesis is concerned with the third sector in France as a social and political actor. In numerous countries, relations between the state and mutual organizations, cooperatives and associations of civil society (a heterogeneous set that we refer to here as the “third sector”) have recently been formalized as partnerships. In France, the institutionalisation of this partnership was formalised par the signing of a Charter (CPCA) in 2001. We will explore the hypothesis that, through the institutionalization process, the French third sector has been constructing itself as an actor, with its own identity or identities as well as a relatively well-defined social vision.

The dominant perspective in the international literature dealing with the institutionalisation of relations between states and third sectors focuses on the instrumentalisation of third sector organizations to the detriment of their specificity and their autonomy. This perspective seems limited, in our view, since it appears to be blind to these organizations capacity for autonomous action. Therefore, in this thesis, we seek to understand if we can identify an ongoing transformation in the identity of the French third sector, such that it is emerging as a collective social and political actor.

To address our hypotheses and research questions on the subject, we undertook an analysis of two sorts of data: texts written by key actors of the sector in which they reflect on the sector’s identity and interviews with certain of these actors in 2003 and again in 2005. We carried out a two-step analysis on the basis of two theoretical inspirations (Hobson, Lindholm, 1997 and Melucci, 1991). The first phase allowed us to identify two cognitive frames through which the actors of the French third sector identify themselves: one is the « associative » frame and the other, the frame of « économie solidaire ». The second phase allowed us to determine if these two cognitive frames might be considered as representing tensions existing within a single collective actor.

Our results lead us to conclude that the organizations of France's third sector do not see themselves as a unified collective actor. None the less, we were able to observe some elements showing that the frames that divide them may be partially reconcilable. This reconciliation is highly contingent on the French, European and international contexts and is also conditional on the construction of a *modus operandi* that works for them, since the aspirations of the actors are highly convergent.

Mots clés : third sector, identity, économie sociale, économie solidaire, institutionnalization, social movement.

Table des matières

Sommaire	i
Abstract	iii
Liste des tableaux et des figures	viii
Listes des principaux acronymes	ix
Remerciements	xi
Exergue	xii
Introduction	1
Chapitre I : Le tiers secteur comme phénomène social en France	p. 5
1.1 Qu'est-ce que le tiers secteur ?.....	p. 6
<i>Précision des termes et influence des universitaires</i>	p. 7
1.1.1 Formalisation des relations entre l'État et le tiers secteur	p. 9
1.1.2 Un peu d'histoire : l'association, une liberté durement acquise	p. 11
1.1.3 Les acteurs clés	p. 13
1.1.3.1 Une économie <i>sociale</i>	p. 13
<i>Les phénomènes d'isomorphisme institutionnel</i>	p. 13
<i>L'isomorphisme institutionnel et l'économie sociale</i>	p. 15
1.1.3.2 L'émergence d'une économie <i>solidaire</i>	p. 17
1.2 Éléments contextuels	p. 18
1.2.1 La décentralisation	p. 19
1.2.2 La décentralisation et le tiers secteur	p. 20
1.3 Une image provisoire du tiers secteur français	p. 21
1.4 Synthèse	p. 22
Chapitre II : Le tiers secteur français comme l'objet sociologique	p. 23
2.1 Tiers secteur en tant qu'acteur collectif	p. 24
2.1.1 L'instrumentalisation du tiers secteur: une perspective limitative	p. 25
2.1.2 L'institutionnalisation de l'action collective : trois approches	p. 26
2.1.3 Au-delà de l'institutionnalisation, quels changements au plan identitaire? ...	p. 28
2.2 La dynamique de construction d'identité collective	p. 29
2.2.1 La dimension politique de l'acteur collectif.....	p. 31
2.3 Synthèse	p. 35
Chapitre III : Cadre méthodologique	p. 36
Plan de la recherche	p. 36
3.1 Les données	p. 37
3.1.1 Les données portant sur le système social et la construction de l'État français	p. 37
3.1.1.1 Présentation des principaux acteurs collectifs	p. 39
3.1.2 Les analyses des acteurs	p. 42
3.1.2.1 Les quatre ensembles de données documentaires	p. 43

3.1.3	Les données provenant des entretiens	p. 46
3.1.3.1	Les entretiens	p. 47
3.2	La démarche d'analyse	p. 49
3.3	Les contraintes et limites	p. 52
3.4	Synthèse	p. 54
Chapitre IV : Le tiers secteur français : un acteur collectif ?		p. 55
4.1	Les discours par rapport aux buts	p. 56
4.1.1	La volonté de transformer la société et de créer une « autre économie »	p. 56
4.1.2	Une volonté de reconnaissance	p. 60
4.1.2.1	La structuration d'une parole associative distincte	p. 64
4.1.2.2	La CPCA : interlocutrice [associative] privilégiée des pouvoirs publics	p. 65
4.1.3	Les buts : d'une reconnaissance à un nouvel équilibre économie /société	p. 67
4.2	Les discours par rapport aux moyens	p. 68
4.2.1	Dialogue et représentation	p. 68
4.2.2	Des pratiques solidaires dissidentes	p. 70
4.2.2.1	La fin justifie les moyens ? L'adéquation du modèle d'organisation et du modèle de développement	p. 71
4.2.2.2	Entre participation et représentation : une forte tension	p. 72
4.2.3	Les moyens : participatifs et alternatifs	p. 78
4.3	Les discours des rapports à l'environnement	p. 78
4.4	Deux cadres cognitifs : « économie solidaire » et « association »	p. 81
4.4.1	Deux cadres cognitifs : un ou deux acteur(s) ?	p. 83
Chapitre V : Une possible conciliation des cadres ? Les moteurs de changement		p. 85
5.1	L'influence gouvernementale sur la conciliation des cadres « association » et « économie solidaire »	p. 86
	<i>Une vision transversale</i>	p. 86
5.1.1	Les instructions fiscales	p. 88
5.1.2	Les Assises nationales de la vie (ANVA)	p. 90
5.1.3	La <i>Charte d'engagements réciproques entre l'État et ...la CPCA</i>	p. 92
5.1.4	Le Secrétariat d'État à l'économie solidaire	p. 95
5.1.5	L'Union européenne (UE) et la concurrence.....	p. 100
5.1.6	La concurrence et le tiers secteur; l'enjeu de la reconnaissance européenne	p. 101
	<i>Des regroupements pour un discours européen</i>	p. 101
	<i>Un discours fort ...pour contrer les attaques syndicales et patronales</i>	p. 104
5.1.7	Forums sociaux mondiaux (FSM) et européens (FSE)	p. 106
5.1.8	Les structures d'opportunités politiques : convergence des cadres ?	p. 108
5.2	L'influence des stratégies discursives et organisationnelles sur la conciliation des cadres « association » et « économie solidaire »	p. 109
5.2.1	L'influence des universitaires sur la convergence des cadres : d'une identité commune à des objectifs communément partagés	p. 110
5.2.2	Les stratégies des acteurs du tiers secteur français	p. 115
5.3	Synthèse	p. 119
Conclusion		p. 121

6.1	Les limites de la recherche	p. 125
Annexe I :	Formalisation de la relation entre État et tiers secteur	p. 127
Annexe II :	Liste des données documentaires	p. 131
Annexe III :	Liste des personnes rencontrées en entrevue	p. 137
Annexe IV :	Courriel type de prise contact (première participation, deuxième participation) ..	p. 139
Annexe V :	Grille d'entretiens	p. 141
Annexe VI :	Arborescence de codification NVivo	p. 145
Bibliographie		p. 147

Liste des tableaux et des figures

Chapitre 1

Figure 1 : Organigramme du tiers secteur français p. 21

Chapitre 2

Figure 2 : Système d'action de l'acteur (Melucci, 1991) p. 30

Tableau 1 : Correspondance entre théorie et empirie p. 51

Chapitre 4

Figure 3 : Système d'action du tiers secteur français p. 80

Figure 4 : Organigramme de l'acteur sociopolitique proposé p. 83

Annexe VI

Arborescence de codification NVivo p. 145

Liste des principaux acronymes

ALDEA :	Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative
ANVA :	Assises nationales de la vie associative
CAFECS :	Carrefour pour une Europe civique et sociale
CEDAG :	Comité européen des associations d'intérêt général
CEGES :	Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale
CES :	Conseil économique et social
CESE :	Comité économique et social européen
CESR :	Conseil économique et social régional
CNVA :	Conseil national de la vie associative
CVA :	Conférence de la vie associative
CNLAMCA :	Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives.
CPCA :	Conférence permanente des coordinations associatives
Crid :	Centre de Recherche et d'Information pour le Développement
CRIDA :	Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie
CROS :	Comité Régional Olympique et Sportif
DAP :	Association pour le Développement des Associations de Progrès
DIES :	Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale
FNDVA :	Fonds national pour le développement de la vie associative
FPH :	Fondation des progrès de l'homme
FSE :	Forum social européen
FSM :	Forum social mondial
GNA :	Groupement National des Associations
IRES :	Inter -réseaux de l'économie solidaire
MDS :	Mouvement pour le développement solidaire
MEDEF :	Mouvement des Entreprises de France
MES :	Mouvement pour l'économie solidaire

REAS :	Réseau pour une économie alternative et solidaire
RECMA :	Revue des études coopératives, mutualistes et associatives
SEL :	Système d'échange local
UE :	Union européenne
UNAF :	Union Nationale des Associations Familiales
UNIFED :	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social
UNIOPSS :	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires sociaux
USGERES :	Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale

Remerciements

Un merci tout spécial et tout énorme à ma chère directrice qui a su, en plus de me diriger d'une main de maîtresse !, me rassurer, calmer mes nombreuses angoisses et incertitudes et me donner le goût de toujours me dépasser. Merci à toi Deena d'avoir toujours été là pour moi, à quelques minutes d'intervalle cybernétique, et de m'avoir permis de consacrer tout mon temps et toutes mes énergies à ce mémoire tout au long de la dernière année en me soutenant financièrement.

Merci à tous ceux et celles du Groupe d'Analyse des Politiques Publiques (GAPP) de l'École Normale Supérieure (ENS) de Cachan de m'avoir accueillie et intégrée dans leur charmant pays, de même qu'à tous ceux qui ont bien accepté participer aux entrevues.

Mais qu'aurais-je fait de l'autre côté de l'océan sans toi, Stéphanie Véron ? Merci pour ton accueil chaleureux dans ton somptueux appartement du XVI^e ! Sache que plusieurs ici, au Canada, étaient bien rassurés de me savoir chez toi !

Comment oublier mes parents et ma famille qui ont toujours cru en moi, m'ont soutenue dans tous mes choix de vie, et sans qui ce mémoire n'aurait pas été possible.

Et finalement, merci à toi Anik, d'avoir eu la patience de m'écouter te parler de sociologie pendant cinq ans (et combien encore!) attendant que je finisse enfin d'étudier. Merci de m'avoir fait décrocher de mon clavier. Merci de partager ma vie...

Si l'on sait **exactement** ce que l'on va faire,
à quoi bon le faire ?
Pablo Picasso

Introduction

Ce mémoire¹ porte sur la constitution du tiers secteur français en tant qu'acteur social et politique. Partout dans le monde, on constate l'émergence du concept « tiers secteur² » pour faire référence à un ensemble d'organisations qui n'avaient auparavant aucune cohérence d'ensemble. En France toutefois, ce terme n'a pratiquement aucune résonance, raison pour laquelle il a été choisi dans le présent mémoire. Longtemps, le tiers secteur français a été synonyme d'économie sociale. Celle-ci est constituée de grandes organisations souvent anciennes et fortement institutionnalisées et étant définies statutairement selon les statuts associatif, mutualiste ou coopératif. Toutefois, à partir des années 1960, ont émergé des initiatives nouvelles caractérisées par des organisations plus petites et plus locales et se différenciant de l'économie sociale par la mise au premier plan d'une dimension fortement politique et par le fait même, en réaction à la forte institutionnalisation de l'économie sociale. Celles-ci ont été –et se sont- reconnues sous le terme économie solidaire. La principale tension existant au sein du tiers secteur français est assurément celle entre l'économie sociale et l'économie solidaire.

Dans ce mémoire, nous cherchons à comprendre si une transformation identitaire a eu lieu ou est en cours, au sein du tiers secteur français. Nous cherchons également à comprendre si l'économie solidaire est au coeur du processus de changement identitaire au plan de l'organisation de la société civile française. Voilà pourquoi il est apparu primordial de plaquer un terme neutre comme le tiers secteur, un terme qui ne pouvait, en aucun cas, représenter une identité possible. En outre, certaines recherches (Perri6 et Leat, 1997; Singer, 2005) ont démontré que les universitaires peuvent influencer sur la construction d'un secteur de par leurs conceptualisations de ce dernier, de même que par le choix des termes qu'ils privilégient pour les

¹ Ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche comparatif plus large, dirigé par Deena White et intitulé "The Politics of Social Citizenship : Institutionalizing State-Third Sector Relations" (2002-2006), financé par le CRSH.

² Bien que le terme « tiers système » ait également été utilisé (Fraisie, Gardin, Laville, 2000; Laville et al. 1999); c'est le terme « tiers secteur » qui sera préconisé dans le présent texte pour faire référence, à l'instar des propos de White (2001), à toutes ces "organizations independently constituted by citizens, not for profit but to carry out activities they consider to be in the community or public interest. ". White ajoute que le terme "tiers secteur" reflète l'apparition d'un consensus dans la littérature, ce que ne manque pas de prouver le nom que s'est assignée la société savante internationale : International Society for Third Sector Research (ISTR <<http://www.jhu.edu/~istr/>>).

désigner. Il est donc pertinent de s'interroger sur le rôle de ces derniers au plan de cette hypothétique transformation identitaire du tiers secteur français.

Le concept de tiers secteur a déjà été beaucoup abordé. Dans la littérature internationale traitant de l'institutionnalisation des rapports entre l'État et le tiers secteur, la perspective dominante est celle d'une rationalisation instrumentale, d'une mainmise de l'État et d'une perte d'autonomie pour les organisations. Or, puisque nous considérerons que le tiers secteur est loin de n'être que le témoin passif de l'action publique, cette perspective nous semble pour le moins limitée et limitative. Ainsi, à l'instar d'études ayant été effectuées en Angleterre (Perri6 et Leat, 1997), au Canada (Laforest, 1999) et au Québec (White, 1996), nous explorons plutôt l'hypothèse qu'à travers l'institutionnalisation, le tiers secteur français se construit en tant qu'acteur –ayant une (ou des) identités propres de même qu'un projet de société relativement bien défini.

L'originalité de notre recherche par rapport à celles de la perspective dominante de l'institutionnalisation (référant à l'instrumentalisation), repose en partie sur le fait que nous envisageons le tiers secteur sous une optique identitaire. Elle tient également à la façon dont l'institutionnalisation est envisagée. À ce sujet, il est primordial de s'attarder à la signification de ce terme. L'institutionnalisation est un processus dynamique par lequel « une pratique sociale se trouve mise en forme, organisée, dans une institution »³. Ainsi, dans le contexte du tiers secteur, l'institutionnalisation est définie par D'Amours (1999, p.3) « comme un processus de définition et de codification des règles, produit de compromis entre les acteurs, et qui inclut le financement, les conditions de développement, les règles de participation, les principes de démocratisation, les formes des ententes partenariales, les politiques sociales, etc. ».

À notre avis, cette définition ne permet pas de saisir toutes les facettes de l'institutionnalisation du tiers secteur. Bien que D'amours (1999) considère que les mouvements sociaux influent sur le processus d'institutionnalisation, nous considérons que cette définition ne permet pas d'emblée de saisir le processus dynamique de l'institutionnalisation, mais axe plutôt

³ Ansart, P., « Institutionnalisation » dans Akoun et Ansart (Dir.) (1999) Dictionnaire de sociologie, Le Robert/ SEUIL, p.287.

sur une action gouvernementale unilatérale. Par conséquent, la définition développée par Chartrand et al. (2005) nous semble davantage opérationnelle pour percevoir l'institutionnalisation du tiers secteur français. Dans leur analyse portant sur les interfaces État-tiers secteur en Saskatchewan et au Québec, Chartrand et al. (2005, p.21) définissent l'institutionnalisation comme un « processus de formalisation de la relation entre État et tiers secteur (par exemple, sous la forme législative ou politique), la constitution d'une stratégie unifiée de la part des acteurs publics (par exemple, la structuration de l'offre de financement public), et une démarche organisationnelle chez des acteurs du tiers secteur (par exemple, la création de regroupements). » Sur la base de cette définition, il est possible d'effectuer un portrait (évidemment pas exhaustif) du processus d'institutionnalisation du tiers secteur français (se référer à l'annexe 1).

Notre étude comporte trois étapes principales. Dans un premier temps, elle a pour objectif de reconstruire les relations entre le tiers secteur et l'État et de saisir leurs formalisations afin de percevoir le processus de construction du tiers secteur en tant qu'acteur au cours de ce processus d'institutionnalisation. Dans un deuxième temps, elle a pour but de saisir le tiers secteur dans une optique de construction identitaire collective. Parallèlement, elle a pour objectif de nous amener à saisir le rôle joué par les universitaires dans cette construction identitaire.

Cela dit, le premier chapitre présente d'abord le contexte politique et institutionnel français puisqu'il est impératif, pour arriver à comprendre le tiers secteur français, de le situer dans le contexte d'un gouvernement centralisateur. Dans ce chapitre, nous présenterons les acteurs clés soient l'économie sociale et l'économie solidaire. Ce chapitre sera l'occasion de présenter la façon dont est perçue l'institutionnalisation du tiers secteur, et plus spécifiquement, de l'économie sociale de même que l'émergence de l'économie solidaire.

Dans le deuxième chapitre, nous élaborons notre cadre théorique, sur la base de deux principales inspirations. Premièrement, la conception Meluccienne (1991) de la dynamique de construction identitaire de l'action collective à travers duquel est appréhendé l'aspect identitaire du tiers secteur français et deuxièmement, le modèle de Hobson et Lindholm (1997) qui permet de conceptualiser le processus de transformation identitaire du tiers secteur comme étant un

processus de "composing constituencies" (que nous traduisons par « la construction d'une communauté d'intérêts »).

Nous exposons la méthodologie que nous employons dans le troisième chapitre, celle d'une analyse de discours effectuée en deux étapes. Une première étape, qui s'apparente à la théorie ancrée, nous permettant d'effectuer un « mapping cartographique » du tiers secteur français, et une deuxième, à l'aide du logiciel Nvivo, où nous tentons de définir la transformation identitaire en cours, s'il en est une bien sûr. Dans ce chapitre, nous verrons en détail la provenance des données utilisées (de sources documentaires et d'entretiens) de même que la méthode d'analyse qui sous-tend le présent mémoire.

Les chapitres quatre et cinq sont quant à eux consacrés à la présentation et à l'analyse des principaux résultats. Le chapitre quatre présente les deux cadres cognitifs des acteurs du tiers secteur français; le cadre « association » et le cadre « économie solidaire ». L'identification de ces deux cadres nous conduit à proposer un nouvel acteur sociopolitique. Le chapitre cinq a pour but de déterminer si les deux cadres identifiés peuvent être considérés comme étant des tensions existant au sein d'un seul et même acteur. Au terme de ce chapitre, nous avançons que le tiers secteur français peut être considéré comme un acteur ayant deux identités partiellement conciliables.

Chapitre 1

Le tiers secteur comme phénomène social en France

« *Économie sociale* », « *Économie solidaire* », « *Secteur sans but lucratif* », « *Vie associative* », « *Économie sociale et solidaire* », « *Société civile* », « *Mouvement associatif* », « *Mouvement d'économie solidaire* », « *Mouvances solidaires* »; cette multitude de terminologies traduit une effervescence d'initiatives (Laville, 2003, p.30) et rend d'autant plus floues les définitions qui tentent d'appréhender une réalité difficilement saisissable notamment en raison du caractère mouvant voire évolutif du tiers secteur (Evers, 1995, 2000; Eme et Laville, 2000; White, 2001).

Bien que saisir le tiers secteur soit une tâche difficile dans tous les pays, elle est d'autant plus difficile dans un pays où le principe de l'association est aussi marqué historiquement qu'en France où le droit de s'associer a été l'objet de forte méfiance, d'autorisations et d'interdictions successives, puis finalement de compromis. Ce chapitre se veut ainsi une présentation et une mise en contexte du tiers secteur français.

Les pages qui suivent présenteront alors les différentes façons de définir le tiers secteur ainsi que les principales composantes qui forment le tiers secteur français. Seront ainsi exposées l'« économie sociale » et l'« économie solidaire »⁴ de même que leur histoire et leur évolution respectives. Cette recension des écrits permettra de démontrer que la constitution du tiers secteur et sa reconnaissance par les pouvoirs publics, autrement dit son institutionnalisation, est majoritairement perçue sous l'angle de l'instrumentalisation. Suivra une présentation de la décentralisation et de son rôle au niveau de l'organisation de la société civile. Le chapitre se termine par un organigramme présentant les principales composantes du tiers secteur français les unes par rapport aux autres.

⁴ Puisqu'ils ne forment pas une entité, les termes « économie sociale » et « économie solidaire » devraient toujours être mis entre guillemets, mais, pour une question de lisibilité, nous nous en exemptons.

1.1 Qu'est-ce que le tiers secteur ?

Pour reprendre les termes de Passaris et Raffi (1984, p.67) à ce propos, le tiers secteur occupe une « position originale, mais pas toujours confortable » entre l'État et le marché. En effet, il se démarque du marché, bien qu'il s'y apparente parfois drôlement, et empiète sur le terrain de l'État par une action pouvant potentiellement contribuer à l'intérêt public de même que par un recours aux subventions publiques. Pour certains, le tiers secteur « est l'occasion de trouver une nouvelle forme de conciliation entre contraintes économiques et systèmes de valeurs. » (Passaris et Raffi, 1984, p.116). Sa spécificité tiendrait ainsi dans le « *halo sociétal* » (Lipietz, 2000a) qu'elles produisent, c'est-à-dire dans ses « effets externes socialement utiles » (insertion de travailleurs, convivialités locales, etc.) qui ne seraient pas produits en absence de financement sinon à perte (tout comme le service en soi) (Lipietz, 2000a, p.34). De la sorte, la spécificité du tiers secteur serait le fait qu'il défie la loi du marché en répondant à des besoins qui ne sont pas rentables ou encore à des populations qui ne sont pas toujours solvables.

Terme flou, « sorte d'objet non identifié » (Motchane, 2000; Guigue, 2001) le tiers secteur est très souvent défini par ses contraires, ce que Marchand (2002) nomme le « dualisme du ni-ni », c'est-à-dire est du tiers secteur ce qui n'est ni du marché, ni du public. Mais qu'est-ce alors la spécificité de ce « mouvement protéiforme »⁵ (Guérin, 2005)? Pour quelles raisons le tiers secteur bénéficie-t-il de subventions et de dégrèvements de contributions alors que pour certains, il est une béquille ou encore une soupape du système économique dominant condamné à se dissoudre dans l'économie privée ou publique (Eme, Laville, Maréchal, 2001)?

Pour plusieurs (Lipietz, 2000; Barreto, Vigignol, 1997), les organisations du tiers secteur français se distinguent des autres entreprises par leur volonté première de faire primer la personne sur l'économie. Pour y arriver, ces organisations se sont librement investies d'un certain nombre de principes; la libre adhésion, le principe de direction « une personne, une voix », le principe d'indivisibilité des réserves et la lucrativité limitée. Dès lors, nous pouvons souligner la spécificité du tiers secteur français par rapport à ceux de d'autres pays. Contrairement au modèle anglo-saxon qui se veut à but non lucratif, le modèle français s'appuie sur un principe qui

⁵ Notons à ce sujet que la particularité du tiers secteur a fait l'objet d'un débat concernant le bien fondé d'un label pour les organisations relevant de ce secteur. Cette idée de label de « Tiers secteur d'économie sociale et solidaire » ou « d'utilité sociale et écologique » étudiée par Lipietz (2000) a cependant été écartée.

« garantit la non domination du capital » (Bidet, 2000, p.38), mais n'empêche pas la génération de profit.

Ainsi les organisations du tiers secteur français se définissent et sont définies comme faisant partie d'une *économie sociale* ou d'une *économie solidaire*, termes qui démontrent que la génération de profits n'est pas leur but premier. Or, bien que ces deux termes puissent sembler représentatifs de l'ensemble des composantes du tiers secteur, cette impression est pour le moins trompeuse. À titre d'exemple, trois statuts juridiques -mutualiste, coopératif et associatif- forment l'ensemble économie sociale. Or, les organisations faisant partie de l'économie solidaire sont créées sous statut associatif ou coopératif.

Précision des termes et influence des chercheurs universitaires

Il est important de préciser que le terme tiers secteur est littéralement plaqué à la situation française puisque ce terme n'a pratiquement aucune résonance en France. Dans ce pays, les termes *économie sociale*, *économie solidaire* ou encore *mouvement associatif* sont beaucoup plus généralisés. Toutefois, notre étude portant sur le processus de construction identitaire du tiers secteur français nécessitait l'utilisation d'un terme neutre, ne comportant pas de signification précise : un terme qui ne pouvait représenter une identité possible. C'est donc l'avantage que présentait une expression comme *tiers secteur*, caractérisé comme étant un concept « fourre-tout » par Kendall et Knapp (1995, p.90). Toutefois, il importe également de préciser que le terme tiers secteur est un concept de plus en plus utilisé pour la France dans le contexte de recherches internationales (Kendall, 2005; Fraisse, 2005). Par ailleurs, quant aux termes économie sociale et économie solidaire, précisons que le terme économie sociale sera utilisé en référence aux grandes organisations, souvent anciennes et fortement institutionnalisées, alors que l'expression économie solidaire sera plutôt employée pour représenter ces organisations plus petites et plus locales ayant émergé assez récemment, ces groupes de base que l'on appelle « grassroots » en anglais.

Certaines études (Perri6 et Leat, 1997; Singer, 2005) ont démontré que les universitaires peuvent grandement influencer sur la construction d'un *secteur*. Perri6 et Leat (1997) affirment que la notion « British voluntary sector » a été littéralement *inventée* et que le rôle des chercheurs

universitaires et des comités a été crucial dans cette invention. Le secteur bénévole britannique est caractérisé par sa grande diversité, non seulement une diversité au plan des secteurs où travaillent les organisations d'où un manque de cohésion, voire de liens entre elles, mais également par une diversité, une divergence même, au niveau des activités réalisées et des valeurs prônées. Dans cette optique, il est intéressant de s'interroger sur le rôle qu'ont pu jouer les universitaires français dans la conceptualisation du tiers secteur français et, plus spécifiquement, au plan des terminologies *économie sociale* et *économie solidaire*. En effet, les termes économie sociale et économie solidaire sont déjà bien cadrés dans la littérature, l'économie sociale faisant référence à des organisations plus anciennes, plus institutionnalisées, et l'économie solidaire à des organisations plus petites et surtout, davantage centrées sur une dimension politique.

À ce titre, notons que le Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) créé en 1984 par Bernard Eme et Jean-Louis Laville jouera un rôle prédominant dans la théorisation de l'économie solidaire (Lipietz, 2000a, p.28) via une publication très prolifique⁶. En outre, notons que la revue *Travail* présente un dossier intitulé économie solidaire en 1993 où publient des « grands théoriciens et praticiens de l'économie alternative et solidaire : Aline Archimbaud, Alain Caillé, Bernard Eme, Bernard Enjolras, Jean-Louis Laville, Patrice Savage, l'Association pour le Développement des Services de Proximité » (Lipietz, 2000a, p.28). Il en va de même pour la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives (RECMA)* dans laquelle Laville dès 1995, publie un article intitulé « L'économie solidaire : une nouvelle forme d'économie sociale? ». Cette revue a par la suite publié une quinzaine d'articles supplémentaires portant l'économie solidaire dans leur intitulé en plus d'un dossier sur la finance solidaire (en 2000) et de deux autres sur l'économie solidaire (en 2001). Finalement, il semble incontestable que les chercheurs universitaires ont influé sur la dénomination du tiers secteur en ouvrant une nouvelle avenue théorique et, par le fait même, ont influé quant à la prolifération du terme économie solidaire.

⁶ Les publications du Centre sont notamment diffusées par Cidc-spes - Réseau des facteurs de sens (<<http://cidcspes.free.fr/>>); Desclée De Brouwer, (<<http://www.descleedebrouwer.com/html/fr1.php3?sid=10000569483745>>); en plus de la série « Économie solidaire et démocratie » accueillie par la Bibliothèque du M.A.U.S.S., <<http://www.revuedumauss.com>>.

1.1.1 Formalisation des relations entre le gouvernement et le tiers secteur

Au cours des dernières années, en France comme ailleurs dans le monde, en Angleterre, au Canada et au Québec notamment, les relations entre l'État et la société civile ont été formalisées par des partenariats. Bien que ces ententes attestent la reconnaissance des gouvernements envers l'apport du « tiers secteur » quant à la prestation de services de proximité, à la participation citoyenne ainsi qu'au maintien de la cohésion sociale (White, 2001), elles attestent également la reconnaissance d'un interlocuteur, évidemment indispensable à la concrétisation d'un tel partenariat (Ullman, 1998).

Le premier cas de figure d'une telle reconnaissance d'un « partenaire » est au Royaume-Uni, où sont signés des Compacts⁷ entre les gouvernements de l'Angleterre, de l'Écosse, du pays de Galles et de l'Irlande du Nord et leur secteur bénévole respectif (White, 2002, p.1). Ces Compacts ont rendu visibles maints clivages entre le secteur bénévole plus *institutionnalisé* et une effervescence d'organisations communautaires locales moins bien connues des pouvoirs publics puisque le processus de consultation qui a mené au Compact n'a réuni que les principaux organismes cadres nationaux⁸. Ces organisations locales communautaires ont ainsi été tenues à l'écart et ont été pour le moins mécontentes qu'une élite (« les principaux organismes cadres nationaux ») prétende les représenter. Par ailleurs, le contexte politique dans lequel a été signé le Compact en Angleterre peut être résumé, à l'instar de White (2001, p.9) « par un seul mot : Thatchérisme »⁹. Inversement, c'est plutôt le parti travailliste et la politique de la troisième voie (« third wayism »), associés à Tony Blair, qui se sont avérés être les idées et les acteurs principaux derrière ce Compact (White, 2001, p.9).

⁷ Pour en connaître davantage sur le développement de ces Compacts, se référer à l'article de Stuart Etherington, «Civil society and government relationships: developing collaborative relationships between civil society and government: the compact between the UK government and the voluntary sector in England », *Asian Review of Public Administration*, janvier-juin 2000, vol. XII:1 ou encore au site du Gouvernement du Canada, Initiative sur le secteur bénévole et communautaire: <http://www.vsi-isbc.ca/fr/relationship/approaches_ratification/doc3.cfm> pour un aperçu en français.

⁸ En référence à http://www.vsi-isbc.ca/fr/relationship/approaches_ratification/doc3.cfm.

⁹ Nous traduisons. Le thatchérisme (du nom de la Première ministre Thatcher) a été perçu avec le Reaganisme, son pendant américain à la même époque, comme un avatar de la "révolution conservatrice" en réaction à la phase dépressionnaire qui s'ouvre à la suite des deux chocs pétroliers. Il est à la base d'une transformation en profondeur des structures économiques du pays, (qui est passé du statut de puissance industrielle qu'il était depuis trois siècles à celui de géant dans le domaine des services) et a été l'objet de nombreuses critiques principalement sur le plan social : insensible aux drames sociaux provoqués par les innombrables restructurations industrielles et peu soucieux de l'état du système de protection sociale. Thatcher s'est ainsi faite le chantre du libéralisme de l'*anti-welfare state*. (Wikipédia).

Le Compact a inspiré plusieurs pays qui ont conclu des ententes similaires avec leur tiers secteur. C'est notamment le cas du Canada qui a signé un accord avec le secteur bénévole et communautaire en décembre 2001¹⁰. La formule est quelque peu différente en ce qui a trait au Québec puisque c'est une politique qui a été lancée en septembre 2001; *la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome* (PR SAC)¹¹. Le cas du Royaume-Uni a également explicitement servi de modèle pour la France¹², bien qu'il s'agisse d'un tout autre contexte historique et politique. En effet, White (2001, p.13) illustre bien cette différence en affirmant qu'en France « it was not a question of reaction and renewal in the context of destabilising neo-liberal attacks on a well-established sector, but rather, one of a socialist government committed to rehabilitating civil society in relation to the strong French *dirigiste* tradition. » Effectivement, la France est marquée par l'héritage d'un État centralisateur et dirigiste relevant d'une tradition jacobine, d'où relève un idéal révolutionnaire qui implique la négation de toute structure intermédiaire entre le citoyen et la nation.

Ainsi, la formalisation des relations entre le gouvernement et le tiers secteur français s'est concrétisée en juillet 2001 par la *Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)*. La CPCA est une association créée en 1992 (déclarée en 1999) par douze coordinations associatives nationales dans le but de donner une cohérence politique au mouvement associatif. Aujourd'hui constituée de seize coordinations associatives qui représentent 400 000 associations de terrain, la CPCA représente les organisations plus anciennes, plus grosses et davantage institutionnalisées du milieu associatif français (pouvant être apparentées à l'économie sociale) et se veut « l'interlocutrice privilégiée des services publics » (CPCA, 2005). Ces organisations, regroupées au sein de la CPCA, ont donc agi à titre d'interlocutrices à l'État lors de la signature de la *Charte* de 2001 et en sont ainsi devenues partenaires. De la sorte, bien que la CPCA puisse être

¹⁰ L'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.vsi-isbc.ca/fr/relationship/the_accord_doc/index.cfm.

¹¹ Soulignons que le cas du Québec est particulier puisque bien qu'elle ait été formulée en étroite collaboration avec les organismes communautaires, elle n'engage que l'État (White, Deena. *Projet Évaluation politique communautaire* : « Description de la recherche », *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve* : La mise en œuvre et les premières retombées de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.

¹² La CPCA a également effectué une mission exploratoire au Royaume-Uni plus d'un an après la signature de la *Charte* pour connaître le suivi des relations entre l'État et le secteur bénévole : CPCA (2003) « Le milieu associatif au Royaume Uni, actualités et perspectives. Mission exploratoire Décembre 2002- janvier 2003. » *Études et Documents* N° 1, 122 pages.

considérée comme étant la structure intermédiaire entre l'État et le tiers secteur, nous considérons qu'elle ne peut être réduite qu'à cela. D'ores et déjà, il importe de souligner qu'il s'agit d'une réelle avancée pour les organisations du tiers secteur français d'être considérées comme étant des structures intermédiaires.

1.1.2 Un peu d'histoire : l'association; une liberté durement acquise

Il va sans dire que la liberté d'association a été difficilement et tardivement acquise en France. Elle est la résultante d'une longue méfiance de la part des pouvoirs publics; méfiance « des premiers révolutionnaires à l'égard des corporations de l'Ancien Régime, méfiance des conservateurs bientôt envers les “clubs” révolutionnaires, méfiance enfin de l'Empire qui soumet à autorisation toute “association de plus de vingt personnes dont le but sera de se réunir (...) pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres” »¹³. Ce n'est qu'en 1864 qu'est aboli le délit de coalition (Barthélémy, 2000, p.47) après un certain nombre de répressions dont le « code Michaud interdisant dès 1629 de ‘faire aucune ligue ou association et d'y entrer’ » (Desroche, 1976, p.40) et la populaire loi Le Chapelier de 1791 supprimant les associations professionnelles puisque leurs réunions inquiétaient les autorités. En effet, la loi Le Chapelier « met fin à de telles concentrations ouvrières en interdisant toute association constituée dans le but de défendre de ‘prétendus intérêts communs’ » (Meister, 1972, p.63) et démantèle, par le fait même tout le réseau de solidarité lié aux corporations (Barthélémy, 2000, p.41). Chaniel et Laville (2005, p.49) affirment que l'interdiction va encore plus loin, frappant tout autant les patrons que les ouvriers, les corporations et les compagnonnages.

En plus d'une surveillance vigoureuse, l'État déploie différents « arsenaux idéologiques » (Barthélémy, 2000, p.41) au cours de l'histoire pour justifier sa suspicion envers les corps intermédiaires et démontrer leur nuisance. Toutefois, la revendication du droit de se regrouper est forte et l'État se heurte constamment à ses formes concrètes, soient ces ‘corps spontanés de la vie sociale’ (Tanguy, 1985, p.200 dans Barthélémy, p.55). C'est alors avec en toile de fond les progrès de l'anti-individualisme (Barthélémy, 2000, p.53) et l'émergence de l'idéal démocratique qu'est élaborée la loi de 1901 qui concède la liberté d'association. La Loi de 1901 est considérée

¹³ « Allocution de Monsieur Lionel Jospin Premier ministre » lors du centenaire de la loi de 1901, dans *La Tribune Fonda*, No 150, août 2001, p.20

comme un compromis entre l'idéal républicain et cet anti-individualisme soutenant les corps intermédiaires. Par conséquent, bien que la liberté d'association soit acquise, « [l]es évolutions idéologiques n'effacent pas les réticences vis-à-vis des corps intermédiaires » (Barthélemy, 2000, p.53), ceux-ci sont toujours suspectés. Finalement, il ne fait nul doute que le droit d'association a été durement acquis au terme de luttes sociales et politiques. Ces luttes sont inséparables du mouvement ouvrier (Motchane, 2000; Lipietz, 2003) qui devient « le laboratoire des formes associatives et des utopies de l'association. » (Chanial, Laville, 2005, p.49). Les associations volontaires et les sociétés de bénéfice mutuel apparaissent largement en réponse à la révolution industrielle et à son sous produit; la pauvreté de la classe ouvrière (Archambault, 1997, p. 104). Cette identification collective des ouvriers se concrétise sous de nombreuses formes et s'accompagne d'un rôle messianique qui aspire à construire un monde meilleur (Durand, 1999, p.379).

Ce sont alors des corporations de métier et des sociétés qui participent à la diffusion du mouvement et des idées révolutionnaires que naît l'économie sociale (Barthélemy, 2000). Ce sont effectivement elles qui portent les idées de s'associer autrement; « entre soi » pour *faire autrement*; en s'ancrant d'une éthique sociale forte héritée des mouvements sociaux de son époque, éthique non seulement inscrite dans sa mission, mais aussi dans ses règles et son fonctionnement (Demoustier et al., 2003). De là aussi l'idée de l'appropriation des moyens de production dans le but de résister à la construction d'une société fondée sur le profit : les coopératives de consommation et de production représentant un moyen pour les classes populaires d'échapper au triangle de fer –État, entreprise capitaliste et Église- qui pesait sur eux depuis la Révolution française (Lipietz, 2003). Finalement, tout au long de la quête de la liberté de s'associer, une résistance au système dominant est omniprésente et témoigne de la dimension, d'abord implicitement, puis explicitement politique des pratiques ouvrières d'association (Chanial, Laville, 2005, p.52). En effet, cette dimension politique renvoie au cœur même des initiatives de l'économie sociale pour lesquelles l'objectif ultime est de faire l'économie autrement.

1.1.3 Les acteurs clés

1.1.3.1 Une économie *sociale*

En se dotant d'un certain nombre de principes, les organisations d'économie sociale voulaient s'assurer du primat du social sur la dimension économique. Les organisations de l'économie sociale proposent ainsi des actions qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie des individus tout en ayant à l'esprit un projet d'alternative à l'économie marchande. Autrement dit, ce sont les statuts acquis de même que les principes que se sont octroyés les organisations de l'économie sociale qui ont rendu possible une économie différente, limitant l'appropriation des résultats par les actionnaires et privilégiant la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur investissement (Chanial, Laville, 2005, p.71). Or, selon certains auteurs (Chanial, Laville, 2005, p.71), ces statuts auraient également en partie causé la perte de la spécificité des organisations de l'économie sociale. Selon Chanial et Laville (2005; p.59), de la même façon que la loi de 1901 et de l'ensemble des dispositifs officialisant et organisant ce que l'on nomme économie sociale, ces statuts ont marqué un moment de clôture d'un long processus d'expérimentation et d'invention d'une pluralité de formes associatives en refroidissant « ce bouillonnement associatif si caractéristique du XIXe siècle ». Selon Laville (1995), les trois statuts juridiques –mutualiste, coopératif et associatif- acquis à la fin du XIXe siècle ont cloisonné les différentes initiatives dans des « sous-ensembles atomisés » en introduisant « des séparations contraires à l'élan associationniste initial ». À ce titre, Vienney (1994, p.105) avance qu'une importance prédominante a été accordée aux associations gestionnaires au fil du temps, « le *modèle coopératif* [devenant] la *référence* pour l'ensemble de l'économie sociale ». Ainsi, ce cloisonnement a non seulement engendré une distance entre les composantes de l'économie sociale au fil du temps; les coopératives se voyant comme des entreprises sur le marché et les associations étant cantonnées dans la sphère sociale, mais il a également causé la mise à l'écart de la dimension politique initialement constitutive des initiatives de l'économie sociale.

Les phénomènes d'isomorphisme institutionnel

Certains auteurs (Laville, 2000; Chanial, Laville, 2001; Enjolras, 1998) conçoivent cette mise à l'écart du politique comme étant des phénomènes d'isomorphisme institutionnel. À l'instar des propos de Di Maggio et Powell (1983, p.150 dans Chanial, Laville, 2001, p.9), les phénomènes d'isomorphisme institutionnel peuvent être définis comme « des processus

contraignants qui forcent les unités d'une population à ressembler aux autres unités qui affrontent les mêmes contraintes ». Ces phénomènes se traduisent par la mise à l'écart du projet politique (Chaniel, Laville, 2001) de la part des organisations de l'économie sociale et ce, pour différentes façons et raisons. Pour sa part, Enjolras (1998, p. 231) dénombre trois sources d'isomorphisme institutionnel auxquelles font face les associations; « l'isomorphisme coercitif qui résulte de l'influence politique, l'isomorphisme mimétique qui résulte de réponses standardisées à l'incertitude et l'isomorphisme normatif associé à la professionnalisation ».

À prime abord, Enjolras (1998, p.229) distingue la forme associative « des autres formes institutionnelles (lucratives ou publiques) par le fait que *l'association résulte de l'activité communicationnelle, fondée sur l'intersubjectivité, de ses membres qui s'accordent et s'associent pour mettre en œuvre une activité instrumentale* ». À l'instar de Habermas (1987), Enjolras (1998, p.230) définit l'activité communicationnelle comme étant orientée vers l'intercompréhension et étant à la recherche d'« un accord rationnellement motivé », à l'inverse de l'activité instrumentale qui est orientée vers le succès. Selon ce dernier, l'isomorphisme s'enclenche lorsque l'activité orientée vers le succès en vient à dominer l'activité communicationnelle, caractéristique distinctive de l'association. En conséquence, Enjolras considère que le principal enjeu des associations est de résister à l'instrumentalisation et à l'isomorphisme institutionnel en conservant l'activité communicationnelle au cœur de leur projet associatif. Selon lui, les associations n'y parviendront que si elles développent leur capacité d'auto-réflexion concernant leur avenir et leur devenir. Dans cette lignée, Enjolras considère que seule une contradiction sociale majeure au sein de l'organisation sociale peut faire émerger la force politique nécessaire pour arriver à substituer une rationalité communicationnelle à cette rationalité instrumentale. Selon lui, cette contradiction majeure est aujourd'hui l'exclusion sociale puisqu'« elle met en péril la cohésion de nos sociétés tout en portant les germes de son renouveau ». Il considère alors que ce sont les mouvements associatifs aussi acteurs d'une économie solidaire, et plus généralement les mouvements sociaux, qui peuvent dégager cette force politique capable d'arriver à ces fins puisqu'ils sont « à même de poser la question de la justice sociale en termes politiques » (1998; p.235).

Cependant, il nous paraît plus prometteur de poser la contradiction en des termes différents. En effet, il nous semble que la contradiction sociale majeure porte sur la façon de faire l'économie puisque le marché ne répond pas aux besoins –fondamentaux- de tout et chacun. Ainsi, malgré le fait que le marché soit en mesure de créer les pires inutilités imaginables, des besoins de base de certaines personnes sont complètement négligés. En effet, bien que l'on soit en mesure de créer une *richesse*¹⁴ démesurée, certains individus demeurent néanmoins dans une pauvreté intolérable. Il semble effectivement que ce soit cette volonté de faire primer le social sur l'économie, de mettre celle-ci au service de l'individu qui a motivé la création d'un tiers secteur ayant l'objectif de « faire autrement ». Cette volonté n'est pas indifférente à la pensée de Weber¹⁵ qui considère que les individus agissent selon une rationalité axiologique, c'est-à-dire qu'ils orientent leurs actions selon des valeurs subjectivement retenues comme raisons légitimes ou fins ultimes pour agir.

L'isomorphisme institutionnel et l'économie sociale

Attardons-nous maintenant aux raisons pour lesquelles chacune des composantes de l'économie sociale –coopérative- mutualiste et associative- en est venue à mettre le politique de côté. Selon Chaniel et Laville (2001), c'est par leur nécessité de se soucier de leur pérennité après avoir été soumises à la concurrence que les coopératives en sont venues à une mise à l'écart de leur projet politique. Quant aux associations, les mêmes auteurs expliquent ce phénomène par le fait qu'elles sont rapprochées des administrations en raison d'une forte centralisation et dépendance à un État qui régit les rapports entre associations et pouvoirs publics. Finalement, Chaniel et Laville expliquent cet « *appauvrissement du processus solidaire* » (Bidet, 2001, p.55 in Laville, 2001, p.45) des mutuelles par leur coopération avec les systèmes de sécurité sociale (en raison de la nature des activités dans lesquelles elles sont engagées) qui les oblige à se soumettre à des normes dictées par l'État jusqu'à revoir le principe d'adhésion volontaire. En somme, les phénomènes d'isomorphisme institutionnel annihilent le caractère spécifique des organisations de l'économie sociale qui se confondent au marché et à l'État. Bien que les

¹⁴ À ce titre, les organisations du tiers secteur critiquent la façon dont la richesse est calculée. En ce sens, elles remettent en question le « produit intérieur brut » (PIB) et parlent plutôt de « produit intérieur doux » (PID). Ce terme qui provient du Collectif pour un Québec sans pauvreté (<http://www.pauvrete.qc.ca>) a été récupéré par les organisations françaises et a donné lieu à une réflexion de grande ampleur en France (<http://indicators.socioeco.org/fr/pid.php>) comme nous le verrons ultérieurement.

¹⁵ En référence à Weber, M. (1915) « Considérations intermédiaires », *Sociologie des religions*, *Nouvelle revue française*, Gallimard, 1996, pp. 410-460.

organisations de l'économie sociale prétendent être différentes des autres entreprises par l'importance qu'elles accordent à la primauté de la personne sur l'économie, l'isomorphisme engendre une « banalisation de leur comportement économique » (Vivet, Thiry, 2000 dans Chaniel, Laville, 2001, p.9) ce qui les rend difficilement différenciables des autres entreprises (Motchane, 2000). À ce titre, certaines organisations de l'économie sociale sont aujourd'hui énormes au point où elles sont vues comme des « mastodontes » (Hersent, 2005) ou encore des « mammoths » (Motchane, 2000) de l'économie sociale. Ajoutons que ces deux termes ne sont pas sans rappeler une image d'extinction !

Pour terminer, selon Laville (1995b, p.79), cette tendance caractérise un processus d'adaptation fonctionnelle au mode capitaliste de production provoquant un affaiblissement du contenu politique ainsi que du pouvoir de changement social engendré par l'action des organisations de l'économie sociale:

« La conceptualisation de l'économie sociale comme troisième secteur a en effet généré une dérive économiciste dans laquelle l'économie sociale est évaluée uniquement au regard de la performance que ses entreprises atteignent. Or au-delà de leur fonctionnalité, c'est aussi leur contribution multiforme au changement institutionnel qui importe ».

Cette façon de concevoir l'économie sociale n'est pas en mesure de rendre compte des nouvelles initiatives locales émergent à partir des années 1960 qui cherchent à générer une nouvelle solidarité dans les communautés. En effet, en focalisant sur « la *dimension organisationnelle*, cette conception ne permet pas de saisir la *dimension institutionnelle* de l'action collective » (Chaniel, Laville, 2005, p.65), celle-ci correspondant « au principe de légitimité dont se réclame l'action collective, et aux compromis autour desquels les acteurs sociaux se sont accordés pour élaborer les « règles du jeu » qui gouvernent leur rapport (Bélanger, Lévesque, 1990). » (Chaniel, Laville, 2005, p.65). Au final, en omettant de considérer le fait que les acteurs sont aussi des acteurs de sens, elle néglige la part symbolique que revêt l'action pour ces derniers.

1.1.3.2 L'émergence d'une économie *solidaire*

C'est avant tout par la mise au premier plan d'une dimension politique¹⁶ (Dacheux, Laville, 2003; Lévesque et al., 1989) qu'ont été et que se sont différenciées les initiatives émergeant à partir des années 1960 (Laville, 2000). À ce moment, l'offre standardisée de biens de masse et de services stéréotypés est critiquée et apparaît, en opposition à la croissance quantitative, la revendication d'une croissance qualitative ; il « s'agit de substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie (Roustant, 1987) » (Laville, 2001, p.46). Dans cette lignée, on assiste à une mutation des formes d'engagement « où de vieilles modalités d'engagement meurent et de nouvelles cherchent à naître » (Perrineau, 1994). Au même moment que les grands réseaux qui ont structuré nationalement la vie sociopolitique française perdent de l'influence (Ion, 1994, p.25) et que le bénévolat est en crise, apparaît une effervescence associative à base d'engagements plus éphémères se centrant sur des problèmes particuliers¹⁷ (Barthélémy, 1994) et « oeuvrant pour la mise en place de réponses rapides pour les sujets concernés » (Laville, 2001, p.47). C'est dans ce contexte qu'ont émergé des initiatives « alternatives » ayant une volonté de transformation sociale.

Au départ, ces initiatives nouvelles ont été perçues par plusieurs (Draperi, 2003; Bidet, 2000; Motchane, 2000; Chomel, 1997) comme faisant partie d'une *nouvelle économie sociale*. Cependant, certains auteurs (Laville, 2001; Chaniel, Laville, 2001) ont perçu cette appellation comme étant une volonté des organisations d'économie sociale d'invisibiliser ces initiatives émergentes. Quoiqu'il en soit, ces initiatives ont finalement été –et se sont- reconnues comme faisant partie d'une économie *solidaire* (Chaniel, Laville, 2001; Laville 1995). Par ailleurs, les frontières entre l'économie sociale et l'économie solidaire étant particulièrement floues, leur différenciation a fait l'objet de maintes études¹⁸ ceci, notamment en axant sur leurs différences respectives par rapport au contexte historique de leur développement (Chaniel, Laville, 2001). Cette dernière littérature met au jour les conditions d'émergence de l'économie sociale et de

¹⁶ Nous verrons ultérieurement que cette dimension politique est perceptible tant à l'externe qu'à l'interne, notamment au plan du mode d'organisation, du mode de fonctionnement, de la résistance et des alternatives que proposent ces initiatives.

¹⁷ Ce que Barthélémy (1994, p. 90) nomme le « *militantisme moral* ».

¹⁸ Pour une présentation des différentes approches francophones, voir Eme, Laville, 1999, 2000.

l'économie solidaire et démontre que chacune d'entre elles possède une histoire ainsi qu'une trajectoire spécifiques de même qu'une échelle d'action sociale différente.

1.2 Éléments contextuels

Au début des années 1980, suite à une période d'expansion florissante de l'État providence dans la période d'après guerre, survient une période de forte crise économique (Ullman 1999; Jalbert, 1991). À ce moment, la synergie particulière dont ont jouit l'État et le marché pendant les « Trente glorieuses »¹⁹, ce que d'aucuns nomment le compromis fordiste²⁰, est alors remise en cause (Laville, 1995). D'après Devedjian (2005), c'est dans l'objectif de freiner l'expansion de la bureaucratie centrale et de mieux répartir les pouvoirs que le gouvernement français procède à d'importants transferts de compétences de l'État central aux communes, départements et régions de par les lois de décentralisation (les lois Defferre)²¹. Ces lois, promulguées en 1982-1983 sous le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy sont, selon Ullman (1999), l'accomplissement majeur du gouvernement socialiste. Il est alors intéressant de souligner qu'il est particulier qu'un gouvernement socialiste promulgue de telles lois de décentralisation, adoptant une tendance plus girondine (accordant plus d'importance au local) que jacobine²². Dans une optique plus rapprochée du tiers secteur, il est tout indiqué de souligner que pendant son règne, le gouvernement socialiste a créé un nouveau ministère; le Ministère du Temps Libre (1981-1983). Ce dernier a été mis sur pied pour encourager tous les types de participation sociale non apparentée à l'emploi, incluant la participation dans des groupes de citoyens et le bénévolat (Ullman, 1998, p.169)²³. En outre, Mauroy a créé en 1983, le premier corps officiel représentant le tiers secteur, le *Conseil National de la Vie Associative* (CNVA) (Ullman, 1998, p.169). Le CNVA est une instance de consultation qui est rattachée au Premier

¹⁹ L'expression « Trente glorieuses » (1945-1973) désigne une trentaine d'années d'expansion économique qui ont vu le taylorisme- fordisme atteindre son apogée et se maintenir un plein emploi permanent. Pendant cette période, « la croissance économique régulière rendait possible dans les pays développés une convergence entre forte demande en biens de consommation, accroissement de la production et augmentation de l'emploi » (Laville, 1995b, p. 71). Cette période prend fin avec le choc pétrolier de 1973. (http://fr.wikipedia.org/wiki/Trente_glorieuses#Liens).

²⁰ Le compromis fordiste est ainsi un accord selon lequel, en échange d'un salaire relativement élevé et indexé sur la productivité du travail, les salariés sont tenus de se plier aux méthodes de production de masse, créatrices d'efficacité et de gains de productivité, qui caractérisent le fordisme. Tiré du lexique <http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/dda/exclusion/dda3_lexiqua.html>.

²¹ Nommées ainsi en l'honneur de leur auteur Gaston Defferre, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaston_DEFERRE>.

²² « Sous la Convention, les députés Girondins, partisans d'une assez large décentralisation, s'opposent aux Jacobins, tenants d'une République unitaire. [...] Depuis cette époque, les termes de "girondin" et de "jacobin" qualifient les partisans ou les adversaires de la décentralisation. », <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/decentralisation.asp>.

²³ Nous traduisons.

ministre et qui a trois missions principales : étudier et suivre l'ensemble des questions intéressant la vie associative; donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis; proposer des mesures utiles au développement de la vie associative²⁴.

1.2.1. La décentralisation

De nombreuses recherches ont déjà été réalisées à propos de la décentralisation et de la dynamique des rapports des associations locales à l'État (Jalbert, 1991). D'une part, certains (Ullman, 1999; Archambault, 1999) prétendent que les *Lois sur la décentralisation*²⁵ en France ont eu pour effets de reléguer un certain pouvoir aux instances régionales et locales et, par le fait même, ont donné lieu à de nouvelles formes d'engagement entre l'État et la société civile. En ce sens, cet élan du centre a mené Nemery (2001), au constat que la « Nation est en train de se refaire par le bas ». D'autre part, ce principe selon lequel la décentralisation permet d'accroître le pouvoir des administrations régionales et locales et de favoriser une démocratisation est mis en doute par d'autres auteurs. C'est notamment le cas de Guillaume (2002, p.42) qui perçoit plutôt la décentralisation comme une reproduction « à l'échelon local [d]es schémas d'un État envahissant et tentaculaire » et qui affirme que le « « présidentialisme » municipal ou régional a annihilé cette idée de démocratie locale et participative » (2002, p.41). Cette perspective est pour le moins défaitiste quant à l'autonomie du tiers secteur.

Elle rejoint néanmoins la pensée selon laquelle la décentralisation est une « volonté explicitement exprimée du centre d'imposer sa cohérence à la périphérie » (Jalbert, 1991, p.252). Comme le souligne Jalbert (1991, p.265), selon cette perspective « bien qu'elle renforce la croyance en un certain allègement de l'État, [la décentralisation] ne procure en fin de compte qu'un *espace d'autonomie administrée* » où autodiscipline et autocensure sont intériorisées par conformisme. Plus encore, le sentiment de contrôle du secteur sur son environnement n'est en fait qu'une « pseudo-autonomie » (1991, p.265), canalisée dans le but de fabriquer le consensus. Au final, les avis sont partagés parfois même diamétralement opposés quant aux effets de la décentralisation. Selon Jalbert (1991, p.252), quoique ont pu être les ambiguïtés d'intention, la

²⁴ « Décret n° 2003-1100 du 20 novembre 2003 relatif au Conseil national de la vie associative », <<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCC0310796D>>.

²⁵ Pour un approfondissement à propos de ces lois; (http://www.vie-publique.fr/decouverte_instit/approfondissements/approf_065.htm).

décentralisation « a coïncidé dans les faits, sinon en théorie, avec l'expansion du keynésianisme et de l'État-providence » ce qui n'a pas été sans conséquences pour le tiers secteur.

1.2.2 La décentralisation et le tiers secteur

La décentralisation a eu un certain nombre de conséquences pour les organisations du tiers secteur. D'abord, signalons que pour certains acteurs du terrain, la décentralisation a mené à la fois à des avancées et à des zones d'échec²⁶. Selon Ligneau²⁷ (2003), la décentralisation a mené certains élus territoriaux à prendre connaissance de misères locales ancrées et à « une perception plus aiguë de l'insuffisance des réponses », mais la réponse aux besoins n'a pu être adéquate en raison du fait que ces derniers ont rencontré des contraintes financières. Ainsi, la question du financement et des procédures qui y sont liées est partie prenante des enjeux de la décentralisation. À partir du moment où les administrations locales et régionales ont acquis plus de pouvoir, les organisations du tiers secteur se sont trouvées face à de nouveaux interlocuteurs avec lesquels ils devaient dialoguer. Plusieurs craintes et problématiques ont été soulevées par le CNVA au début des années 1990 concernant les rapports entre associations et élus locaux et régionaux de même que les nouvelles modalités de fonctionnement suite à la décentralisation. Ainsi, dans un avis²⁸ produit en 1992, le CNVA soulève notamment que :

- « - la dilution des niveaux de compétence et de décision conduisent à la multiplication des financements croisés, procédures lourdes à gérer pour des associations,
- les associations craignent de devoir « enchaîner » des contrats et par-là même de devenir de simples prestataires de services,
- les collectivités territoriales ont tendance à chercher davantage des exécutants des politiques qu'elles mettent en œuvre plutôt qu'à négocier avec des partenaires qui bâtissent des projets autonomes [...]
- la tendance des élus à se considérer comme la seule expression légitime, parce qu'issus du suffrage universel, remet en cause la légitimité de l'action et de l'intervention associatives. Les associations veulent faire reconnaître aux citoyens le droit d'intervenir dans la vie locale, au travers de leur libre choix associatif. »

²⁶ « Perception de la décentralisation par les organisations », URIOPSS <http://alex.uniopss.asso.fr/GEIDFile/intro-valence.pdf?Archive=195133591331&File=intro%2Dvalence_pdf

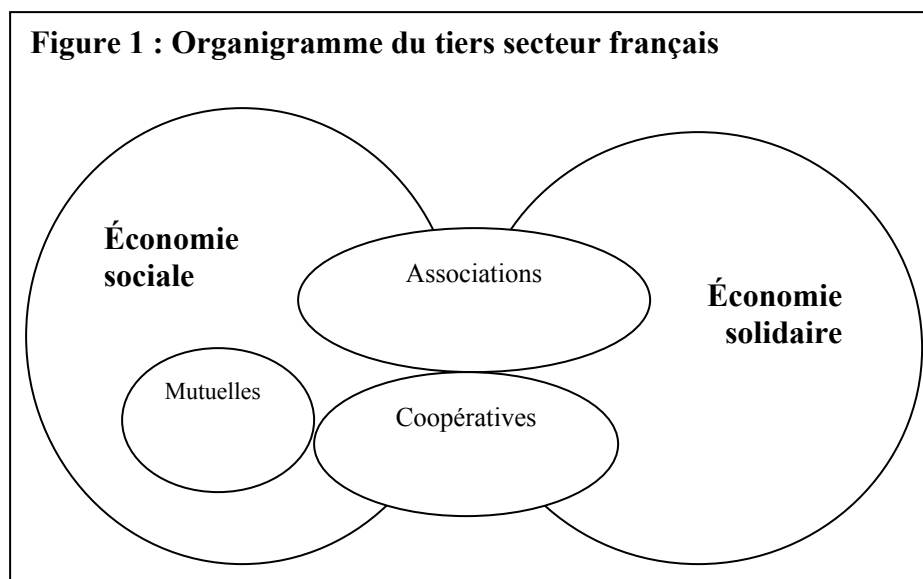
²⁷ Ligneau, vice-président de l'Uniopss, dans *Union Sociale*, décembre 2003.

²⁸ « Avis du CNVA du 8 décembre 1992 sur les associations dans la décentralisation » dans *Le CNVA au service de la liberté d'association*, (2001, p.92).

De la sorte, selon le CNVA, la décentralisation a contribué à alourdir les procédures de financement en plus de démultiplier les interlocuteurs avec lesquels les associations ont à faire affaire. Cet alourdissement des procédures est à mettre en lien avec une demande de professionnalisation, due à une multiplication des appels d'offres régionaux (CNVA, 2001, p.93). Cela dit, selon les propos de De Maillard (2002, p.59), la professionnalisation s'entend « comme une forme de mise à l'écart de la dimension politique de l'action au nom du pragmatisme et de la logique gestionnaire. ». C'est alors que la maîtrise des règles administratives et comptables pour la gestion de projets prend une importance considérable. Par ailleurs, la remarque du CNVA à propos des tendances des collectivités territoriales à privilégier la recherche d'*exécutants*, contribuant à rendre les associations de *simples prestataires de services* voire des instruments, n'est guère indifférente de cette logique d'institutionnalisation qui fera l'objet du chapitre suivant.

1.3 Une image provisoire du tiers secteur français

Le tiers secteur français est sans contredit un ensemble diversifié d'organisations définies tantôt selon leur statut – associations, mutuelles, coopératives-, tantôt selon leur appartenance à l'économie sociale et l'économie solidaire. Qui plus est, ces deux composantes ne sont pas clairement définies ou plutôt, à l'image de catégories, les définitions de celles-ci ne sont pas totalement exhaustives et exclusives ! Par conséquent, nous proposons un organigramme qui nous permet de visualiser le tiers secteur français dans son ensemble et dans toute sa complexité.



L'organigramme nous permet de comprendre que bien que les statuts associatif et coopératif forment, avec le statut mutualiste, ce qu'il est commun d'appeler l'économie sociale, il existe un chevauchement partiel entre l'économie solidaire et les associations de même qu'entre l'économie solidaire et les coopératives.

1.4 Synthèse

La présentation du tiers secteur français nous a permis de constater la grande diversité des organisations qui le forment. Cette présentation nous a également démontré que le tiers secteur français a subi des mutations importantes au fil du temps. L'émergence d'organisations s'identifiant et étant identifiées à une économie solidaire semble avoir modifié le paysage du tiers secteur français qui était jusqu'alors davantage apparenté à l'économie sociale -et à ses trois statuts juridiques.

Ces éléments nous mènent à nous questionner à propos de l'aspect identitaire du tiers secteur français. Est-ce que les organisations du tiers secteur français se reconnaissent comme une entité à part entière, en tant qu'acteur collectif ? Est-ce que les organisations du tiers secteur français, malgré leur diversité voire leurs divergences, s'identifient d'une manière commune ? Sont-elles à mêmes de soutenir un discours commun, un discours unificateur ? Ces organisations ont-elles l'objectif de se reconnaître –et d'être reconnues- comme un tout unifié et unifiant ?

Dans cette même lignée, nous proposons de percevoir le tiers secteur français en tant qu'acteur –ayant une « volonté de production de soi en tant que sujet et non seulement comme élément du système » (Caillouette, 2001, p.86). Nous suggérons donc une étude portant sur le processus de construction du tiers secteur en tant qu'acteur –ayant une (ou des) identité(s) propre(s) de même qu'un projet de société relativement bien défini- à partir de secteurs d'activités relativement disparates. Plus spécifiquement, nous faisons l'hypothèse que les organisations s'identifiant et étant identifiées à l'économie solidaire sont au cœur du processus de changement identitaire au plan de l'organisation de la société civile française.

Chapitre II

Le tiers secteur français comme objet sociologique

Le chapitre précédent nous a permis de constater que le tiers secteur français a subi de profondes transformations au fil du temps. Au terme de ce chapitre, nous avons proposé un organigramme exposant les principales composantes du tiers secteur et leur interactions. Ce deuxième chapitre vise à élaborer un cadre théorique à partir duquel nous serons en mesure de comprendre le tiers secteur français sous son aspect identitaire.

Le cadre théorique présenté dérive de deux principales inspirations théoriques. La première est la théorie des mouvements sociaux et plus spécifiquement, la conception Meluccienne (1991) de la dynamique de construction identitaire de l'action collective. L'aspect identitaire du tiers secteur est donc appréhendé à travers trois processus interdépendants, reliés par des rapports de tension : les processus de définition des buts, des moyens et des rapports à l'environnement. La seconde inspiration est celle de Hobson et Lindholm (1997) qui permet de conceptualiser le processus de transformation identitaire du tiers secteur comme étant un processus de "composing constituencies" (que nous traduisons par « la construction d'une communauté d'intérêts »).

Le chapitre débute par une présentation du tiers secteur sous une optique de mouvement social –et ce, malgré les inconvénients de l'approche que nous aborderons- pour ensuite passer en revue différentes conceptions de l'institutionnalisation de l'action collective présentes dans la littérature. Nous pourrions alors démontrer que la perspective dominante, en laissant de côté des questions politiques qui y sont reliées, impose des limites importantes. Nous montrerons alors l'intérêt de se réapproprier des notions théorisées dans la littérature des mouvements sociaux pour arriver à percevoir l'institutionnalisation comme étant « positivement constitutive de l'identité » du tiers secteur (Sanselme, 1999, p.7).

2.1 Tiers secteur en tant qu'acteur collectif

Une dynamique de construction identitaire chez les acteurs du tiers secteur ayant déjà été observée en Angleterre (Perri6 et Leat, 1997), au Canada (Laforest, 1999) et au Québec (White, 1996), il est intéressant de se demander si une dynamique semblable est à l'œuvre en France. En effet, considérant que les organisations du tiers secteur peuvent être considérées comme un acteur collectif, il est intéressant d'examiner leur hypothétique transformation identitaire au sein de la société française. Ainsi, pour arriver à saisir le tiers secteur comme un acteur, nous proposons de l'examiner sous un angle de mouvement social. En effet, dans la mesure où les associations du tiers secteur sont impliquées dans des activités d'*advocacy*, c'est-à-dire de revendication (par exemple, des nouveaux droits sociaux), de défense des droits (par exemple, des démunis) ou de mobilisation (par exemple, les organisations du mouvement écologique), parallèlement à leurs activités de prestation de services d'intérêt général, il existe un certain flou quant à la distinction entre le statut du tiers secteur et celui d'un mouvement social bien qu'il soit primordial de préciser que le statut du tiers secteur n'est pas celui d'un mouvement social (Diani, 2001, p.8). Toutefois, dans une optique d'action collective, tiers secteur et mouvement social peuvent afficher certaines caractéristiques apparentées ou même, peuvent avoir des frontières fluides.

Malgré le foisonnement de contradictions présent dans la littérature sur les mouvements sociaux concernant les principales composantes de l'action collective, quatre traits distinctifs semblent faire consensus chez la majorité des chercheurs selon Hamel, Maheu et Vaillancourt, (2000). Ces quatre éléments ont été synthétisés par Della Porta et Diani (1999 cité dans Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000, p.6) comme étant « 1) l'existence de formes organisationnelles réticulées; 2) le partage de certaines croyances et la solidarité des acteurs; 3) l'accent mis sur les conflits dans la lutte pour ou contre le changement; 4) le recours à diverses formes de contestation ». Sur cette base, nous nous référerons à la définition dianienne de mouvement social qui intègre ces quatre éléments. Diani (2001, p.7) définit le mouvement social comme « informal networks of individuals and/or organizations who engage in social conflict on the basis of a shared collective identity, while retaining their autonomy and specific group and organizational identities ». Dès lors, il importe de souligner que cette définition ne correspond pas tout à fait au tiers secteur puisque bon nombre d'associations de ce secteur ne s'engagent pas dans la contestation. Par contre, comme nous l'avons souligné auparavant, des tiers secteurs, ou des

éléments des tiers secteurs, peuvent ne pas être les servants passifs de l'État. Dans certaines sociétés, le tiers secteur a récemment émergé d'un ensemble disparate d'organismes oeuvrant dans des secteurs d'activités différents et n'ayant qu'un statut légal en commun, en un (ou des) réseau(x) d'organismes de même statut, en train de développer une identité commune et en contradiction à celle de l'État et de ses agences et établissements publics ainsi qu'en contradiction à celles du marché privé.

2.1.1 L'instrumentalisation du tiers secteur: une perspective limitative

L'institutionnalisation des organisations du tiers secteur par l'État est largement documentée dans la littérature. Un certain nombre de recherches traitant de l'institutionnalisation de ces organisations le font du point de vue d'une rationalisation instrumentale. Ces études évoquent une mainmise de l'État et du marché et insistent sur la professionnalisation et la perte d'autonomie qui en résultent pour le tiers secteur. Au sein de cette littérature, le tiers secteur s'en trouve diminué à un secteur au service de l'État et du marché. C'est dans cette optique que Lipietz (2001, p.142) affirme qu'« il ne faut pas s'étonner de l'assimilation par l'opinion publique de l'économie sociale à une sorte de « sous-appareil d'État ». Ainsi instrumentalisé, la capacité de « faire autrement » des organisations du tiers secteur est remise en question ou alors considérée comme étant une pure « utopie alternative » (Marchand, 2002). Le projet initialement au cœur des initiatives, qui distingue les organisations relevant du tiers secteur des autres, se trouve ainsi mis de côté au profit d'une logique de rendement. Somme toute, le présupposé théorique commun à ces auteurs est que l'institutionnalisation du tiers secteur est profondément pernicieuse et n'est profitable qu'à l'État et au marché. Il est donc permis de supposer que cette perspective est limitée voire limitative. En effet, cette conception de l'institutionnalisation peut être rapprochée de l'approche classique de l'institutionnalisation de l'action collective, celle-ci étant la première des trois principales approches de l'institutionnalisation de l'action collective présentes dans la littérature des mouvements sociaux et recensées par Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000). Or, nous verrons que l'approche classique ne semble pas la plus appropriée pour saisir l'institutionnalisation du tiers secteur français. Par conséquent, ces trois approches seront d'abord exposées suite à quoi nous serons en mesure de proposer de considérer l'institutionnalisation selon une perspective différente.

2.1.2 L'institutionnalisation de l'action collective : trois approches

Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000) proposent l'idée qu'on retrouve trois conceptions différentes de l'institutionnalisation de l'action collective dans la littérature des mouvements sociaux; l'approche classique, la thèse de l'institutionnalisation partielle et l'institutionnalisation comme caractéristique des mouvements sociaux à explorer.

L'approche classique définit l'action des mouvements sociaux en opposition à celle de l'État et soutient que l'institutionnalisation représente le stade ultime du mouvement social. D'une part, l'institutionnalisation est l'aboutissement des revendications portées par les groupes, revendications qui sont alors intégrées au système institutionnel. D'autre part, cette « intégration institutionnelle » (Hamel, 1993) permet d'expliquer la baisse de régime de l'action de même que la diminution de son caractère subversif (Hamel, Maheu, Vaillancourt, 1999, p.428). L'approche classique est donc une approche qui conçoit l'action sous une forme cyclique (en quatre étapes; naissance; croissance; apogée; déclin (Séguin, 1999)), considérant l'institutionnalisation comme une finalité.

Selon les mêmes auteurs, l'étude des mouvements sociaux a toutefois permis de comprendre que la reconnaissance et l'intégration de certains enjeux au système institutionnel ne signifiait pas forcément la disparition de l'action en soi et/ou de la dimension subversive des acteurs collectifs. Contrairement à la conception classique, le deuxième courant, la thèse de l'institutionnalisation partielle, ne considère pas l'institutionnalisation comme une finalité pour les mouvements sociaux. Cette thèse soutient que malgré son institutionnalisation, l'acteur conserve une certaine part d'autonomie. Par conséquent, « les acteurs ne sont jamais entièrement intégrés à l'espace institutionnel. Ils s'engagent à l'occasion sur le terrain du politique institutionnel, mais n'hésitent pas à s'y soustraire ou à revoir leur engagement ou leur participation. » (Hamel, Maheu, Vaillancourt, 2000, p.12). Ainsi, les mouvements conservent la possibilité d'agir sur les deux terrains (à l'intérieur et à l'extérieur des institutions) de façon simultanée en fonction de la conjoncture et au gré de leurs stratégies. Hamel, Maheu et Vaillancourt (1999; 1998) affirment que cette perspective, tout comme la première, sont insuffisantes pour comprendre l'ambivalence de l'action collective des mouvements sociaux récents.

Hamel, Maheu et Vaillancourt (1999, p.428) proposent plutôt une approche qui conçoit l'institutionnalisation comme un « terrain d'expérimentation » dans un contexte où « le rapport aux institutions est constitutif de l'action collective ». Effectivement, ces auteurs avancent que « les institutions, de même que les rapports aux institutions, deviennent ainsi le lieu de l'action à partir duquel il faut revoir la compréhension des modèles d'action (référénts culturels, représentations politiques, valeurs, etc.) de même que l'horizon cognitif à partir duquel les acteurs pensent leurs engagements. ». Dans cette perspective, le terrain institutionnel prend à la fois la forme d'un « espace d'affrontements » et d'un « lieu d'alliances et de solidarités ». Ainsi, en redéfinissant leurs rapports avec les institutions, des rapprochements peuvent survenir entre les mouvements sociaux et leurs adversaires (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999, p.428). Ces rapprochements peuvent notamment prendre la forme de partenariat.

Par ailleurs, en considérant que la construction du partenariat entre l'État et le tiers secteur met davantage l'accent sur la légitimation et la régulation des rapports entre eux que sur les conflits entre l'état et les répertoires de contestation du tiers secteur, comme s'il était un mouvement social, cette littérature nous pousse à soulever un certain nombre de questions supplémentaires. Est-ce que le tiers secteur français affiche certains traits d'un mouvement social institutionnalisé ou est-ce qu'on peut concevoir cet espace de l'institutionnalisation de certains rapports entre l'État et la société civile comme comprenant à la fois des acteurs collectifs (partiellement) institutionnalisés et des organismes du tiers secteur, « partenaires » de l'État, mais revendiquant leur autonomie et identité propre? Au final, les théories de l'institutionnalisation relevant de la littérature des mouvements sociaux nous mènent à comprendre que l'institutionnalisation n'est pas forcément et fatalement une finalité. Ainsi, l'institutionnalisation s'avère parfois une possibilité –voire une stratégie- pour les acteurs collectifs de jouer à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du terrain institutionnel. Plus encore, l'institutionnalisation, par son caractère réflexif, peut s'avérer constitutive de l'identité d'un acteur collectif. Ces éléments nous poussent à considérer l'institutionnalisation selon une optique différente en considérant le tiers secteur français sous un angle de mouvement social.

2.1.3 Au-delà de l'institutionnalisation, quels changements au plan identitaire ?

Par contraste aux théories qui considèrent l'institutionnalisation de l'action collective comme étant une récupération des initiatives de la base par l'État, nous supposons qu'à travers l'institutionnalisation des rapports entre l'État et la société civile, le tiers secteur se constitue en tant qu'acteur – ayant une (ou des) identité(s) propre(s) ainsi qu'un projet de société relativement bien défini. Nous posons également la question à savoir si les organisations s'identifiant et étant identifiées à l'économie solidaire ont joué un rôle déterminant dans ce processus de changement identitaire au plan de l'organisation de la société civile française.

Cette dernière question s'inscrit dans la continuité des propos de Laville (1995, p.80), qui affirme que l'économie solidaire peut être appréhendée comme une « critique constructive des pratiques d'économie sociale ». Ainsi, nous supposons qu'en ayant mis de l'avant une forte dimension politique, les initiatives d'économie solidaire ont entraîné un questionnement identitaire auprès des organisations d'économie sociale. Celles-ci se sont vues remettre en question les moyens par lesquels elles entendent arriver à leurs objectifs tout comme la définition même de ces objectifs. De leur côté, les organisations de d'économie solidaire se sont construites en marge voire en opposition à celle des organisations d'économie sociale. Cette notion d'opposition nous permet de concevoir qu'il existe de fortes tensions entre les organisations de l'économie sociale et celles de l'économie solidaire. Nous nous questionnons alors à propos de l'évolution récente de ces organisations à savoir si elles en sont aujourd'hui à identifier des points communs, des espaces de convergences –au plan des référents identitaires- malgré les divergences qui demeurent.

Notons que cette proposition est liée aux propos de Caillé et Laville (1998, p.17) qui posent la question suivante: « S'il importe que les associations gagnent en capacité d'expertise et en efficacité, n'est-ce pas pour se mettre ainsi à même de conquérir leur autonomie et de peser politiquement? ». Par conséquent, nous suggérons de considérer que le tiers secteur, loin de n'être que le témoin passif de l'action publique, est à même de s'identifier et de se former en tant qu'acteur collectif qui a un sens propre en lui-même à travers un projet de société et qui acquiert, par le fait même, une certaine capacité d'agir (Eme et Laville, 2000, p.365).

2.2 La dynamique de construction d'identité collective

Le développement de partenariats entre l'État et le tiers secteur a nécessité la construction d'un « partenaire » et cela a donc précipité la distinction entre l'un et l'autre et a ainsi favorisé l'émergence d'une (ou des) identité(s) propre(s) au tiers secteur. Il est alors possible d'explorer l'hypothèse de l'émergence du tiers secteur en tant que « partenaire », prenant la forme d'un (ou des) réseau(x) d'organismes, engagé(s) avec l'État sur la base d'une (ou des) identité(s) collective(s), qui conserve(nt) son(leur) autonomie et identité collective.

Cette hypothèse va dans le sens des propos de nombreux auteurs (Melucci 1996; Mc Adam et al. 2001; Tilly 2002; Diani, 2003a, Mishe, 2003) qui considèrent les réseaux sociaux comme des lieux privilégiés de production de cohésion sociale et d'identité collective. Les racines d'une telle perspective peuvent être trouvées dans la théorie des 'réseaux submergés' de Melucci (1989). Dans cette théorie, les 'réseaux submergés' sont perçus comme des laboratoires culturels submergés dans la société civile représentant d'une part un système de groupes séparés engagés dans l'expérimentation culturelle et, d'autre part, un système d'échanges dans lesquels circulent librement les individus et l'information (Melucci, 1989, p.60).

Cette idée de laboratoires culturels nous conduit à mieux définir le cadre conceptuel à partir duquel nous pourrions imputer ou non une identité collective au tiers secteur français. À ce titre, il est utile de se référer aux idées de Melucci pour qui, selon l'appropriation qu'en fait Farro, l'identité se construit à partir de quatre pôles :

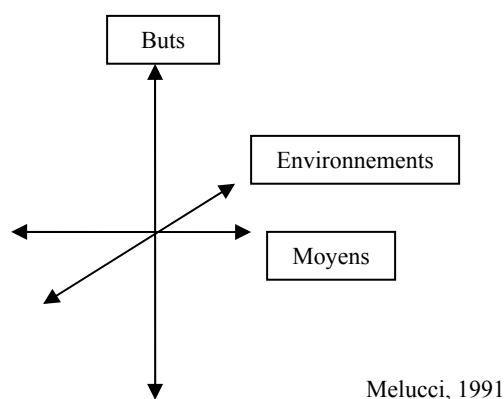
« l'*auto-découverte*, c'est-à-dire l'identification de soi-même comme membre ou collectif; l'*hétéro-découverte*, c'est-à-dire l'identification par les autres personnes ou groupes, du membre et du collectif; l'*affirmation de la différence*, voulue par le membre et par le collectif pour se différencier des autres; et la *reconnaissance de cette différence*, accordée au membre ou au groupe par d'autres individus ou groupes. Cette identité correspond alors à un système de tensions entre ces quatre pôles qui recherche un équilibre. » (Farro, 2000, p.127).

Ainsi, Melucci avance que le processus de mobilisation d'un acteur collectif implique que ce dernier se définisse lui-même et qu'il définisse ses rapports à l'environnement. Cette définition résulte d'interactions, de négociations et de conflits. Melucci affirme que

« les individus participent à la formulation d'une « identité collective » en intégrant laborieusement trois ordres d'orientation : celles qui ont trait aux *buts* de l'action (autrement dit, à la *signification* qu'elle a pour l'acteur) ; celles qui se rapportent aux *moyens* (autrement dit *les possibilités et les limites* de l'action); et enfin, celles qui concernent *les rapports avec l'environnement* (autrement dit, le *champ interne et externe* où s'appliquent les possibilités et les limites). » (Melucci, 1991, p.143).

Ces trois axes (buts- moyens- environnements) sont des vecteurs interdépendants et reliés entre eux par un rapport tensionnel et représentent le système d'action de l'acteur et du mouvement. C'est donc à partir de ce système d'action que le groupe construit son identité; « les formes de l'organisation représente l'instrument au moyen duquel l'acteur cherche à faire de ce système de vecteurs une unité acceptable et durable (figure1). » (Melucci, 1991, p.143).

Figure 2 Système d'action de l'acteur



Cette figure meluccienne sert de base conceptuelle à partir de laquelle nous serons en mesure d'identifier les différents pôles et les différentes tensions qui constituent le tiers secteur français. Bien que ces éléments constitutifs de l'identité collective théorisés par Melucci soient à toutes fins utiles, ils ne permettent cependant pas d'observer un processus dynamique telle que la constitution d'un acteur collectif ou bien une possible transformation identitaire d'un acteur. Par conséquent, il apparaît avantageux de présenter quelques concepts complémentaires qui nous aideront à comprendre les possibles transformations identitaires en cours au sein du tiers secteurs français.

2.2.1 La dimension politique de l'acteur collectif

L'hypothèse évoquant le tiers secteur en tant qu'acteur collectif ayant une (ou des) identité(s) et un projet de société nous mène à nous questionner sur le processus de constitution de l'acteur voire sur le processus de transformation en un acteur *actif*²⁹. À cette fin, la perspective de Hobson et Lindholm (1997) mérite d'être discutée et explicitée puisqu'elle peut nous permettre d'arriver à comprendre la question des possibles transformations identitaires au sein du tiers secteur français.

Hobson et Lindholm (1997) définissent le "composing constituencies" comme étant "both the process of creating shared meanings and consciousness among diverse individuals within a social category [...] and the framing of grievances and goals of a social movement" (1997, p. 478). Ainsi, la perspective de Hobson et Lindholm sous-tend l'idée qu'il faut construire socialement cette communauté d'intérêts par le développement d'un discours créateur d'une vision partagée et, sur cette base, d'un certain sentiment de solidarité³⁰. La transformation du tiers secteur français en tant qu'acteur collectif pourrait ainsi se comprendre par la désignation des représentations, des significations et de la conscience communes aux organisations qui le forment.

La perspective de Hobson et Lindholm (1997) fait implicitement référence au « framing » (processus de cadrage) lequel met l'accent sur le discours. À ce sujet, elles notent l'importance de définir des cadres cognitifs qui sont assez inclusifs pour rejoindre les acteurs dans toute leur diversité sans quoi la communauté d'intérêts –en construction- peut être fracturée et affaiblie (p.486). Les cadres (frames) constituent des compréhensions que les acteurs ont d'eux-mêmes et du monde dans lequel ils agissent (Snow³¹, 1986). Ils permettent de porter l'attention sur les

²⁹ Un acteur ayant une capacité d'action fait référence au terme *agency*, qui signifie un acteur "not only reactive but can create opportunities and effect change" (Dobrowolsky, 2000, p.14).

³⁰ Les propos de Caillouette (2001, p.84) vont en ce sens lorsqu'il affirme « l'acteur, notamment dans sa forme de mouvement social, se crée par le biais d'une « discursivité ». Cela dit, les associations, selon Sue (1998), donnent une certaine représentation sociale à la société civile et elles illustrent la capacité de la société à agir sur et par elle-même. Dans cette veine, Dobrowolsky (2000, p.14) suggère que la représentation signifie davantage que la représentation des intérêts de l'acteur: "representation is about the social and political construction of interests and identities" (Dobrowolsky, 2000, p.14).

³¹ Dans l'objectif de palier aux approches de la mobilisation des ressources et des opportunités politiques qu'il a trouvées inadéquates, Snow a emprunté la notion de cadre pour expliquer la motivation individuelle de l'action. Initialement, l'analyse des cadres a été développée en sociologie par Goffman dans *Frame analysis: An Essay on the*

processus cognitifs à l'œuvre dans la définition des problèmes et dans la suggestion d'alternatives. McAdam, McCarthy et Zald (1996, p.6) résument le processus de cadrage comme étant des « efforts stratégiques conscients déployés par des groupes de personnes pour façonner des compréhensions communes du monde et d'eux-mêmes qui légitiment et motivent l'action collective »³². La notion de cadre est utile pour saisir le sens que les acteurs accordent à leurs actions, les discours qu'ils tiennent sur la place publique et les stratégies qu'ils privilégient. En ce sens, l'analyse des cadres des acteurs du tiers secteur semble des plus appropriées pour cerner la construction identitaire du tiers secteur français.

Dans cette lignée, il est pertinent d'évoquer le « naming » (désignation d'un nom) de Jenson (2004; 1995). La désignation ou encore l'auto-désignation d'un nom (*naming* ou *self naming*), c'est-à-dire l'attribution d'un nom aux acteurs du tiers secteur (qui peut être intégré ou non par les acteurs eux-mêmes) ou encore l'appropriation d'un nom par les acteurs, est un élément discursif qui semble des plus révélateurs de l'aspect identitaire. À l'instar de la perspective de Hobson et Lindholm (1997), la désignation ou l'auto désignation d'un nom par les organisations peut être considérée comme une stratégie discursive. Mais encore, le cadre cognitif auquel se réfèrent les acteurs représente en soi un « naming » ayant un sens donné pour les acteurs.

Le terme économie solidaire a graduellement remplacé celui d' « économie alternative », par lequel les organisations issues d'une nouvelle militance se sont auto-désignées (Lipietz, 2000a, p.27) de même que celui de « nouvelle économie sociale » par lequel elles ont été désignées. Ce terme est apparu dans le nom de certains regroupements suite aux rapprochements ayant eu lieu entre des regroupements se reconnaissant comme faisant partie d'une économie alternative³³. Ainsi, le Réseau pour une Économie Alternative et Solidaire (REAS) a été créé en 1991 du rapprochement de l'Agence de Liaison pour le Développement d'une Économie

Organization of Experience. New York, NY et al. : Harper & Row (1974) (traduit en français sous le titre *Les cadres de l'expérience*, en 1991 aux éditions de minuit). Pour Goffman, « les cadres d'expériences » ou « de perception » sont ce qui permet aux individus de « localiser, percevoir, identifier, classer les événements de leur environnement, de leur vécu et du monde » (Goffman, 1991 in Neveu, 1996). Ainsi, pour Goffman, les cadres servent à l'individu à « l'organisation de son expérience », c'est-à-dire à construire sa réalité à partir d'expériences personnelles (Goffman, 1991, p.22).

³² Nous traduisons.

³³ Sans définir les particularités de l'économie alternative, notons simplement qu'elle était définie comme étant ancrée sur des « valeurs de *Solidarité* et d'*Autonomie* » (Lipietz, 2000a, p.28).

Alternative (ALDEA, en 1981) et de *Solidarité-Emploi* (1985) ((Lipietz, 2000a, p.28). Depuis, l'expression s'est généralisée : l'Inter-réseaux de l'Économie Solidaire (IRES) constituée en juin 1997 qui s'est transformé en Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES) en 2002; le Réseau des Communes pour l'Économie Solidaire; la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais créée en 1997 voire le Secrétariat d'État à l'économie solidaire³⁴.

Il va sans dire que la désignation d'un nom est intimement liée à la représentation de l'acteur et, par le fait même, à son ou ses identités collectives : “it is about naming oneself in relation to others and acting with others on the basis of that self-definition to bring about changes in dominant power relations.” (Dobrowolsky, 2000, p.6). Jenson a découvert que les décisions à propos du « self naming » affectent quatre aspects des stratégies des regroupements d'organisations. D'abord, sélectionner un nom pose des frontières discursives, rendant certaines revendications plus significatives et d'autres moins pertinentes. Deuxièmement, le choix d'un nom génère des ressources stratégiques telles un lien ou l'accès à un champ d'expertise donnée et troisièmement, il le situe en relation avec les autres groupes ce qui lui donne la possibilité de faire des alliances et d'identifier ses opposants.

Finalement, le nom conduit à la désignation de structures d'opportunités. De la sorte, le choix d'un nom va configurer l'environnement institutionnel de l'acteur. Il va contribuer à générer des ressources, à identifier les alliés et les opposants et contribuer à orienter la manière de poser les revendications (Jenson, 1995, p.115). Par conséquent, selon le nom qu'elles s'assignent, les organisations du tiers secteur accordent une priorité à certains buts et revendications ou encore à certains moyens pour y parvenir. Nous pouvons supposer que ces buts et moyens soient ce par quoi les organisations se distinguent les unes des autres. Par conséquent, en ce qui a trait au développement d'une identité d'acteur, il semble prometteur de porter une attention particulière aux termes qu'utilisent les organisations pour se nommer. Dans l'optique où nous supposons que les groupes d'économie solidaire ont contribué à modifier l'aspect identitaire du tiers secteur, il convient de porter une attention particulière à l'émergence de la notion d'économie solidaire de même qu'à son appropriation par les groupes pour se nommer. Plus

³⁴ Le Secrétariat a été créé en avril 2000 par les écologistes et supprimé lors du changement de gouvernement en juin 2002.

encore, il est pertinent de s'attarder à l'influence des universitaires au plan de l'utilisation et de la prolifération des terminologies désignant les différentes composantes du tiers secteur français.

Cela dit, le modèle de Hobson et Lindholm (1997) démontre l'interdépendance de la construction d'une communauté d'intérêts, du déploiement des ressources de pouvoir et de l'obtention de droits sociaux (p.478). Signalons que pour ces deux auteures, les ressources de pouvoir se définissent autant par des ressources discursives et organisationnelles (notamment sous formes d'alliances). Leur modèle démontre notamment que la construction d'une communauté d'intérêts est liée de près à une mobilisation efficace des ressources de pouvoir afin d'être en mesure de faire entendre ses idées dans l'arène politique, d'être en mesure de les faire « inscrire à l'ordre du jour »³⁵ (White, 2006, p.6). L'efficacité de la mobilisation des ressources d'un acteur collectif, et, par le fait même, l'éventuelle inscription de ses idées et intérêts à l'ordre du jour sera tributaire de la capacité de l'acteur à saisir les opportunités politiques (structurelles ou circonstancielle) dans son environnement institutionnel. Dans cette lignée, Hobson et Lindholm (1997, p.480) suggèrent non seulement que les opportunités politiques influencent la capacité des acteurs à se mobiliser, mais également que les groupes mobilisés peuvent *créer* des opportunités politiques à travers des ressources discursives et des formes de mobilisation³⁶.

Cela rejoint la pensée de Dobrowolsky (2000, p.14) qui avance que les modifications dans les configurations socio-économiques, les changements dans les opportunités et contraintes politiques de même que les identités collectives et les idées, influencent les stratégies de l'acteur. Cela fait référence au caractère réflexif du cadre. Ainsi, pour ce qui a trait aux organisations du tiers secteur, bien qu'elles formulent des volontés et des objectifs selon un certain nombre de valeurs, de croyances et d'intérêts, elle se doivent de les orienter en tenant compte de leur environnement, des demandes et orientations gouvernementales, par exemples. En ce sens, elles doivent se professionnaliser un tant soit peu si elles désirent être écoutées et reconnues. Par exemple, elles doivent arriver à 'parler le langage institutionnel' afin de répondre à des appels d'offres. Les propos de De Maillard (2002, p.59) rejoignent cette idée : « C'est notamment la

³⁵ La notion d'inscription à l'ordre du jour (*agenda setting*) désigne « la construction des problèmes sociaux qui sont –ou devraient être– pris en charge par l'État » et, par extension, le processus par lequel les médias ou la mobilisation de mouvements sociaux placent ces problèmes au cœur du débat politique (Béland, 2002, p.33).

³⁶ Nous traduisons. L'italique est toutefois de Hobson et Lindholm (1997).

capacité des associations à produire des « projets », à structurer un discours audible par les institutions qui devient désormais essentielle. » Dans cette optique, De Maillard (2002, p.59) affirme que la professionnalisation est moins « la maîtrise d'une technique d'intervention sur le social [...] que la maîtrise des règles administratives et comptables pour la gestion de projets ». Ainsi, les cadres auxquels se réfèrent les organisations sont élaborés tout en tenant compte de l'environnement extérieur, c'est-à-dire en référence aux acteurs et facteurs externes.

2.3 Synthèse

Au final, de par ses trois axes (les buts, les moyens et les environnements), la perspective de Melucci nous servira de base conceptuelle à partir de laquelle nous pourrions identifier clairement les principaux pôles du tiers secteur français, de même que les tensions majeures qui existent au sein de celui-ci. La perspective meluccienne se pose donc comme une hypothèse par rapport au processus de transformation du tiers secteur en tant qu'acteur collectif. Pour sa part, le modèle proposé par Hobson et Lindholm (1997) nous offre un cadre théorique à partir duquel nous serons en mesure de construire une histoire discursive de la transformation du tiers secteur français dans une optique identitaire. C'est par la prédominance accordée à l'aspect identitaire que l'histoire pouvant émerger d'une telle approche pourra se distinguer de celles proposées par les chercheurs universitaires s'intéressant au tiers secteur français et ayant participé à l'émergence de celui-ci (tels que Eme, Laville, Barthélemy, etc.).

Pour ce faire, les concepts de cadres cognitifs, de stratégies discursives et organisationnelles et d'opportunités politiques seront des plus utiles. Dans cette lignée, la désignation ou encore l'auto-désignation d'un nom (*naming* ou *self naming*) par les organisations et regroupements d'organisations du tiers secteur et les implications qu'elle engendre nous fourniront de judicieuses informations concernant l'identité du tiers secteur français. Comment peut être définie l'identité du tiers secteur français ? Quels sont les principaux buts, moyens et rapports à l'environnement qui la caractérisent ? Quels sont les principaux cadres auxquels réfèrent les acteurs du tiers secteur ? Quel rôle ont pu jouer les chercheurs universitaires au plan du processus de construction de cet acteur collectif ? Quelles sont les principales ressources discursives et organisationnelles et les opportunités politiques qui ont permis de constituer un hypothétique acteur ? Le chapitre suivant expose la démarche méthodologique à partir de laquelle l'exploration de nos hypothèses et questions de recherche sera possible.

Chapitre III

Cadre méthodologique

Plan de la recherche

Telle que définie, notre étude comporte deux objectifs principaux. Dans un premier temps, elle vise à clarifier l'aspect identitaire du tiers secteur par le biais d'abord de l'identification des principaux buts, moyens et rapports à l'environnement des organisations du tiers secteur, puis par l'identification des principales tensions existant en leur sein. Dans un deuxième temps, elle a pour but de vérifier si les tensions identifiées font partie d'un seul et même acteur et, par le fait même, si une transformation identitaire est en cours au sein du tiers secteur français.

Dans l'optique de ces objectifs que nous nous sommes assignés, notre étude requiert un plan de recherche en deux étapes. Une première étape, qui s'apparente à la théorie ancrée, nous permettra d'effectuer un « mapping cartographique » du tiers secteur français, et une deuxième où nous tenterons de définir la transformation identitaire en cours, s'il en est une bien sûr. Notre étude s'appuie sur une analyse des discours réalisée via deux sources de données; sur des textes de réflexion rédigés par des acteurs clés du processus d'institutionnalisation du tiers secteur français au cours des dix dernières années, et sur des entretiens effectués avec certains d'entre eux au printemps 2003 et à l'automne 2005.

Une première phase inductive nous est apparue très pertinente pour mener à bien l'analyse étant donné les limites de la perspective dominante concernant l'institutionnalisation du tiers secteur français (qui la considère en termes d'instrumentalisation) et de sa forte prédominance dans la littérature française. L'interprétation que nous proposons, soit la compréhension de l'institutionnalisation du tiers secteur en termes de construction d'un acteur collectif –ayant une (ou plusieurs) identité(s) ainsi qu'une certaine capacité d'agir, nous apparaissait être une exploration intéressante palliant le manque de la perspective dominante à savoir la (quasi-) impossibilité que l'institutionnalisation du tiers secteur lui soit éventuellement profitable.

Le présent chapitre expose la démarche qui sous-tend l'analyse. Il est l'occasion d'exposer les sources des données recueillies –les documents et les répondant(e)s -, les critères qui ont guidé le choix de ces derniers de même que la grille d'entretiens ayant servi à la construction des données qui est basée sur le cadre théorique présenté dans le chapitre précédent. Il précise ensuite la démarche d'analyse. Enfin, le chapitre se termine en évoquant les limites de cette analyse, notamment en termes de validité et de fidélité.

3.1 Les données

Pour arriver à explorer nos questions de recherche relatives à l'aspect identitaire du tiers secteur français et éventuellement trouver des éléments de réponse, à quel type de données devons-nous faire appel? Premièrement, une connaissance en profondeur du contexte social et politique et institutionnel français s'est avérée nécessaire. Deuxièmement, pour arriver à comprendre la dynamique identitaire du tiers secteur français, nous devons saisir les histoires et interprétations des acteurs –et individus- qui ont été directement impliqués dans sa construction, voire sa transformation. L'existence d'une documentation très pertinente rédigée par des acteurs eux-mêmes et couvrant une vaste période de temps a donc rendu notre analyse possible. Dans les pages qui suivent, les données seront présentées selon trois catégories; les données portant sur le contexte, les données provenant de la documentation, puis les données provenant des entretiens.

3.1.1 Les données portant sur l'organisation du système social français et la construction de l'État

Pour en arriver à comprendre le tiers secteur français dans toutes ses ambiguïtés et sous toutes ses facettes, il a paru essentiel de bien connaître le contexte social, politique et institutionnel dans lequel il s'insère, ceci d'autant plus que nous étions peu familière avec ce pays. Dans cet objectif, nous nous sommes affairée à comprendre l'organisation du système social français de même que la construction de l'État social. Nous nous sommes aussi informée sur le fonctionnement du système politique français en soi de même que concernant l'organisation territoriale de la France, (communes, départements, etc.) et de tout ce qui a entouré la décentralisation (le système administratif comme tel, le gouvernement en place, l'impact sur le tiers secteur, etc.). Nous avons évidemment pris connaissance des personnes qui ont occupé les postes de présidence et de Premier ministre au pays au cours de la période 1950-2005. Bien que

nous avons considéré cette période, nous nous sommes néanmoins particulièrement penchée sur des périodes auxquelles réfèrent souvent les différents documents relatifs au tiers secteur français. Ces périodes, telle que la signature de la *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA* (2001), ont semblé particulièrement marquantes pour le tiers secteur français. Cela dit, nous sommes arrivée à identifier la période 1995-2005 comme étant significative pour arriver à saisir l'hypothétique construction ou transformation du tiers secteur français. Ainsi, les documents portant sur le contexte nous ont permis de définir la période sur laquelle notre étude serait axée. L'appropriation de ces informations s'est effectuée par le biais de documents provenant de sources diversifiées allant de livres d'histoire et de politique française à des sites gouvernementaux français en passant par de nombreux articles. Toutes ces informations nous ont permis de mieux appréhender le tiers secteur français et de mieux nous en approprier.

Dans cette lignée, nous avons approfondi nos connaissances sur le tiers secteur français en appréhendant l'historique des groupes d'économie sociale de même que l'essor des organisations d'économie solidaire. Cette exploration nous a permis de saisir tout le système de piliers qui caractérise le tiers secteur français, c'est-à-dire l'importance des clivages entre les différentes composantes du tiers secteur; coopérative, mutualiste, associative et encore, entre les différentes organisations s'identifiant à l'« économie sociale » et celles s'apparentant à l'« économie solidaire ». Nous avons également pris connaissance des principales institutions qui encadrent les relations entre l'État et le tiers secteur, nommons entre autres la DIES, la CPCA, le CNVA, mais également d'autres organisations dont la Fonda, le MES (l'IRES)³⁷. Nous avons cherché à comprendre le rôle de chacune d'entre elles de même que les relations qu'elles entretiennent les unes envers les autres d'une part, et leurs relations à l'État, d'autre part. Ces données nous ont menée à vouloir en apprendre davantage concernant la nouvelle gouvernance, le partenariat de même que sur certains sujets internes au tiers secteur (notamment sur la différenciation des organisations, sur l'utilité sociale, sur le bénévolat ainsi qu'en rapport aux notions d'espace public, de démocratie locale). Nous avons également exploré les réalités présentes dans d'autres

³⁷ DIES : Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale; CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives; CNVA: Conseil national de la vie associative; Fonda; CEGES : Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale; MES : Mouvement pour l'économie solidaire (IRES : Inter-réseaux de l'économie solidaire). Se référer à la section 3.1.1 pour une présentation plus détaillée de ces acteurs collectifs.

pays que la France, notamment au Canada et au Québec ainsi qu'en Angleterre et en Belgique. Finalement, précisons que la familiarisation avec la France s'est également effectuée par le biais d'un stage d'un mois en terres françaises dont l'objectif était de voir les lieux et d'interagir avec des gens habitant le pays en plus de leur poser des questions pour mieux les comprendre, mais aussi pour accéder à de la documentation inaccessible au Canada et effectuer des entrevues.

Au final, ces innombrables informations nous ont permis d'améliorer nos connaissances des contextes sociopolitiques et institutionnels de même que du processus administratif français. Plus encore, elles nous ont permis de mieux contextualiser le tiers secteur et ses diverses composantes afin de mieux les appréhender. Elles nous ont permis d'améliorer notre compréhension de l'histoire et de la trajectoire des différentes composantes du tiers secteur et de mieux comprendre le contexte et la nature (les objectifs et les raisons) de l'institutionnalisation des relations entre le tiers secteur et l'État. L'appropriation de ces informations nous a conduite à la recherche d'une nouvelle interprétation de l'institutionnalisation du tiers secteur français et dans cette lignée, à privilégier une optique identitaire. Par conséquent, nous nécessitions davantage d'informations sur l'histoire récente des rapports entre le tiers secteur et l'État à l'échelle nationale de même qu'à propos de la construction identitaire collective des organisations du tiers secteur.

3.1.1.1 Présentation des principaux acteurs collectifs

La compréhension de la dynamique du tiers secteur français nécessite une connaissance des principaux acteurs collectifs impliqués dans sa possible (re-)constitution. Dans cette lignée, voici une brève présentation des principaux acteurs collectifs qui feront l'objet –ou du moins seront discutés- de la présente analyse, suite à laquelle seront présentés les données documentaires.

Le CNVA

Le conseil national de la vie associative (CNVA) a été créé en 1983. Il est une instance de consultation placée auprès du Premier ministre qui produit des avis et des rapports (les publications du CNVA) concernant l'ensemble des questions intéressant la vie associative. Le conseil peut être saisi par le Premier ministre d'une demande d'avis sur un sujet particulier, il peut aussi s'auto saisir. Les missions du conseil sont :

- D'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la vie associative
- De donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires
- De proposer des mesures utiles au développement de la vie associative
- D'établir au cours de chaque mandature un rapport d'ensemble sur la vie associative et son évolution. » (www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=112).

La CPCA

Créé en 1986 par la Fonda, le Groupement National Associatif (GNA) est transformé en la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) en 1992 (déclarée association 1901 en 1999) Le CPCA représente l'instance de représentation politique des associations. Elle est ainsi apparentée à l'« économie sociale ». Elle se définit comme suit « La CPCA est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française. Elle rassemble les organismes représentatifs des divers domaines de l'activité associative.» (cpc.asso.fr/). En fait, la CPCA est composée de seize coordinations associatives qui rassemblent plus de 700 fédérations ce qui représente, selon la CPCA, plus de 400 000 associations. La CPCA est membre (une des huit composantes) fondateur du CEGES. La CPCA « assure la vice-présidence du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES) et affirme ainsi son appartenance au secteur de l'économie sociale. » (CPCA (2005b).

Le CEGES

Le CEGES a été créé par la CPCA qui est une de ses huit composantes. Il est le prolongement du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, coopératives et Associatives, CNLAMCA). Le CEGES est composé de 4 collèges et regroupe les organisations nationales fédérées des grandes familles de l'économie sociale française : le Groupement National de la Coopération (GNC), la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), la Mutualité d'assurance (GEMA) et la Mutualité Santé (FNMF), ainsi que le Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Education Nationale (CCOMCEN), l'Association des Fondations de l'Economie Sociale (ASFONDES), la représentation nationale des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES) et la représentation des syndicats d'employeurs de l'économie sociale. Le CEGES se définit comme ayant l'objectif de « faire reconnaître par les pouvoirs publics et la société civile la forme originale d'entreprendre incarnée par l'économie sociale (les groupements de

personnes), qui est une alternative à celles issues de l'économie libérale capitaliste et de l'économie dirigée. » (www.ceges.org).

La DIES

La Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) (créée en 1981) est sous tutelle du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. La DIES a pour mission la coordination des politiques publiques des différents ministères dans le domaine de la vie associative. Étant officiellement interlocutrice privilégiée au sein des pouvoirs publics pour les mutuelles, les coopératives et les associations, sa visibilité –et reconnaissance?– semble pourtant limitée.

La Fonda

Anciennement la DAP, la Fonda a été créée en 1981. La Fonda est en quelque sorte le laboratoire d'idées (*think thank*) de la vie associative française. En ce sens, la Fonda se définit comme une association qui « en toute indépendance politique et idéologique, s'est donné pour mission la promotion de la vie associative » et comme « un espace d'analyse, de réflexion et d'action entre des acteurs associatifs issus de la diversité associative qui s'y impliquent librement » (www.fonda.asso.fr). La Fonda a notamment l'objectif de renforcer les organisations du tiers secteur par la création et le soutien de regroupements. Dans cette lignée, elle a notamment créé le Groupement National Associatif (GNA) qui a ensuite été transformé en la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). La Fonda est l'une des seize coordinations membres de la CPCA.

Le MES (l'IRES)

Anciennement l'inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES) créé en juin 1997, le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) a été formé en 2002. Le MES représente la *structure représentative* des organisations d'économie solidaire. Il se définit comme suit « Le MES regroupe des initiatives engagées sur différents champs d'activités: le commerce équitable, le tourisme solidaire, les services de proximité, la culture, la lutte contre le chômage et les exclusions, la solidarité internationale. » (le-mes.org/index.html).

L'UNIOPSS

Créée en 1947, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Elle regroupe 20 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur médico-social et sanitaire. Pour cette raison, elle est considérée comme une « forteresse » dans le domaine. L'UNIOPSS est composée de 22 URIOPSS (unions régionales) et est l'une des seize coordinations membres de la CPCA. Ses principales missions sont de :

- Organiser une concertation et une représentation transversales aux secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance famille, pauvreté exclusion- santé...);
- Valoriser le secteur à but non lucratif de solidarité, en France et en Europe;
- Veiller aux intérêts des personnes fragiles dans la construction des politiques sociales, et faire le lien entre l'Etat, les pouvoirs publics territoriaux et les associations du secteur. (www.uniopss.asso.fr/cgi/index.plx).

3.1.2 Les analyses des acteurs

Pour arriver à envisager le tiers secteur français sous un angle de construction identitaire, nous devons disposer du discours des acteurs impliqués dans ce processus, c'est-à-dire des acteurs de terrain, tant au niveau local que national et des acteurs gouvernementaux. Une vaste documentation rédigée par ces dits acteurs s'est ainsi avérée la source de données la plus appropriée pour réaliser notre étude. Non seulement le discours écrit permet-il de capter l'aspect identitaire sur une plus longue période de temps, mais encore, il permet de saisir le discours d'un grand nombre d'acteurs impliqués dans ce processus de construction identitaire. Cela dit, notre étude étant axée sur les dix dernières années, soit sur la période 1995-2005, nous avons choisi des documents ayant été produits au cours de ces années. Il est néanmoins important de préciser que les années antérieures à 1995 sont quand même traitées dans ces documents. Par ailleurs, la documentation sur le tiers secteur étant immensément vaste, les acteurs et les événements très nombreux, nous avons dû effectuer certains choix quant aux données à analyser. La section suivante présente les données documentaires selon les quatre principaux critères qui ont guidé leur choix. Au total, cinquante-six (56) documents reflétant la diversité des points de vue et des acteurs ont été retenus pour les fins de l'analyse. La liste complète des documents ainsi qu'une brève description de leurs auteurs est présentée en annexe II³⁸.

³⁸ « Liste des données documentaires ».

3.1.2.1 Les quatre ensembles de données documentaires

Le premier ensemble de données documentaires est constitué de documents relatifs à la signature de la *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA* (2001). La *Charte* représente un document clé, traduisant la force d'encadrement des relations entre l'État et le tiers secteur. La *Charte* est perçue par plusieurs comme une formalisation de la relation entre le tiers secteur et l'État. Elle constitue un texte politique qui nous permet entre autres de saisir la façon dont l'État perçoit le tiers secteur de même que la reconnaissance qu'il lui voue. Par conséquent, des documents entourant cet événement clé constituent le premier ensemble de données documentaires puisqu'ils représentent des éléments de discours forts pertinents pour comprendre l'aspect identitaire du tiers secteur français.

Le deuxième ensemble de données documentaires est composé de documents clés rédigés par des acteurs clés, ces acteurs directement impliqués dans la construction du tiers secteur français. La CPCA et le MES étant les *structures* les plus *représentatives* de chacune des composantes du tiers secteur, nous avons cru bon, pour arriver à saisir la diversité des points de vue, de choisir des documents de la CPCA pour représenter les réflexions des groupes d'économie sociale de même que des documents du MES pour représenter celles des organisations d'économie solidaire. Les documents de cet ensemble mettent à jour le système d'action de chacune de ces composantes et sont utiles pour saisir la définition identitaire de chacune d'elles. En effet, ils exposent les buts, les moyens, les rapports à l'environnement de ces regroupements tout comme leurs perceptions des événements clés que nous avons choisis d'examiner. Le deuxième ensemble de données constitue donc des documents de la CPCA et du MES (IRES), mais également de certains acteurs gouvernementaux (CNVA, DIES, Premier ministre et ministres). Effectivement, ces derniers feront également partie de l'analyse et nous permettront de capter le point de vue des acteurs gouvernementaux impliqués dans le processus d'institutionnalisation du tiers secteur.

Le troisième ensemble de données documentaires est formé des documents provenant de deux revues spécialisées sur le tiers secteur français. La première est la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives (RECMA)*. Nous avons pu mettre la main sur tous les

exemplaires publiés entre 1995 et 2005 de cette importante revue dans le domaine (inaccessible au Canada) au cours de notre stage en France. Tous les exemplaires de ces onze années ont été littéralement épluchés afin d'en ressortir (et d'en photocopier) les articles pertinents pour le présent projet. Au total, vingt et un (21) articles ont été retenus de cette revue selon trois critères spécifiques (outre les critères exposés antérieurement); les articles traitant de l'identité du tiers secteur (par exemple, « Économie sociale stratégies et avenir »; « Identité de l'économie sociale et solidaire »), ceux portant sur la distinction entre l'« économie sociale » et l'« économie solidaire » (par exemple, « L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire »; « Sur l'économie sociale et solidaire ») et finalement, ceux traitant des relations entre l'État et le tiers secteur (par exemple, « Pour une étude des rapports entre l'État et l'économie sociale : spontanéité et instrumentalisation »; « Ne banalisons pas l'Économie sociale »).

La seconde revue est *La Tribune fonda* qui est publiée à raison de six numéros l'an par la Fonda qui est en quelque sorte le laboratoire d'idées (*think thank*) de la vie associative française. Nous avons parcouru les numéros de *La Tribune fonda* sur une période de cinq ans, soit de avril 2001 à avril 2005 pour sélectionner vingt et un (21) articles. La sélection a été effectuée selon les mêmes critères que pour la revue RECMA hormis qu'aucun article n'ait été retenu concernant la distinction entre l'« économie sociale » et l'« économie solidaire » puisque *La Tribune Fonda* envisage le tiers secteur sous sa forme associative. Par conséquent, nous avons entre autres retenu les textes suivants; les articles traitant de l'identité du tiers secteur (par exemple, « Des moins-values de l'économie dominante aux plus-values de l'économie sociale »; « Faire valoir la liberté d'entreprendre autrement ») et ceux traitant des relations entre l'État et le tiers secteur (par exemple, « Un partenariat nouveau à inventer » ; « Consolider les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations »).

Le dernier ensemble de données documentaires est constitué d'œuvres universitaires. Dans le premier chapitre, nous avançons que les universitaires ont indéniablement influé sur la dénomination du tiers secteur en ouvrant une nouvelle avenue théorique et en proliférant le terme économie solidaire. Cela rejoint les propos de Demoustier et al. (2003) qui affirment que « depuis quelques années, les chercheurs sont interpellés pour participer à la clarification des enjeux et aux débats sur l'identité des organisations qui se revendiquent de ou sont assimilées à l'économie

sociale et solidaire ». Ainsi, puisque nous supposons que les universitaires ont pu avoir un impact sur l'organisation et la constitution identitaire du tiers secteur français, nous devons avoir en main un certain nombre de leurs ouvrages pour être en mesure d'en faire la vérification, du moins l'exploration. Nous avons ainsi choisi des documents portant sur l'analyse de l'émergence et de l'évolution des organisations de l'économie solidaire ou encore sur la distinction entre les groupes d'économie sociale et ceux d'économie solidaire. Sept (7) documents ont été retenus pour cet ensemble. Leur analyse a donc pour objectif de tenter de mesurer l'impact des universitaires sur l'hypothétique constitution voire transformation identitaire du tiers secteur français. Il va de soi que les documents sélectionnés pour l'analyse n'épuisent pas la montagne des textes de chercheurs lus dans le cadre de ce projet de mémoire. Ils représentent toutefois, de notre avis, les articles les plus pertinents par rapport à nos questions de recherche puisqu'ils sont ceux qui nous révèlent des informations capitales quant à l'aspect identitaire du tiers secteur français. Ces textes ont été choisis en fonction de la qualité et de la pertinence des données qu'ils offraient par rapport au système d'action (buts, moyens, environnement) du tiers secteur de même que par rapport à la possible transformation de son(ses) identité(s).

Avant de terminer au sujet des données documentaires, il est important de préciser qu'aucun des documents choisis ne porte spécifiquement sur la mutualité ou sur la coopération. La principale raison de ce choix est que les discours des mutuelles et des coopératives ne traitent pas de la dimension identitaire telle que nous l'étudions. La dimension identitaire de ces organisations est posée dans les termes d'un langage économique. Leurs discours sont principalement axés sur les pratiques managériales (Turquet, 2005; Sainty, 2005) ce qui nous a conduit à les exclure de la présente analyse. Cependant, l'exclusion de ces discours ne signifie pas pour autant l'exclusion totale des mutuelles et des coopératives de l'analyse. En effet, celles-ci font néanmoins l'objet des discours traitant des organisations d'économie sociale qui, comme nous l'avons soulignée, inclut les coopératives, les mutuelles et les associations.

Par ailleurs, le fait que les discours des mutuelles et des coopératives soient exclus nous porte à nous questionner à savoir si les termes « économie sociale » sont *significatifs* pour les organisations impliquées dans l'hypothétique transformation du tiers secteur français, c'est-à-dire s'ils représentent ou non un référent identitaire pour ces acteurs. Cela nous pousse à émettre

l'hypothèse que ce n'est pas tous les acteurs de l'économie sociale traditionnelle qui sont impliqués dans le possible processus de transformation identitaire du tiers secteur français, mais seulement la composante associative. Plus spécifiquement, nous nous questionnons à savoir si les acteurs apparentés à l'économie sociale s'identifient en tant qu'acteurs d'économie sociale dans son ensemble ou par rapport à un autre référent, soit par exemple, le mouvement associatif.

3.1.3 Les données provenant des entretiens

En plus des données provenant de la documentation, nous avons bénéficié de données complémentaires récoltées lors d'entretiens réalisés auprès d'acteurs clés du tiers secteur français. Dès lors, il convient de spécifier que nous avons privilégié la méthode de l'entretien puisqu'elle apparaissait adéquate dans le présent contexte. À ce titre, Quivy et Campenhoudt (1995, p.196) affirment que

« cette méthode convient particulièrement à l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc.; à l'analyse d'un problème précis : ses données, les points de vues en présence, ses enjeux, les systèmes de relations, le fonctionnement d'une organisation [de même qu'à] la reconstitution de processus d'action, d'expériences ou d'événements du passé »

Ainsi, la méthode de l'entretien est vite apparue des plus pertinentes pour recueillir le discours des acteurs du tiers secteur français concernant l'aspect identitaire de ce dernier, pour dégager les cadres cognitifs des acteurs. Les entretiens avaient deux objectifs principaux. D'une part, ils avaient pour objectif de recueillir des informations concernant l'évolution des rapports entre le gouvernement et le tiers secteur. D'autre part, ils avaient pour objectif de recueillir des informations concernant le processus de construction identitaire du tiers secteur en tant qu'acteur. Nous voulions ainsi capter la façon dont les acteurs avaient vécu les changements survenus, saisir le sens que les acteurs donnent à leurs actions et déterminer les valeurs auxquelles ils les associent pour nous permettre d'explorer nos questions de recherche.

3.1.3.1 Les entretiens

Les entretiens ont été effectués en deux périodes. La première série d'entrevues s'est déroulée en 2003 dans le cadre d'une recherche comparative des relations institutionnelles en Angleterre, en France, au Canada et au Québec³⁹. Conformément à l'esprit de notre recherche, ces entretiens ont été accomplis auprès d'acteurs directement impliqués dans la construction du tiers secteur français, de manière à capter les perceptions de ces acteurs sur divers sujets, notamment quant à leurs référents identitaires. Ainsi, nous disposons de neuf entrevues (sous format *verbatim* en plus de leurs enregistrements sonores) ayant été effectués dans le cadre de ce projet auprès d'acteurs clés –de terrain, tant au niveau local que national; de chercheurs universitaires et d'acteurs gouvernementaux. Les répondants ont été choisis parce qu'ils représentaient différentes dimensions du tiers secteur français dans le but d'obtenir la diversité des points de vue existants. Notons que la liste complète des répondant(e)s est présentée en annexe III⁴⁰.

La deuxième série d'entrevues a eu lieu de la mi-novembre à la mi-décembre 2005 lors d'un stage à Paris et allait dans le sens des premières. Au total, six entrevues additionnelles ont été réalisées au cours de ce mois, dont la moitié auprès de personnes ayant déjà participé au projet. La rencontre d'informateurs clés a été facilitée par le fait que nous avons été accueillie par un groupe de recherche⁴¹ qui a mis à notre disposition une panoplie de ressources facilitant la mise en contact avec les personnes que nous voulions interviewer en plus d'attester du sérieux de notre démarche. Nous avons d'abord contacté les personnes et les groupes par courrier électronique. Le courriel servait à établir un premier contact avec le-la futur(e) interviewé(e) et à demander si cette personne acceptait de nous rencontrer (le courriel est présenté à l'annexe IV⁴²). Dans celui-ci, nous nous présentions et exposions brièvement notre recherche ainsi que les principaux sujets que nous désirions aborder avec la personne. Nous avons rencontré toutes les personnes qui ont accepté de faire l'entrevue et avec lesquelles il a été possible de fixer une rencontre pendant la durée du stage. Cela dit, certains des répondant(e)s nous ont référé d'autres

³⁹ Ils ont été effectués par D. White dans le cadre de son projet de recherche intitulé "*The Politics of Social Citizenship: Institutionalizing State-Third Sector Relations*" (2002-2006).

⁴⁰ « Liste des personnes rencontrées en entrevue ».

⁴¹ Le Groupe d'Analyse des Politiques Publiques (GAPP) de l'École Normale Supérieure (ENS) de Cachan.

⁴² « Courriel type de prise de contact (première ou deuxième participation). Dépendant si la personne avait participé au projet de recherche de White en 2003, le courriel différerait quelque peu.

informateurs qui auraient pu s'avérer intéressants à rencontrer dans le cadre de notre projet. Aucune de ces personnes n'a toutefois pu être rencontrée en raison du court délai dont nous disposions.

Les entretiens ont tous été effectués dans les locaux des personnes interviewées et ont duré en moyenne une heure dix minutes. Ils ont tous été enregistrés et retranscrits en *verbatim*. Étant donné que chacun(e) des répondant(e)s était interviewé(e) à titre de représentant(e), nous n'avons pas utilisé de lettre de confidentialité. Avant de terminer, il convient d'ajouter que tout au long du stage, nous avons rédigé un carnet de bord où nous notions, entre autres observations, les informations provenant de discussions non enregistrées ou encore les contextes dans lesquels les entrevues ont eu lieu. Ce carnet de bord, comportant plusieurs dizaines de pages, nous a notamment permis de resituer avec précision, au cours de l'analyse, chacun des entretiens ayant eu lieu lors du stage, le contexte de prise de contact avec chacun(e) des répondant(e), etc.

Les entretiens étaient de type semi dirigé et suivaient une grille, présentée à l'annexe V⁴³, adaptée à chaque répondant. En réalité, la grille différait quelque peu si le répondant avait participé ou non aux entrevues effectuées en 2003 –dans l'affirmative, nous disposions déjà de certaines informations tels son cheminement professionnel, l'évolution de l'organisme où il travaillait dans le cas d'un acteur de terrain, etc.- ou encore s'il s'agissait d'un chercheur universitaire, d'un fonctionnaire ou d'un acteur de terrain. Quoiqu'il en soit, les thèmes discutés au cours des entretiens demeuraient essentiellement les mêmes. Les questions posées dérivait de notre cadre d'analyse présenté dans le deuxième chapitre. Par conséquent, les entretiens ont été menés à partir d'un guide thématique ouvert abordant divers sujets tels les conceptions du tiers secteur, de ses composantes et des relations entre elles; les changements récents au plan politique et les rapports à l'État (le changement de gouvernement, les changements survenus en ce qui a trait à la place et au rôle du tiers secteur, les perceptions de la *Charte* de 2001); et finalement quant aux enjeux identitaires (les principales lignes de faille à l'intérieur du secteur, les alliances et regroupements, etc.).

⁴³ « Grille d'entretiens ».

3.2 La démarche d'analyse

Notre étude vise à définir l'aspect identitaire du tiers secteur français et à comprendre son hypothétique transformation. C'est par le biais de l'analyse des discours des acteurs impliqués dans la construction du tiers secteur français que nous avons convenu d'y arriver. L'analyse a été effectuée en deux étapes, une première, s'apparentant à la théorie ancrée, nous a permis d'effectuer un « mapping cartographique » du tiers secteur français, puis une deuxième étape a consisté en une analyse de contenu à l'aide du logiciel NVivo⁴⁴.

Plus spécifiquement, la première étape de l'analyse a été de débiter la codification des discours à partir seulement des concepts tirés du chapitre théorique –buts, moyens, rapports à l'environnement, cadres cognitifs, stratégies discursives- (tableau 1)⁴⁵, pour ensuite ajouter des indicateurs jusqu'à saturation, c'est-à-dire jusqu'à ce que chaque élément pertinent ait trouvé sa place dans l'arborescence générée. En reprenant tous les extraits classés dans une même dimension, nous avons déterminé précisément les indicateurs de chacune des dimensions (par va et vient constant entre théorie et empirie). Cette première étape a été effectuée par le biais d'une première codification manuelle⁴⁶.

Par conséquent, cette première étape de la recherche s'est révélée être une analyse heuristique se rapprochant de la théorie ancrée, ceci dans une optique melucienne. En effet, à partir de nombreuses lectures et relectures des entrevues effectuées en 2003 de même que d'un certain nombre de documents provenant d'acteurs du tiers secteur français, nous en sommes venue à définir des indicateurs traduisant les concepts définis antérieurement dans le cadre théorique (et ayant été repris à titre de dimensions). De la sorte, nous avons utilisé les discours

⁴⁴ « Le principe d'analyse à la base du logiciel *Nvivo* relève de ce que Tesch (1990) décrit comme une démarche de décontextualisation-recontextualisation du corpus. Cette décontextualisation consiste à sortir de son contexte un extrait du texte afin de le rendre sémantiquement indépendant dans le but de créer des catégories ou des thèmes regroupant tous les extraits traitant d'un sujet en particulier. [...] La recontextualisation, quant à elle, est obtenue en amalgamant les codes ou les catégories préalablement décontextualisées pour en faire un tout intelligible et porteur de sens. » (www.recherche-qualitative.qc.ca/Nvivo_2.0.pdf).

⁴⁵ Le tableau 1 : correspondance entre théorie et empirie est présenté à la fin de la présente section.

⁴⁶ La première codification a été effectuée selon la bonne vieille méthode des marqueurs; chacune des dimensions étant apparentée à une couleur différente, tous les extraits relatifs à une même dimension peuvent être facilement retrouvés et isolés.

des acteurs pour faire ressortir les « indicateurs empiriques » (*empirical indicators*⁴⁷, Strauss, 1987) des buts, moyens, rapports à l'environnement, cadres cognitifs et stratégies discursives, reflétant la dimension identitaire du tiers secteur français. Finalement, nous avons procédé à l'analyse en mettant ces extraits en relation les uns avec les autres. C'est ainsi que nous avons pu identifier les divers pôles du tiers secteur français et les tensions présentes en son sein.

La démarche que nous avons privilégiée va de pair avec la perspective de Melucci puisque ce dernier considère la définition des pôles comme l'*aboutissement* d'une démarche analytique. Dans le cas de notre recherche toutefois, la définition des pôles représente à la fois la fin de la première étape de l'analyse et le début de la deuxième. En effet, suite à la définition des pôles et par le fait même, de leurs dimensions et indicateurs, nous avons pu produire un schéma détaillé disposant ces dimensions et indicateurs les uns envers les autres (présenté au chapitre IV). Et c'est sur la base de ce schéma que nous avons pu explorer à fond nos questions de recherche concernant l'hypothétique transformation de l'identité du tiers secteur français, par le biais d'une codification NVivo. Précisons toutefois qu'en raison de maintes contraintes (de faisabilité, temporelles, etc.), les documents provenant des revues spécialisées (de *RECMA* et de *La Tribune Fonda*) n'ont été codés que manuellement⁴⁸.

En ce qui a trait à la deuxième étape de l'analyse, il est pertinent d'indiquer que nous avons utilisé les concepts de structures d'opportunités politiques, de stratégies discursives et organisationnelles à titre de critères afin de déterminer si les deux discours identifiés représentaient le reflet ou non des tensions d'un même acteur; l'acteur sociopolitique proposé au terme de la première phase d'analyse. Pour y arriver, nous avons porté attention à l'occurrence et à la prévalence de ces thématiques dans les discours des différents acteurs du tiers secteur français ainsi qu'aux interprétations de ces acteurs quant à l'influence de celles-ci sur l'identité du tiers secteur français. Nous avons également porté une attention particulière à la prégnance de

⁴⁷ Strauss (1987, p. 25) définit ainsi les *empirical indicators*: "actual data, such as behavioral actions and events, observed or described in documents and in the words of interviewees and informants. These data are indicators of a concept the analyst derives from them, at first provisionally but latter with more certainty."

⁴⁸ Cette codification manuelle s'est effectuée de la même manière que la précédente. Cependant, après avoir terminé la codification de tous les documents et entretiens, nous avons fait imprimer les discours codifiés via NVivo par « node » (catégorie) et avons adjoint à chacun des documents résultant d'un « node », tous les extraits de ces mêmes « nodes » codifiés à la main.

la référence, de la part des acteurs du tiers secteur français, aux discours des chercheurs universitaires.

Par ailleurs, il est pertinent de spécifier que nous avons différencié les documents selon leur « provenance » ; les acteurs de terrain se réclamant de l'économie sociale, les acteurs de terrain se réclamant de l'économie solidaire, les acteurs gouvernementaux et les chercheurs universitaires, de même que selon la date à laquelle ils ont été produits (ou à laquelle l'entretien a eu lieu). L'indication de ces informations, représentant les attributs des documents, avait pour but de nous permettre de déterminer l'évolution des discours dans le temps de même que l'influence des chercheurs universitaires sur ces discours.

Tableau 1 : Correspondance entre théorie et empirie

• Dimensions	• Indicateurs
• Buts	<ul style="list-style-type: none"> • ◦ Réponses aux besoins de la communauté • ◦ Une « autre économie » • ◦ Revendications –de droits... • ◦ , etc.
• Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • ◦ Ententes de services • ◦ Proposition d'alternatives • ◦ Démocratie interne • ◦ , etc.
• Rapports à l'environnement / • Opportunités politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ◦ Gouvernement au pouvoir/ opposition –allégeance politique • ◦ Contexte français, européen --décentralisation • ◦ Financement • ◦ , etc.
• Cadres cognitifs	<ul style="list-style-type: none"> • ◦ Naming • ◦ Vision idéale de ce qu'on veut • ◦ Contradiction/ opposition –contre institutionnel... • ◦ , etc.
• Stratégies discursives	<ul style="list-style-type: none"> • ◦ Solidarité • ◦ « Faire autrement » • ◦ Localisme- régionalisme- nationalisme... • ◦ , etc.
• Stratégies organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • ◦ Statut –structure (piliers) • ◦ Auto découverte / auto reconnaissance • ◦ Alliances –mouvements sociaux, syndicats, partis politiques • ◦ , etc.

3.3 Les contraintes et limites

« Un jour ou l'autre, parce qu'il manque de fonds, de temps, ou des deux, le chercheur sera confronté à cette grande question : est-ce que le matériel recueilli est suffisant ?... Une recherche n'est jamais tout à fait complète; il y a toujours autre chose à étudier. Cependant, une bonne recherche a un début, un milieu et une fin. » (Deslauriers, 1991, p.83).

Cette épigraphe est particulièrement représentative de notre cheminement et de notre questionnement lors du stage en France. En effet, le début et la fin de la période de construction des données dont nous avons bénéficiée se sont davantage imposés d'eux-mêmes qu'ils ont été décidés ! La décision d'aller effectuer des entrevues en France ayant été prise très rapidement (en l'espace de moins de dix jours), en raison d'obligations reliées à la bourse rendue disponible à cet effet, nous n'avons pu prévoir notre séjour ni planifier de rencontres. En conséquence, nous n'avons pas toujours été en mesure de nous entretenir avec les personnes que nous désirions rencontrer. Ainsi, bien que le stage en France nous ait permis de mieux comprendre le contexte dans lequel s'insère le tiers secteur français et d'effectuer des entretiens supplémentaires, voire plus précis, par rapport à la problématique du présent mémoire, cette opportunité a néanmoins comporté son lot de désavantages au plan méthodologique. Ces contraintes –contextuelles, temporelles, monétaires- ont inévitablement engendré un certain nombre de limites quant à la validité et la fidélité de l'analyse.

En raison de contraintes temporelles et financières, nous n'avons pu rencontrer des personnes d'autres villes que Paris où règne une effervescence d'initiatives telles que Caen ou encore Renne⁴⁹. Tout de même, un périple à Lille nous a permis de participer à une conférence sur les finances solidaires dans le cadre de la semaine de l'épargne solidaire en Île-de-France⁵⁰. Cette conférence a ainsi été l'occasion d'observer les discours des acteurs du terrain en plus de nous permettre d'échanger avec un grand nombre de personnes impliquées dans les finances solidaires. Il va sans dire que cela génère un certain nombre d'impacts concernant les données que nous avons pu recueillir. D'une part, nous n'avons rencontré que très peu de représentants de

⁴⁹ Hormis lors de notre participation à un débat des représentants du milieu associatif concernant leurs propositions au gouvernement; Grand débat de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives, « Propositions des associations au contact de la vie quotidienne des Français », Paris, Le vendredi 2 décembre 2005, où étaient réunis des acteurs venus de partout en France.

⁵⁰ Cette conférence a été organisée par Finansol (www.finansol.org) et a eu lieu à Lille le samedi 3 décembre 2005.

petites organisations oeuvrant au niveau local et régional. D'autre part, nous n'avons pas effectué des entretiens jusqu'à saturation des données, mais plutôt jusqu'à ce qu'il soit le temps de quitter Paris. Cela génère deux limites importantes.

Premièrement, cela signifie que contrairement à ce qui est prévu par la perspective de Melucci (1991), nous ne sommes pas en mesure de traiter de l'identité en tant qu'élément expérientiel des groupes. Deuxièmement, cela occulte toute la dynamique dans laquelle se trouvent ces organisations qui diffèrent totalement de celle dans laquelle sont impliquées des organisations nationales telles que la CPCA et le MES, par exemples. À elle seule, la dynamique (disons non structurante) de ces organisations est à même de représenter une intéressante avenue de recherche pour le futur. Ces lacunes méthodologiques sont toutefois surmonté, du moins partiellement, par l'importance que nous accordons à la dimension documentaire de la recherche. En effet, le stage en France nous a donné accès à une documentation « grise » non disponible au Canada, ni même par le biais d'Internet. Plus encore, une partie de la documentation recueillie lors du stage rend accessibles et abordables les opinions et positions de plusieurs organisations et regroupements, dont certains locaux.

Il convient également de prendre en considération, en ce qui a trait aux données documentaires et des premières entrevues, que l'utilisation de données déjà existantes (telles nos données documentaires et les entretiens de la première série) génère certaines limites au plan analytique. Quivy et Campenhoudt (1991) notent que ces données, « n'étant pas recueillies par le chercheur lui-même selon les critères qui lui conviennent le mieux, [font normalement] l'objet de manipulations destinées à les présenter sous les formes requises pour la vérification des hypothèses ». Toutefois, dans le but de réduire ou d'annuler les biais inhérents à ces manipulations, nous avons recours à deux sources de données, elles-mêmes recueillies en deux périodes de temps différentes. Cette façon de procéder se rapproche de la technique de la triangulation des données.

3.4 Synthèse

En somme, notre analyse qualitative porte sur les discours d'acteurs clés concernant la construction –voire la transformation- identitaire du tiers secteur français. Les discours proviennent de deux sources complémentaires, des données documentaires de même que des données recueillies en entrevues. Les documents –et les répondants- ont été choisis en fonction d'un certain nombre de critères que nous nous sommes fixés. Ces derniers visaient à rendre compte de la diversité des points de vue par le biais de différents acteurs clés –acteurs de terrain, gouvernementaux et chercheurs universitaires- représentant différentes dimensions du tiers secteur français.

En ce qui concerne l'analyse, elle a été effectuée en deux étapes. La première étape, de type théorie ancrée, nous a servi à préciser les indicateurs de chacune des dimensions (tirées du cadre théorique) reflétant l'aspect identitaire du tiers secteur français. L'objectif de cette étape était de définir les pôles du tiers secteur français de même que les différentes tensions qui existent en son sein et, par le fait même, d'arriver à identifier le tiers secteur français en tant qu'acteur collectif. Cette première étape a abouti à l'élaboration d'un schéma exposant les différents buts, moyens et rapports à l'environnement des organisations du tiers secteur dans leur dynamique tensionnelle. La deuxième étape a quant à elle consisté en la codification des discours sur la base des dimensions et indicateurs définis à l'étape précédente (l'arborescence est présentée à l'annexe VI). Au cours de cette étape, nous avons systématiquement catégorisé chacun des discours (documents et entrevues) à l'aide du logiciel NVivo (certains documents ayant toutefois été codifiés à la main). Cette deuxième étape visait à tenter d'expliquer la possible transformation identitaire du tiers secteur français. Les deux prochains chapitres (chapitres IV et V) présentent les résultats obtenus. Le chapitre IV est consacré à la présentation des résultats de cette première étape de l'analyse tandis que le chapitre V présente les résultats découlant de la deuxième partie de l'analyse.

Chapitre IV

Le tiers secteur français : un acteur collectif ?

Dans l'objectif de déterminer si le tiers secteur français peut être considéré comme un acteur collectif, nous avons effectué une première phase d'analyse des discours des principaux acteurs clés du tiers secteur français. Suivant la perspective meluccienne selon laquelle les axes – des buts, des moyens et des rapports à l'environnement- se situent dans un rapport tensionnel qui, lorsque représentant « une unité acceptable et durable », forment théoriquement l'identité de l'acteur (Melucci, 1991), cette première phase d'analyse vise à définir les pôles du tiers secteur français –et leurs tensions.

Cette première phase d'analyse a permis de constater que ces différents pôles -des principaux buts, moyens et rapports à l'environnement (de même que les principales tensions entre eux) identifiés dans les discours des acteurs du tiers secteur français- reflètent deux discours relativement différents qui peuvent nous permettre de distinguer deux cadres cognitifs, « l'association » et « l'économie solidaire », auxquels réfèrent les acteurs clés du tiers secteur français pour se définir de manière identitaire. L'identification de ces deux cadres nous mène à nous questionner à savoir s'il s'agit des discours de deux acteurs différents ou bien s'il s'agit des tensions entre deux discours –cadres cognitifs- d'un même acteur (chapitre V).

Ce chapitre présente en premier lieu les principaux buts, moyens et rapports à l'environnement (de même que les principales tensions entre eux) identifiés dans les discours des acteurs du tiers secteur français. Il présente ensuite le schéma, illustrant ces pôles et leurs tensions, que nous avons élaboré suite à leur définition. En conclusion, il expose le nouvel acteur socio-économique que nous proposons afin de pouvoir déterminer, par le biais de la deuxième phase d'analyse, si les deux discours convergent en un même acteur.

4.1 Les discours par rapport aux buts

Selon la perspective meluccienne, les premiers éléments à identifier pour arriver à définir l'aspect identitaire d'un acteur sont les buts auxquels ces acteurs aspirent. De la sorte, l'analyse des discours des acteurs du tiers secteur français ayant d'abord servi à identifier les principaux buts auxquels ces dits acteurs aspirent, elle a révélé leur relative diversité. En effet, les discours que tiennent les acteurs clés du tiers secteur français par rapport aux buts vont d'une revendication de reconnaissance à la volonté de transformation sociale, en passant par la volonté de répondre aux besoins de la communauté.

4.1.1 La volonté de transformer la société et de créer une « autre économie »

À prime abord, l'ultime but des organisations du tiers secteur se situe dans la volonté d'une transformation sociale qui accorde la primauté au social sur l'économique. Cet objectif paraît de façon explicite, sinon en filigrane, dans la majorité des discours des acteurs clés du tiers secteur français. Toutefois, la signification de la transformation sociale est passablement vaste et diffère selon les acteurs puisqu'elle est tantôt liée à une plus grande équité sociale (lutte contre les inégalités sociales, l'atomisation sociale ou encore contre l'exclusion sociale) et tantôt plus directement liée à l'économie.

En ce sens, certains acteurs du tiers secteur français entendent transformer la société par la construction d'un nouveau monde : « On veut construire un autre monde plus respectueux des femmes et des hommes et de leur environnement » (Doc. 55, p. 103); « Construire un autre monde à partir d'autres pratiques de faire ensemble. » (Doc. 12, par. 172). C'est dans cette lignée que le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) soutient que les organisations d'économie solidaire « partagent un credo commun ». Celui-ci est défini comme suit :

« la possibilité de construire un nouvel ordre social dans lequel les personnes -- et non le profit sont au centre de l'action économique. C'est là un projet de transformation sociale dans lequel la solidarité est présente de manière transversale dans l'ensemble de l'économie et de la société et où l'économie elle-même se base sur des valeurs éthiques et un véritable développement de la sécurité humaine. » (Doc. 6, par.6).

Cela dit, l'économie occupe une place primordiale dans cette idée de transformation sociale que défendent les acteurs du tiers secteur français qui parlent d'une volonté de « *faire l'économie*

autrement » (en priorisant l'humain au profit) (entre autres Ent. 3 et 5, 11, 12 et 15). Ceci est particulièrement prégnant dans les discours des acteurs de l'économie solidaire. Ces derniers plaident pour « une recomposition des rapports entre économique et social » (Doc. 5, par 17) et pour une démocratisation de l'économie (Doc. 54, par. 9) « au sens d'avoir une réappropriation de la société civile sur les questions économiques (Ent. 11, par. 22). Cette réappropriation sous-entend la reconnaissance d'un « droit à l'initiative économique pour toutes et tous » (Doc.55, p.101).

Toujours dans cette lignée, un chercheur universitaire note qu'agir directement sur le terrain économique en visant une transformation sociale qui accorde la primauté au social sur l'économique « représente une réelle ambiguïté » (Ent. 10, par. 89). Ce constat va de pair avec la pensée des tenants du « scénario de l'après développement » qui critiquent les organisations du tiers secteur qui ne sont pas aussi radicales qu'eux, considérant qu'elles accordent trop d'importance à l'économie « dont la place envahissante est bien le principal mal de la mondialisation actuelle. » (Doc. 55, par. 16-17). Ces acteurs « renoncent à jouer la carte de l'adaptation au commerce international pour, à l'inverse, définitivement s'inscrire dans une stratégie de “déglobalisation” » (Doc.54, par. 17). Qu'importe l'ambiguïté de la chose, il apparaît que les acteurs du tiers secteur (hormis les plus radicaux) choisissent d'agir directement sur le terrain où ils souhaitent voir changer les choses, c'est-à-dire sur le terrain économique. Les propos de la coprésidente du Mouvement pour l'économie solidaire (MES) vont dans ce sens; « Pour être citoyen, agir dans sa ville, il faut aussi devenir acteur économique en intervenant sur des secteurs où se mêlent l'économique, le social, le culturel et le politique.» (Doc. 55). Le « crédit a[yant] été une arme entre les mains du mouvement ouvrier » au XIX^e siècle » (Doc. 15, p.98), plusieurs croient possible une transformation de l'économie, même une transformation sociale via le terrain économique⁵¹.

Cette dite transformation sociale se traduit notamment par la volonté de certains acteurs de construire une économie plurielle, une économie où cohabitent une économie de marché et

⁵¹ À ce titre, sont notamment cités en exemples les systèmes d'échange locaux (SEL), qui seront explicités davantage ultérieurement, de même que le *credit Union* qui compte quelque quatre-vingt-cinq millions de membres (Doc. 15, p.98).

une « autre économie » : une économie qui accorde la primauté à l'humain sur le profit⁵². Toutefois le positionnement des acteurs du tiers secteur français par rapport au modèle libéral ne s'effectue pas d'une seule et unique façon. Certains acteurs parlent d'une économie plurielle, d'autres d'une économie non marchande, d'une économie non monétaire ou encore d'une économie alternative. À cet égard, tant le MES que la CPCA souhaitent positionner leurs organisations dans une optique d'économie plurielle « où la seule Loi du marché ne serait pas unique » (Doc 31). Pour sa part, le MES se positionne dans une perspective d'économie plurielle, mais ses membres (dont le mouvement pour l'économie solidaire (MDS⁵³) et les Pénélopes) sont néanmoins partagés à l'interne comme en témoignent les propos de la coprésidente du mouvement :

« En interne, l'économie solidaire on a un débat qu'on n'a pas, qui est pas tranché, enfin qui est pas tranché, on a un débat qui ne facilite pas les choses, vous avez du voir avec le MDS. Le MDS c'est entre alternative et plurielle. Je pense que le Mouvement d'Économie Solidaire, d'ailleurs il y a une étude qui a été fait par le Crid, à part les Pénélopes, tout le monde se retrouvait dans l'économie plurielle. C'est-à-dire qu'on pense qu'on fait partie, l'économie solidaire fait partie d'une économie plurielle. Et puis, il y a une mouvance, qui est plus liée aux Verts, qui pense que l'économie solidaire c'est une alternative. Et donc c'est, et je pense qu'il y a un désaccord de stratégie politique quoi. Mais en tous cas, le Mouvement d'Économie Solidaire on est vraiment sur une ligne d'économie plurielle. ... Donc on se bat vraiment sur une économie plurielle quoi, c'est différent d'alternatif quoi. On pense pas qu'on est une alternative polit- révolutionnaire à la société. On pense qu'on fait partie. Et je pense que les gens se retrouvent je crois, sur alors des initiatives citoyennes, des initiatives qui essaient de mixer l'intérêt général du public, du privé, de trouver un autre modèle en disant c'est aussi les gens qui s'occupent des affaires de la société, des affaires de la ville et avec leurs manières et avec l'hybridité des ressources. Je pense qu'on est un certain nombre d'acteurs à se retrouver là-dedans quoi. » (Ent. 13, par. 200).

⁵² Sur la base des trois principes de distribution des biens et services (marché, redistribution, réciprocité) identifiés par les travaux de Polanyi (1957), l'approche de l'économie plurielle répartit les activités économiques en trois pôles; les activités marchandes, non marchandes et non monétaires (Laville et al. 2000). Ainsi, comme le prétend le MES, une économie plurielle représente une perspective plus réaliste que le « tout marché » pour répondre de manière satisfaisante aux besoins des communautés. (Doc. 5, par. 23).

⁵³ À ce titre, notons que dans l'entretien qu'elle nous a accordé, la représentante du MDS faisait référence à la volonté de créer une « économie alternative, à un système économique beaucoup plus basé sur l'échange je dirais » (Ent. 5, par. 20).

D'autres acteurs du tiers secteur français, tels ceux des systèmes d'échange locaux (SEL) égalitaires⁵⁴, se situent pour leur part dans une optique d'économie non marchande et/ou non monétaire (représentant une économie alternative pour certains d'entre eux). En créant « des monnaies locales qui enrichissent les relations et facilitent l'échange » (Doc. 15, p.98) les SEL adoptent des actions qui se situent à l'extérieur du marché et qui excluent la dimension marchande et/ou monétaire. Cependant, ces organisations sont très peu structurées au plan national (outre celles qui font partie du Mouvement d'économie solidaire (MES)), et ne font donc pas l'objet de la présente analyse. Il est alors permis de supposer que la vision alternative se pose davantage à une échelle très restreinte et locale et qu'elle demeure utopique dans un cadre plus large. Ou, plus encore, que bien que les discours de certains acteurs du tiers secteur se situent souvent d'emblée dans une *utopie alternative*, les actions engagées sur le terrain traduisent davantage l'objectif d'une économie plurielle.

Ce constat rejoint les propos suivants à savoir que « Le passage de l'affirmation de valeurs fondatrices à un projet politique explicite n'est pas un exercice facile. ». (Doc. 54, par. 9). Par conséquent, les organisations se rattachant à une vision alternative se voient *contraintes* d'accepter une vision « réduite », l'option d'une économie plurielle. Cela dit, le discours tenu par le MES n'est pas contraire à cette logique puisque son dépliant avance à la fois que l'économie solidaire « représente une alternative à l'économie libérale, démontrant ainsi qu'un autre modèle de développement est possible » et que le MES « est ouvert, tant aux réseaux qu'aux structures territoriales qui souhaitent engager des réflexions et des actions pour le développement d'une économie plurielle au service des hommes et des femmes. ». Ainsi, la présentation générale que fait le MES de l'« économie solidaire » réfère à l'alternative alors que les propositions de réflexions et d'actions sur le terrain font appel aux acteurs référant à une économie plurielle.

Pour les acteurs d'économie solidaire, ces propos ne sont pas pour autant contradictoires puisque, dépendant de la perception de l'alternative, celle-ci peut très bien faire partie d'une économie plurielle comme le démontrent les propos de la coprésidente du MES « Construire

⁵⁴ Deux types de SEL sont distingués : « les Sel égalitaires, où tous les échanges sont paritaires (une heure de maçonnerie vaut une heure de jardinage), et ceux où les échanges tiennent compte de la valeur sociale de la participation productive (une heure de maçonnerie vaut trois heures de jardinage). ». (Doc. 23, p.67). Pour en savoir davantage à ce sujet, se référer à SERVET, J.-M. (dir.) (1999) *Une économie sans argent : les Sel*, Paris, Le Seuil.

collectivement des alternatives à la mondialisation, en les articulant au modèle libéral » (Doc. 55, p.101). L'idée de l'articulation au modèle libéral suppose manifestement l'acceptation d'une alternative faisant partie d'une économie plurielle. Ceci va de pair avec l'affirmation suivante à savoir que les organisations peuvent être « parfaitement dans une logique économie plurielle, dans un rapport de concurrence, d'émulation coopérative avec l'économie de marché, mais elle se doit d'être toujours dans un projet alternatif à la logique violente et de puissance qui est celle du capitalisme. » (Doc. 40).

4.1.2 Une volonté de reconnaissance

Un autre élément apparu dans les discours comme étant un but ambitionné par plusieurs acteurs du tiers secteur est la volonté de faire reconnaître la spécificité des organisations ou encore de se faire reconnaître à titre d'interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. La revendication de reconnaissance est prégnante dans les discours de tous les acteurs du tiers secteur français. Pour leur part, les acteurs d'économie solidaire revendiquent la reconnaissance des « différentes initiatives » (Doc. 55, p 94) formant l'économie solidaire alors que le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) identifie clairement que « Promouvoir publiquement l'économie solidaire, ses activités et entreprises » (Doc. 4) est un but recherché. De même, la coprésidente du mouvement affirme : « moi mon problème, enfin, ma question c'est comment on fait que les initiatives citoyennes soient dotées d'une place, soient reconnues et soient soutenues, moi c'est ça mon souci. » (Ent. 12, par. 116).

De leur côté, les acteurs de l'économie sociale revendiquent plutôt la « reconnaissance du secteur associatif comme un "corps intermédiaire" » (Doc. 45, p.18) ou encore la reconnaissance de la contribution des associations à l'intérêt général (Ent. 16, par. 313), c'est-à-dire la reconnaissance du fait « qu'elle peut être plus qu'un simple opérateur et que par rapport à ça, du fait de sa présence massive sur le territoire, elle peut être autre chose dans l'écoute des besoins, l'analyse des besoins et l'évaluation, etc. » (Ent. 3, par. 16). Par ailleurs, bien que tous les acteurs revendiquent la reconnaissance de leurs organisations, ils ne le font pas tous du même angle. En ce sens, certains acteurs revendiquent leur reconnaissance en France alors que d'autres acteurs cherchent leur légitimité et leur reconnaissance au niveau international. En ce qui concerne les

acteurs d'économie solidaire, reconnaissance est davantage recherchée au plan international. Les propos suivants le démontrent bien :

« On cherche des légitimités ailleurs, internationales. Et réactive c'est ce qu'on a fait. Réactive on a travaillé dans un autre réseau plus large qui est financé par la Fondation du progrès de l'homme, la Fondation Léopold Meilleur... où on travaille avec des québécoises, des africaines, des asiatiques, mais je pense qu'on cherche notre légitimité de réseau large, variable » (Ent. 12, par. 64).

« D'avoir créé le mouvement [MES], de l'avoir fait reconnaître au niveau international... les copains brésiliens, le Forum brésilien, ils ont fait un truc, ils ont repris notre logo... enfin, je pense que maintenant il [MES] est vraiment reconnu comme un partenaire au niveau international. » (Ent. 12, par. 178).

Cela dit, selon les discours d'acteurs d'économie solidaire, leurs organisations font face à une difficulté de reconnaissance en France (Ent. 11, 12, 13, 14,15; Doc. 7, 27). De l'aveu de ces derniers, les organisations d'économie solidaire française jouissent d'une reconnaissance grandement différente en France et à l'international. Au niveau français, elles souffrent quelque peu de méconnaissance et presque d'indifférence si l'on s'en tient, entre autres, au village d'économie sociale et solidaire organisé dans le cadre du Forum social européen (FSE⁵⁵) en 2003;

« Oui, le mouvement de l'économie solidaire, on a fait une plate-forme et on a organisé un village d'économie sociale et solidaire, qui a été un grand succès. Les bouquins qui sortent depuis sur le Forum social européen n'en parlent pas [...]. Nous, on n'est pas identifiés. Vous voyez. On n'est pas identifié, on est un objet volant non identifié. » (Ent. 13, par. 120).

Par conséquent, nous sommes en droit de supposer que la revendication de reconnaissance internationale est en partie due à cette difficulté de reconnaissance française. Quoiqu'il en soit, nous verrons ultérieurement que les organisations d'économie solidaire se sont tournées vers les réseaux internationaux, notamment par le biais de chantiers par Internet, par des circuits

⁵⁵ Le Forum social européen (FSE) est défini comme « un espace ouvert où les groupes et mouvements de la société civile opposés au néo-libéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme, mais déterminés à construire une société centrée sur l'être humain, se rejoignent pour approfondir leur réflexion, s'engager dans des débats d'idées, formuler des propositions, partager leurs expériences librement et s'associer en vue d'actions concrètes. » (www.fse-esf.org). Il a eu lieu à Florence en 2002, à Paris Saint-Denis en 2003, à Londres en 2004 ...et bientôt à Athènes, en 2006.

solidaires (notamment de commerce équitable) ou encore par leur participation aux Forums sociaux mondiaux⁵⁶ (FSM) et européens (FSE), pour y trouver une légitimité, une reconnaissance.

Il convient de spécifier que la non reconnaissance des organisations d'économie solidaire provient également de certaines disparités idéologiques. C'est notamment le cas avec le mouvement féministe français ou encore avec les syndicats. Par exemple, aux dires de la coprésidente du Mouvement pour l'économie solidaire, le mouvement féministe français ne s'intéresse pas à ces organisations puisqu'en défendant « une idée de travail classique, salariale, etc. », les féministes françaises considèrent que les organisations d'économie solidaire accroissent la précarité des femmes (Ent. 13, par. 76 et 274). De la sorte, ces divergences d'opinion rendent très difficiles les alliances entre les acteurs d'économie solidaire et les féministes, qui ne sont pas pour autant impossibles et semblent même concevables⁵⁷.

En ce qui a trait aux acteurs d'économie sociale, la revendication de reconnaissance non pas se limite en France, parce qu'elle atteint également le niveau européen, mais est davantage marquée au niveau national. En ce sens, l'utilisation d'un terme aussi marqué historiquement et institutionnellement que « corps intermédiaire » démontre une référence explicite à l'État français. Cela dit, un élément auquel il est primordial de s'attarder est le fait que la revendication de reconnaissance des acteurs d'économie sociale repose en fait sur le secteur associatif et non sur l'économie sociale dans son ensemble. En effet, c'est la reconnaissance « *du secteur associatif* en tant que "corps intermédiaire" » (Doc. 45, p.18) qui est revendiquée ou encore celle « de la contribution *des associations* à l'intérêt général » (Ent. 16, par. 313). L'analyse des discours nous permet de constater que les acteurs clés de l'économie sociale ne s'identifient pas à

⁵⁶ Le Forum social mondial est pour sa part défini comme « est un espace de débat démocratique d'idées, d'approfondissement de la réflexion, de formulation de propositions, d'échange d'expériences et d'articulation de mouvements sociaux, de réseaux, d'ONG et autres organisations de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et par toute forme d'impérialisme. » Il s'agit donc d'une lieu de « recherche et de construction d'alternatives aux politiques néo-libérales. » Il a eu lieu à Porto Alegre en 2001, 2002 et 2003, à Bombay en 2004, à Porto Alegre en 2005 et ... au Venezuela et au Mali (en janvier 2006) et au Pakistan (en mars 2006) (forum polycentrique). (www.forumsocialmundial.org).

⁵⁷ Notamment par le biais de la seule chercheuse ayant écrit sur les femmes et l'économie solidaire, Isabelle Guérin. À ce sujet, la coprésidente du MES (Ent. 13, par. 274) note que les acteurs d'économie solidaire se sont servi du livre et d'un article de Guérin (« c'est pour ça qu'on l'a appelé "Auto résistance et justice sociale" ») pour s'adresser aux féministes et ont notamment organisé une rencontre au CNRS avec les études féministes.

l'économie sociale dans son ensemble, mais plutôt au « monde associatif »⁵⁸. Ceci nous offre alors une piste de réponse concernant notre question par rapport à l'identification des acteurs impliqués dans l'hypothétique (re-)construction identitaire du sein du tiers secteur français. En fait, ce n'est pas toute l'économie sociale traditionnelle qui est impliquée dans ce processus, mais seulement le secteur associatif. De ce fait, l'utilisation des termes « économie sociale » est remise en doute.

Puisque ce sont les « acteurs associatifs » qui sont impliqués dans l'éventuel processus de (re-) construction identitaire du tiers secteur français et qu'ils font eux-mêmes référence aux « associations », au « secteur » ou encore au « monde » associatif pour se définir, il convient d'utiliser un terme qui soit plus spécifique qu'« économie sociale », qui soit davantage représentatif de cette « identité ». Par conséquent, nous privilégierons dorénavant les termes « acteurs associatifs » (que nous qualifierons *globalement* de « secteur associatif » ou de « monde associatif »⁵⁹) pour définir ces acteurs impliqués dans le possible processus de transformation identitaire du tiers secteur français. Par ailleurs, il importe de spécifier que ces nouveaux termes n'intègrent aucunement les organisations qui se reconnaissent –et sont reconnues- d'économie solidaire, identifiées jusqu'alors en tant qu'« organisations d'économie solidaire »⁶⁰ (et/ou acteurs d'économie solidaire). Ceci, puisqu'il est possible que les « acteurs associatifs » et les « acteurs d'économie solidaire » forment, séparément ou ensemble, un acteur (c'est-à-dire qu'ils aient chacun une identité respective ou alors une identité d'ensemble), tout comme il est envisageable que ni les uns ni les autres (ni ensemble), ces acteurs puissent être considérés en tant qu'acteur –ayant une identité et un projet de société. Cette spécification faite, il est pertinent de souligner que c'est entre autres pour une reconnaissance que les acteurs associatifs ont voulu structurer une parole commune. La volonté d'une parole associative libre et structurée est prégnante dans les discours des acteurs.

⁵⁸ Cette constatation va de pair avec les propos de la coprésidente du MES qui affirme : « Il y a l'économie sociale traditionnelle je dirais qui est le mouvement mutualiste, coopérative, associative parler [...] et au milieu de ça il y a les associations avec le statut associatif. » (Ent. 12, par. 36).

⁵⁹ Les termes « secteur associatif » et « monde associatif » sont privilégiés à l'expression « mouvement associatif » qui est également utilisé par les acteurs en raison du fort référent accolé à cette dite expression qui laisse également sous-entendre un mouvement homogène et unifié, à la différence des termes favorisés.

⁶⁰ Ceci, même si des organisations d'économie solidaire sont formées sous statut associatif, notamment en raison du fait que certaines de ces organisations sont des petites coopératives.

4.1.2.1 La structuration d'une parole associative distincte

C'est apparemment au milieu des années 1970 que s'est fait sentir la nécessité d'avoir une parole structurée au sein du monde associatif qui s'est d'abord concrétisée par la création de l'association pour le Développement des Associations de Progrès (DAP). Déjà, de par le nom qu'elle se donne, cette organisation laisse sous-entendre un objectif politique. En fait, cette association est née d'un club de réflexion nommé « Échange et projets »⁶¹ présidé par Jacques Delors et avait pour but de constituer une parole associative commune;

« Est née l'idée d'essayer de faire quelque chose pour réfléchir sur la vie associative et faire des propositions pour l'améliorer, d'abord donner une visibilité à ces questions-là, et puis ensuite faire des propositions sur les questions qui se posaient à ce moment-là. Alors les questions qui étaient liées au fonctionnement associatif lui-même, à son financement, aux relations avec les pouvoirs publics ... » (Ent. 9, par. 10).

La DAP avait effectivement une forte ambition politique en ayant la volonté de décloisonner le secteur associatif; « non seulement de traiter des sujets transversaux, mais de décloisonner les acteurs et donc, petit à petit, de construire des rapports avec différents regroupements » (Ent. 9, par. 94). Une fois transformée en Fonda, la DAP a effectivement réussi son objectif puisqu'elle a créé, en 1986, le Groupement National Associatif (GNA) pour l'économie sociale qui est par la suite devenu la CPCA (Ent. 9, par. 102). À ce sujet, il convient de dire que la Fonda a joué un rôle central dans la naissance de cette effervescence associative transversale, affirmation que corrobore la vice-présidente l'organisation :

« À la Fonda on réfléchit sans arrêt sur la fonction sociale des associations. Donc c'est très présent et on pense qu'aujourd'hui il faut vraiment réaffirmer ça et donc depuis les années 95, on fait beaucoup de choses dans ce sens et on a organisé des groupes dans des régions en France qui aussi font pour aider les gens justement à bien prendre conscience qu'ils sont une force sociale, que c'est important ce qu'ils font, pour les valoriser eux-mêmes, leur donner confiance et qu'ils arrivent à exprimer leurs questionnements et y trouver des réponses. » (Ent. 9, par. 70).

Dans cette lignée, les propos du vice-président du Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES), lors d'un séminaire organisé par la Fonda, démontrent non seulement que la Fonda joue encore ce rôle aujourd'hui, mais qu'il est reconnu par les acteurs eux-mêmes;

⁶¹ « Échange et projets » a été créé en 1973 par Delors qui sera, plusieurs années plus tard (en 1996) l'auteur de « Notre Europe », un groupement indépendant d'études et de recherches dédié à l'unité européenne (Wikipédia).

« j'estime que la Fonda a accompli une œuvre absolument indispensable en associant à ses réflexions des acteurs de différents mouvements et en faisant en sorte que ses colloques aient une dimension horizontale tout à fait nécessaire. » (Doc. 42).

Les propos du vice-président du CEGES mettent également à jour l'ouverture de la CEGES à une meilleure cohésion d'ensemble entre les organisations du tiers secteur français⁶². La volonté des associations d'avoir une parole structurée s'est finalement concrétisée via la CPCA qui porte aujourd'hui un discours traitant pratiquement que de cette volonté d'être reconnue en tant qu'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

4.1.2.2 La CPCA : interlocutrice [associative] privilégiée des pouvoirs publics

Dans la section précédente, nous avons constaté un intérêt marqué des associations à s'organiser entre elles (Ent. 3, par. 244). Toutefois, cette nécessaire organisation associative semble pour le moins ardue en raison de la forte sectorisation du milieu associatif :

« Alors, mais c'est un lieu extrêmement difficile parce que ça réunit des gens on ne peut plus différents. Quand vous avez la coordination sanitaire, sociale et médico-sociale de l'UNIOSS qui cohabite avec l'UNAF, qui sont les associations familiales, qui cohabitent avec le CROS, les sportives, qui cohabitent avec les culturelles, j'en passe et des meilleures, l'éducation populaire, etc. Qu'est-ce qu'on a de commun, le statut, la non lucrativité, peut-être également le rôle central qu'on essaie de donner à la personne, mais dans les actions c'est très différent et on se connaît très mal. » (Ent. 3, par. 212).

Aussi différentes soient-elles les unes des autres, les coordinations associatives se sont néanmoins organisées, via la CPCA, pour avoir une parole structurée. Le défi était de taille puisque comme le note un représentant de la CPCA, les coordinations qui la forment sont de « grosses machines [qui] peuvent exister sans nous ... donc à la limite si vous voulez, ils préserveront toujours leurs intérêts par rapport aux intérêts collectifs » (Ent. 2, par. 55). Dans cette lignée, les propos suivants ne sont qu'appuis à cette idée : « En France, tout le secteur

⁶² Actuellement, le CEGES n'est formé que d'organisations d'économie sociale, mais est néanmoins ouvert aux organisations d'économie solidaire (Doc. 20) auxquelles il fait appel suite à un changement structurel; « Cette évolution des statuts qui traduit ses objectifs devra permettre à d'autres structures de l'économie sociale et solidaire, si elles le souhaitent de venir rejoindre ses rangs. » (Doc. 42). Cela étant dit, ce sont des difficultés organisationnelles (qui seront discutées ultérieurement) qui contraignent l'accès de l'économie solidaire à une structure comme le CEGES. Effectivement, bien qu'il ne conteste pas la possibilité de voir les acteurs d'économie solidaire accéder au CEGES en affirmant que « c'est quelque chose qui est possible » un membre du MES ajoute que sa construction statutaire nuit considérablement (Ent. 11, par. 46).

sanitaire et social est réuni au sein d'un organisme qui s'appelle l'UNIOPSS. [...] Et il est tradition de dire que l'UNIOPSS constitue le ministère du social, ça veut dire que c'est une forteresse. » (Ent. 8, par.162-166). La CPCA doit alors composer avec la diversité de ses coordinations. Plusieurs discours provenant de la CPCA et ceux y faisant référence évoquent la volonté du milieu associatif de s'organiser pour avoir une parole libre pour être interlocuteur des pouvoirs publics.

À cet égard, les discours, tant ceux des acteurs du tiers secteur que des acteurs gouvernementaux et des universitaires, réfèrent au Conseil national de la vie associative (CNVA) afin de définir la CPCA. La CPCA a été créée par les acteurs associatifs dans le but de faire entendre une parole associative distincte de celle du CNVA qui est une instance gouvernementale:

« D'abord, il faut dire que la CPCA est le seul lieu où les associations sont légitimes par elles-mêmes. Je veux dire par là que c'est elles-mêmes qui ont décidé de ça. Ça n'est pas comme un autre organe dont on a dû vous parler qui est le CNVA, le Conseil National de la Vie Associative qui est un organe technique mis en place par le Premier ministre. » (Ent. 3, par. 188).

La CPCA s'est en quelque sorte formée en opposition au CNVA au sens où elle souhaitait que la parole associative soit diffusée par les associations elles-mêmes, par elle en l'occurrence, et non par le biais d'une instance gouvernementale comme l'indique une représentante du CNVA:

« Si vous voulez, dans le travail du CNVA je pense que certaines associations ont trouvé qu'il y avait peut-être trop de connivence avec le gouvernement ou que le CNVA était trop, enfin trop, que son rôle était quand même d'être un conseil du gouvernement, donc un conseil, de faire des propositions mais pas forcément de relancer. [...] Donc du coup des associations ont dit, nous on veut avoir une libre parole pour contester éventuellement, pas nécessairement dans le mauvais sens du terme hein, il s'agit de faire des propositions autres et de dire le CNVA est trop proche du gouvernement pour avoir vraiment sa liberté de parole. Donc la CPCA c'est ça hein, c'est vraiment de dire, c'est une parole libre. » (Ent. 6, par. 74).

Cela dit, bien que la CPCA soit une initiative de la base ayant la volonté de s'organiser et de se représenter pour faire valoir ses idées et intérêts, cette volonté d'une libre parole est passablement remise en question par certaines personnes dont cette chercheuse qui discute de la liberté de la CPCA en comparaison à celle du CNVA:

« Bon elle [CPCA] est plus revendicatrice oui, c'est vrai, elle est plus, bon elle est plus revendicatrice mais elle est aussi tellement euh impliquée dans le jeu politique que, c'est pas très net. » (Ent.4, par. 84).

Dans cette même optique, un représentant d'une des coordinations membres de la CPCA soulève également des questionnements au terme de l'autonomie de la CPCA en raison de sa connivence avec certains partis politiques :

« Pour moi, comment dire ça, la CPCA s'est trop marquée politiquement ce qui rend très difficile actuellement son fonctionnement. [...] Mais politiser au sens de la politique, pas du rapport aux politiques. C'est-à-dire, moi j'ai senti en arrivant ici que la CPCA était très marquée à gauche, donc quand la droite passe au pouvoir il y avait des petits règlements de compte en plus peut-être personnels. Mais est-ce que je suis en train de dire est valable pour les 17 coordinations associatives actuellement membres de la CPCA? C'est pas sûr. » (Ent. 3, par. 212 et 216)

Ce discours nous mène à penser que la représentation d'organisations puissantes et pour le moins différentes les unes des autres, oblige la CPCA à tenir un discours large, inclusif et souvent « politiquement faible » afin de réussir à rallier cette diversité vers un point commun. Ainsi, question de plaire à toutes ses coordinations membres (et de nuire à aucune d'entre elles), la CPCA définit ses buts comme suit :

- « De promouvoir la vie associative dans son ensemble
 - De défendre les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits de l'homme
 - De faciliter leur pleine reconnaissance par le dialogue et la négociation avec les autorités publiques
- La CPCA est donc le lieu où se discute, s'évalue, se définit la place des associations dans la société française. » (Doc. 47, p.25).

En portant un discours aussi général et faiblement politisé, la CPCA est en mesure de rallier un grand nombre de coordinations associatives qui lui donnent la légitimité de revendiquer une reconnaissance à titre d'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics⁶³.

4.1.3 Les buts : d'une reconnaissance à un nouvel équilibre économie /société

Au final, l'analyse des discours des acteurs du tiers secteur français a permis de faire la lumière sur les principaux buts ambitionnés par ces derniers. Les buts des acteurs du tiers secteur français peuvent ainsi être partagés en deux principales catégories, celle d'une volonté de transformation sociale par le biais de l'économie et celle d'une volonté de reconnaissance à titre d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Cela dit, l'analyse a permis de constater une

⁶³ La démonstration de ce discours axé sur la reconnaissance à titre d'interlocutrice des pouvoirs publics est effectuée dans la section traitant des moyens privilégiés par les acteurs.

division entre les acteurs du tiers secteur français par rapport aux buts convoités : les porte-parole d'économie solidaire tenant un discours visant un meilleur équilibre entre l'économie et la société alors que celui des porte-parole associatifs ayant davantage une visée de reconnaissance politique. Cela dit, la volonté d'un nouvel équilibre entre l'économie et la société est envisagée par l'atteinte d'une économie plurielle (c'est-à-dire une économie plus sociale ou plus solidaire dans une économie plurielle) ou encore d'une économie complètement alternative (c'est-à-dire une économie non marchande et/ou non monétaire). En ce qui a trait aux objectifs de reconnaissance, ils sont envisagés en termes de représentation des intérêts des organisations, par la volonté d'être reconnu et entendu pour influencer, pour être reconnu à titre d'interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics.

4.2 Les discours par rapport aux moyens

Selon la perspective meluccienne, les seconds éléments à identifier pour arriver à définir l'aspect identitaire d'un acteur sont les moyens privilégiés pour l'atteinte des objectifs. Dans cette lignée, nous avons identifié les différents moyens qu'utilisent les acteurs du tiers secteur français. Tout comme en ce qui a trait aux buts, l'analyse des discours a relevé une forte disparité entre les moyens utilisés par ces différents acteurs. Certains privilégiant la participation avec les différentes instances gouvernementales, d'autres préférant des moyens plus alternatifs tels l'utilisation et le développement de moyens alternatifs aux formes conventionnelles d'organisation, de mobilisation et de fonctionnement de même qu'au recours à la participation à des instances représentatives pour arriver à leurs buts.

4.2.1 Dialogue et représentation

Pour arriver à leurs objectifs, les acteurs associatifs privilégient le dialogue et les partenariats avec les pouvoirs publics. En ce sens, ils participent à divers groupes de travail avec l'État et sont représentés dans diverses instances étatiques:

« les associations sont présentes dans une multitude de groupes de travail ministériels qui se penchent sur les problèmes actuels les plus délicats, les plus controversés. Elles siègent dans un grand nombre d'instances consultatives qui vont du Conseil supérieur de l'adoption au Haut Conseil à la coopération internationale. » (Doc. 31).

Cette représentation dans les instances gouvernementales est souhaitée par ces acteurs qui revendiquent leur participation comme le démontrent les propos de la CPCA:

« La représentation des associations ... doit être amplifiée avec la participation régulière de leurs représentants aux commissions, groupes de travail et aux diverses institutions relevant des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'État. » (Doc. 47).

De plus, ayant été concertés de façon permanente pour l'élaboration et la rédaction négociées de la *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA*, les représentants de la CPCA ont déclaré être « attachés à la pérennisation de cette méthode qui a prouvé son utilité » (Doc. 31). C'est la raison pour laquelle la CPCA tente de se rapprocher « des associations d'élus pour les sensibiliser à la nécessité de nouer des relations claires et suivies avec le milieu associatif local ... » (Doc. 29, p.3-4).

Par ailleurs, la volonté des acteurs associatifs d'être représentés dans les Conseils économiques et sociaux (CES) de tous les niveaux est également représentative de la façon dont ils comptent arriver à leurs objectifs. Les acteurs associatifs revendiquent une plus grande représentation au CES français, aux Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) via les CPCA régionales et les têtes de réseaux associatives, ainsi qu'au comité social et économique européen (CESE), en soulignant que « les CESR, le CES, le CES européen doivent bénéficier des expertises et des analyses des représentants du monde associatif. » (Doc. 46, p.21). Le secteur sans but lucratif est représenté au CES depuis 1984 (Ullman, 1991, p.168). En ce qui a trait à la CPCA, elle revendique et propose une « Augmentation significative de la représentation des associations au CES, puisque les associations disposent seulement de 5 membres sur un total de 231. La CPCA demande que les associations disposent d'une représentation de 20 membres qui correspondrait à leur place dans la société. » (Doc. 47, p.26). Pour ce qui est du niveau régional, la CPCA revendique une représentation « plus significative »; « Les associations doivent bénéficier d'une représentation semblable à celle des partenaires du dialogue social. » (Doc. 47, p.26). Quant au CESE, la représentation des associations est faite via le CEDAG qui est membre de la Plate-forme des ONG européennes du secteur social.

4.2.2 Des pratiques solidaires dissidentes

Pour arriver aux buts qu'ils convoitent, d'autres acteurs du tiers secteur proposent de « rompre avec la logique de “croître ou périr” dictée par la compétition économique⁶⁴ » (Doc. 54, par. 17) et proposent une « stratégie de contournement du système économique dominant à travers des pratiques solidaires dissidentes qui font la démonstration que “d'autres mondes sont possibles, pas une autre mondialisation” (Latouche) » (Doc. 54, par. 17). Ces pratiques solidaires dissidentes sont notamment une nouvelle façon de mesurer les richesses (Ent. 10, par. 201) en comptabilisant le produit intérieur doux plutôt que le Produit intérieur brut (PIB) » (Ent. 5, par. 115). Elles sont également « la mise en place de nouveaux outils ou de procédures de certification sociale, de labels ou de systèmes d'évaluation sociétale » comme le font certaines organisations de labellisation de commerce équitable (Doc. 54, par. 6), ou encore l'organisation en réseaux :

« Le fonctionnement en réseaux serait au fondement de circuits solidaires à même de se substituer à terme à la compétition marchande et à l'accumulation capitaliste tout en reliant le local au global. L'utopie est donc que l'articulation en réseau d'un nombre croissant de consommateurs, d'entreprises et de secteurs de l'économie solidaire crée, à un moment donné, un point de rupture à même de déboucher sur une société post-capitaliste. » (Doc. 54, par. 15).

Les acteurs de l'économie solidaire accordent beaucoup d'importance à l'articulation du « local » et du « global »⁶⁵. Dans leur esprit, c'est par le biais de l'action de tout et chacun au niveau local que pourra survenir un changement global. Par conséquent, l'adoption d'un « comportement citoyen et solidaire contestant au quotidien l'économie dominante » est également un moyen encouragé par les acteurs de l'économie solidaire. Ce comportement se traduit ainsi :

« participer à la création et au développement de services de proximité, à la gestion avec les habitants des services urbains dans son quartier, consommer équitable, épargner solidaire.... Bref, une attitude commune qui allie éthique de la conviction et éthique de la responsabilité » (Doc. 54, par. 19).

Dans cette lignée, les acteurs d'économie solidaire ont trouvé un intérêt aux Forums sociaux mondiaux (FSM) dont l'idée globale et les propositions annuelles concordent avec les plus hauts objectifs auxquelles elles aspirent. En effet, les idées véhiculées dans ces Forums, tant de par leur

⁶⁴ À cet égard, la déclaration de la rencontre globalisation de la solidarité de Québec en 2001 a voulu s'attaquer à cette idée en choisissant le thème “résister et construire”.

⁶⁵ Cette articulation « global/ local » est notamment illustrée par le commerce équitable ou encore les finances solidaires.

souci de quotidienneté⁶⁶ et de long terme que par leur prise en compte du détail et du global, rejoignent la volonté de l'économie solidaire de construire une société plus humanitaire que capitaliste.

Dans ce même ordre d'idée, il convient de préciser que les acteurs d'économie solidaire affirment « ne pas se contenter d'une posture contestataire sans propositions » (Ent. 5, par. 21). La résistance (Dufour, 2002; Chaniel, Laville, 2001; Eme, Laville, 2000; Guérin, 2005) du tiers secteur peut notamment être traduite par la « résistance avouée ou inavouée à l'économie capitaliste » (Passaris, Raffi, 1984, p.117) et par la résistance à l'atomisation sociale (Eme, Laville, 2000, p.373) entre autres, de par la démocratisation de l'économie, l'insertion des exclus ou encore la lutte contre les inégalités. Il peut également s'agir d'une résistance plus concrète à certains construits sociaux qui, par leur force symbolique tendent à renforcer le système dominant. Dans cette veine, les modes d'organisation et de fonctionnement de certaines organisations du tiers secteur révèlent également des formes de résistance.

4.2.2.1 La fin justifie-t-elle les moyens ?

L'adéquation du modèle d'organisation et du modèle de développement

De par leurs statuts, les organisations du tiers secteur se revendiquent d'un fonctionnement démocratique participatif (Doc.11). Toutefois, tous les acteurs ne réfèrent pas de la même manière au fonctionnement démocratique. À titre d'exemple, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) définit ainsi ses règles de fonctionnement démocratique :

« tenue régulière des instances, vote des rapports, élection des responsables, débat, gestion désintéressée, participation des adhérents à la vie de l'association... La tête de réseau veille aux bonnes pratiques associatives de ses membres par des moyens divers (charte, règles de fonctionnement...) et elle apporte aussi à leurs associations affiliées des conseils et des expertises... Elle s'engage selon les termes de la Charte de 2001 à « *mettre en œuvre les regroupements et les modes de représentation permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs, structurés, afin de développer le dialogue civique et social, la consultation sur les politiques publiques et la négociation éventuelle de dispositions contractuelles* » » (Doc. 47, p.25).

⁶⁶ À ce titre, notons le slogan « Tous les jours nous agissons pour un monde plus solidaire » inscrit sur une banderole que brandissent des militants photographiés sur le dépliant du MES ou encore le séminaire organisé lors du FSE « S'engager au quotidien pour une autre économie » (Doc. 6).

Les organisations d'économie solidaire axent également leur fonctionnement sur des principes démocratiques. Les chantiers Internet, où circulent un certain nombre de textes sur lesquels les gens réagissent dessus et suite auxquels sont organisées des rencontres sont un bel exemple de l'ouverture démocratique recherchée par ces acteurs puisqu'ils intègrent autant les acteurs de terrain que les chercheurs universitaires (Ent. 13, par. 270). Il en va de même quant à leur participation à des universités d'été, à la rédaction de cahiers en commun, de même qu'en ce qui concerne la mise en place de plusieurs groupes de travail avec des organisations de solidarité internationales (Doc. 55).

Finalement, d'après les différents discours, la démocratie est un référent discursif important pour les acteurs du tiers secteur français, chacun des répondants ne manquant pas de souligner l'importance d'un tel fonctionnement démocratique axé sur la participation. Or, une forte tension a été distinguée entre la perception et la mise en pratique de ce fonctionnement démocratique. En ce sens, le fonctionnement démocratique est perçu dans un angle davantage représentatif par les « acteurs associatifs » et sous un angle davantage participatif par les acteurs d'économie solidaire.

4.2.2.2 Entre participation et représentation : une forte tension

Pour les « acteurs associatifs », le statut représente un gage de spécificité; une garantie que l'action produite respecte leur ferme volonté de « faire autrement » c'est-à-dire qu'une primauté est accordée à l'homme par rapport au profit. Or, aux dires mêmes de ces acteurs, au cours des années 1970, le monde associatif s'est laissé aller à une dérive pendant quelques années, a accompagné un processus de professionnalisation « parce qu'il fallait sortir de la relation charitable » (Ent. 3, par.12) :

« c'est l'institution, pas seulement l'établissement hein ça peut être aussi les services, qui a pris le devant et donc comme tout notre environnement, le rapport au politique a fondu, on est allé au rapport au technique. À l'époque *Bettola* il disait, l'amour ne suffit pas, il faut avoir un peu de technique. Aujourd'hui, je dirais pour paraphraser, "la technique c'est insuffisant dans notre secteur. Donc il faut revenir au sens, à la finalité". » (Ent. 3, par.12).

Cette constatation du directeur général de l'UNIOPSS démontre que le statut des organisations, le statut associatif en l'occurrence, n'a pas suffi pour éviter ce « glissement » (Ent. 3, par.12) au

rapport à la technique c'est-à-dire ce glissement vers une professionnalisation. Pour leur part, les acteurs d'économie solidaire sont d'avis que le statut ne garantit pas, à lui seul, la spécificité de l'entreprise sociale ou solidaire. À ce titre, la coprésidente du MES affirme :

« Et c'est notre grand débat avec l'économie sociale où on s'engueule depuis des années. Nous on dit, le statut n'est pas une garantie. Le statut n'est pas une garantie, ce qui est une garantie c'est l'activité et c'est là-dessus où il y a eu vraiment, où on s'est vraiment cartonné, où c'était conflictuel dans les comités de pilotage c'était sur cet enjeu politique-là, parce qu'ils ont cet enjeu politique-là, c'est-à-dire que l'économie sociale se définit sur le statut. Nous on ne se définit pas sur le statut, nous on se définit sur les activités et le mode d'organisation, c'est pas la même chose. Moi je dis, mes trucs-là, ils prennent le statut associatif par défaut, parce que c'est le moins mauvais. » (Ent. 12, par. 480).

Ainsi, contrairement aux « acteurs associatifs », le statut qu'empruntent les acteurs d'économie solidaire –la forme associative ou coopérative- n'est en aucun cas un référent identitaire. En effet, bien qu'un grand nombre d'organisations de l'économie solidaire soient sous forme associative (un petit nombre d'entre elles étant de forme coopérative), celles-ci se différencient de cette forme statutaire. En fait, ces acteurs évoquent souvent la question des statuts pour se différencier des « acteurs associatifs ».

Cela dit, quelques acteurs d'économie solidaire ont même affirmé choisir le statut associatif « un peu par défaut » (Ent. 11, par. 14), « parce que le statut coopératif est trop compliqué » (Ent. 12, par. 31) comme le notent deux représentants du Mouvement pour l'économie solidaire (MES). Finalement, ces acteurs font davantage référence au statut associatif pour évoquer son caractère flexible;

« Souvent parce que il y a à la fois un mélange entre, on va dire revendication politique et production de bien et services, mais aussi parce qu'il y a, parce que l'hybridation des ressources, l'hybridité des ressources qui fait que le statut associatif permet à la fois euh, la participation de bénévoles, de vendre des bien et services dans une certaine proportion et en même temps de toucher des subsides ce qui, dès lors qu'on passe au statut coopératif, cause plus de problèmes. » (Ent. 11, par. 14).

Dans la lignée de ces propos, l'analyse des discours a également permis de relever la présence d'une référence négative aux statuts dans les discours des acteurs de l'économie solidaire :

« L'IRES [...] ne s'est pas doté de structure juridique pour éviter une rigidité de fonctionnement. » (Doc. 3, par. 12);

« Résumons-nous, nous ne voulions pas nous considérer comme une structure fermée, mais comme une organisation ouverte, vivante, constructive. » (Doc. 55, p.96);

« Cette diversité des démarches explique que les actions dans une perspective d'économie solidaire ne se laissent pas enfermer dans un statut juridique. » (Doc. 5, par. 11).

Ces propos révèlent clairement que les acteurs d'économie solidaire se différencient du discours des acteurs de l'économie sociale et des « acteurs associatifs » même, qui eux, font résolument référence à leur statut pour se définir.

De plus, il est pertinent d'ajouter que les acteurs de l'économie solidaire ne considèrent pas le statut comme un gage de spécificité, s'attardent vigoureusement à la façon dont ils tendent aux objectifs qu'ils veulent atteindre. À cet égard, ils reprochent aux groupes d'économie sociale, dont les organisations associatives, de reproduire des façons de faire classiques qui s'apparentent à celles des pouvoirs publics. Ils critiquent le caractère notable des grosses organisations associatives dont l'organisation interne relève d'une importante structuration représentative. De fait, l'organisation interne, fortement hiérarchisée, pyramidale et notable, de la CPCA en témoigne:

« On regroupe plutôt la structuration fédérative du mouvement associatif en France, c'est-à-dire cette fonction pyramidale qui fait, qu'on s'est construit, très centralisateur français, d'une union à Paris, nationale, suivie d'unions régionales, je veux dire on suit le découpage administratif de la France, de, d'unions départementales euh voilà donc.⁶⁷ [...Les membres] directement c'est des notables; présidents de mutuelles, présidents de regroupements coopératifs, responsables de grandes associations, réseaux associatifs, etc. Je

⁶⁷ Cette explication concernant la construction fidèle au découpage administratif de la France semble des plus admissibles puisque, aux dires d'un chercheur universitaire, les associations devaient être pyramidales pour avoir accès aux financements centraux à partir des « Trente glorieuses », au moment de l'« apothéose de l'État central » (Ent. 10, par 43-45). À cet égard, il est intéressant d'ajouter que la décentralisation (d'ailleurs considérée par plusieurs comme étant davantage une déconcentration; ayant été faite selon une logique très centralisatrice (Ent. 8, par. 126) et ayant transformé les « petits locaux » en « gros locaux » (Ent.12, par. 328)) a déstabilisé le mouvement associatif dans ses habitudes de négociation avec l'État central puisque ce dernier est obligé de démultiplier ses lieux de négociation avec les échelons de l'État.» (Ent. 8, par. 54). De la sorte, une demande de financement pour une organisation locale requiert une négociation avec les pouvoirs publics qui peut atteindre jusqu'à sept niveaux et ce, seulement au plan vertical, c'est-à-dire sans parler au plan sectoriel. C'est ce qui fait dire aux représentants d'organisations qu'« en France on crée du mille feuilles, on crée du dispositif sur du dispositif. » (Ent. 12, par. 244-248); « on ne supprime jamais chez nous, on empile » (Ent. 3, par. 344-358).

ne dis pas ça de manière péjorative, c'est des notables. »⁶⁸ (Ent. 2, par. 4 et 18).

Par conséquent, les acteurs d'économie solidaire réfèrent constamment à un mode d'organisation et de fonctionnement qui se veut ouvert, non structuré (donc non contraignant) et, qui plus est, se veut en parfaite adéquation avec le modèle de développement. Comme le démontre l'affirmation suivante, cette référence se veut une opposition au monde associatif :

« Un autre monde est possible si on le construit collectivement ensemble et avec des manières de faire collectives ... les milieux associatifs peuvent avoir des pratiques, mais totalement antidémocratiques. Nous on ne veut plus ça. On veut des modes d'organisation qui sont en corrélation avec les objectifs qu'on défend. Moi c'est ça, je pense que les modes d'organisation sont fondamentaux. Je pense qu'on ne peut pas, il n'y a pas de femmes, il n'y a pas de jeunes, il n'y a pas d'immigrés, il y a rien, c'est pas ça une société mixte, c'est pas ça une société équilibrée. Donc nous on se bat pour une autre société. Mais sur les pratiques, pas seulement sur les valeurs. Je pense que c'est une interaction pratiques et valeurs » (Ent. 12, par. 172).

Toutefois, bien que les acteurs d'économie solidaire tentent de faire valoir des modes d'organisation et de fonctionnement différents, ils éprouvent toujours certaines difficultés. En ce sens, la question de la parité homme/femme dans toutes les instances de représentation au FSM, demandée à Lima en 1997 et à Québec en 2001, n'était toujours pas réglée à Dakar, en 2005 (Ent. 13, par. 254). De même, la présence de certaines pratiques à l'interne -à l'économie solidaire française dans le cas échéant- démontre que tout n'est pas gagné;

« Mais à Dakar, il y a eu un accrochage parce que par exemple, à Dakar on avait dit on parle d'une seule voix, c'est compliqué hein. Et bien le MDS est revenu derrière en plénière pour dire qu'ils étaient pas d'accord, donc vous voyez un moment ça cause problème quoi.» (Ent. 13, par. 305).

Finalement, il est permis de croire que malgré la volonté des organisations de l'économie solidaire de faire les choses de façon différente, il demeure des pratiques tout à fait contraires à leurs aspirations profondes.

Par ailleurs, le changement de nom du principal regroupement de l'économie solidaire au niveau national en est significatif de cette interaction entre pratiques et valeurs. En bref, l'IRES

⁶⁸ Pour certains, dont cette chercheuse, une telle structuration est perçue comme une perte d'indépendance : « Il y a quand même un mimétisme à l'égard du gouvernement et c'est une perte d'indépendance de, de copier les mœurs des énarques avec qui on a des rapports, c'est pas. » (Ent. 4, par 167).

s'est constitué par la signature d'une vingtaine de signataires répondant à un "Appel en faveur de l'ouverture d'un espace pour l'économie solidaire" publié dans le journal "Le Monde" en juin 1997 par différents réseaux d'acteurs locaux (Doc. 3, par. 3). Cet appel revendiquait

« que place soit faite à une approche de l'économie, plus centrée sur les besoins des individus et des groupes, reposant sur des formes nouvelles de solidarité de proximité, volontaires et choisies et mobilisant pour le succès des activités tout autant les bénévoles et les usagers que les salariés employés à leur réalisation. » (Doc. 3, par. 3).

Après quelques années, les membres signataires avaient l'impression d'être trop fermés et souhaitaient former un regroupement davantage inclusif et représentatif de la diversité des organisations qui le forment. C'est la raison pour laquelle ils ont choisi, en mars 2002, de se transformer en *Mouvement pour l'économie solidaire* (MES);

« À un moment, on s'est dit il faut ouvrir sur un mouvement large, inclusif, ouvert à tout le monde où les gens puissent entrer sortir. C'est pour ça qu'on s'est ouvert vers un mouvement. [...] Donc on a essayé de faire quelque chose qui représentait vraiment l'ensemble des composantes, des forces et tout ça quoi. » (Ent. 13, par. 180).

Bien qu'en termes de représentation d'un mouvement social en tant que tel ce nom soit plutôt une intention qu'une réalité (Ent. 11, par. 38), il évoque néanmoins la volonté de ces organisations de mettre de l'avant une dimension politique. Comme le note un représentant du MES,

« il y a eu l'idée d'un mouvement qui traduisait bien cette volonté à la fois de projet politique et d'être plus sur l'idée sur une logique de projet qu'une logique d'organisation représentative classique. » (Ent. 11, par. 38).

Par conséquent, le changement de nom de l'Inter-réseaux de l'économie solidaire (IRES) au MES traduit l'idée de Jenson (2004, 1995) selon laquelle la désignation d'un nom (le naming) est liée à la représentation de l'acteur, et par le fait même, à son identité. En effet, en choisissant ce nom pour se désigner, le MES souhaite se représenter d'une manière différente, plus ouverte et sous une forme d'organisation plus novatrice. C'est dans cette lignée, que la coprésidente du MES (Doc. 52, p.99) écrit que les réseaux d'économie solidaire « veillent à ne pas se laisser enfermer dans des alliances uniquement de façade et de représentation », tout en affirmant qu'elle ne vise pas le Conseil économique et social (CES) (Ent. 13, par. 53). Ces propos font incontestablement référence au fait que la CPCA revendique une plus grande représentation au CES français, aux

Conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) via les CPCA régionales et les têtes de réseaux associatives ainsi qu'au comité social et économique européen (CESE) (Doc. 45-48).

Dans cette optique, les discours analysés ont laissé voir que les organisations de l'économie solidaire fonctionnent en réseaux et par projets. Cette organisation en réseaux se veut une alternative aux modèles traditionnels, une alternative à l'organisation fédérative et pyramidale des organisations d'économie sociale et des organisations associatives, telle la CPCA:

« Et on avait choisi jusqu'à maintenant d'être dans une organisation informelle, on essaie de fédérer du réseau mais sans être dans une fédération. Parce qu'une fédération c'est une organisation pyramidale très liée à des mouvements classiques d'organisation. Je pense qu'aujourd'hui il y a une recherche et les réseaux en sont représentation, et sauf que c'est complexe, mais je pense qu'aujourd'hui il y a une recherche de nouvelles formes d'organisation qui sont plus dans la démocratie participative, me semble-t-il, que dans une démocratie représentative et je pense que c'est ça qui cause problème et c'est ça qui cause souci aujourd'hui. » (Ent. 13, par. 48).

Dans cette lignée, soulignons que l'organisation en réseaux n'est pas sans leur poser de problèmes de reconnaissance et de représentation aux organisations d'économie solidaire. En effet, avoir une organisation en réseau signifie qu'il n'y a pas, contrairement à une organisation hiérarchique, de structure de tête, de personne désignée avec qui dialoguer et négocier. Les propos suivants vont en ce sens et démontrent que cette forme d'organisation peut causer certaines embûches :

« Parce que les pouvoirs publics, ils veulent avoir une seule structure en face avec qui ils négocient et je pense que les acteurs de l'économie sociale c'est quelque chose qu'ils nous reprochent beaucoup, sur laquelle ils nous font beaucoup de critiques, c'est-à-dire qu'ils voudraient avoir une seule personne qui soit identifiée comme le représentant de ce mouvement-là et avec qui ils pourraient discuter et qui irait dans un certain nombre d'instances représentatives quoi. Ce n'est pas le choix qu'on a fait. On a fait le choix, me semble-t-il, d'être dans des mouvances avec différents niveaux et selon les intérêts. » (Ent. 13, par. 60).

Conséquemment, il est adéquat de se questionner au sujet de cette forme organisationnelle singulière à savoir si elle entraîne des contraintes partenariales, c'est-à-dire s'il se peut que les organisations d'économie solidaire se rendent incompatibles avec les acteurs avec qui elles pourraient potentiellement conclure des partenariats. Au final, les discours révèlent que les

réseaux permettent le rapprochement d'acteurs très diversifiés et ce, autant des acteurs de secteurs très disparates que des acteurs provenant de divers pays. En outre, l'organisation en réseaux permet aux acteurs de l'économie solidaire de privilégier des moyens davantage alternatifs que ceux favorisés par les « acteurs associatifs » comme, par exemple, des forums par Internet.

4.2.3 Les moyens : participatifs et alternatifs

Au final, l'analyse des discours a permis d'identifier les principaux moyens utilisés par des acteurs du tiers secteur français pour arriver aux fins qu'ils convoitent. D'une manière semblable à ce qu'elle avait permis de constater par rapport aux buts des acteurs du tiers secteur français, l'analyse a démontré une différence importante entre les moyens privilégiés par les acteurs d'économie sociale et ceux de l'économie solidaire. En ce sens, l'analyse a fait ressortir deux principales manières d'arriver aux buts convoités, de façon participative ou alternative, les « acteurs associatifs » privilégiant les premiers tandis que ceux de l'économie solidaire favorisent les seconds. Les moyens participatifs sont notamment la participation des organisations du tiers secteur à des instances représentatives et à des groupes de travail avec le gouvernement de même que les ententes de services et de partenariat. Quant aux moyens alternatifs, il s'agit de labels sociaux, de chantiers par Internet et aussi de la maîtrise démocratique (représentative ou participative) des activités économiques. Les moyens privilégiés par les organisations du tiers secteur sont représentatifs non seulement des objectifs auxquels ils aspirent, mais également du contexte dans lesquels ils sont utilisés.

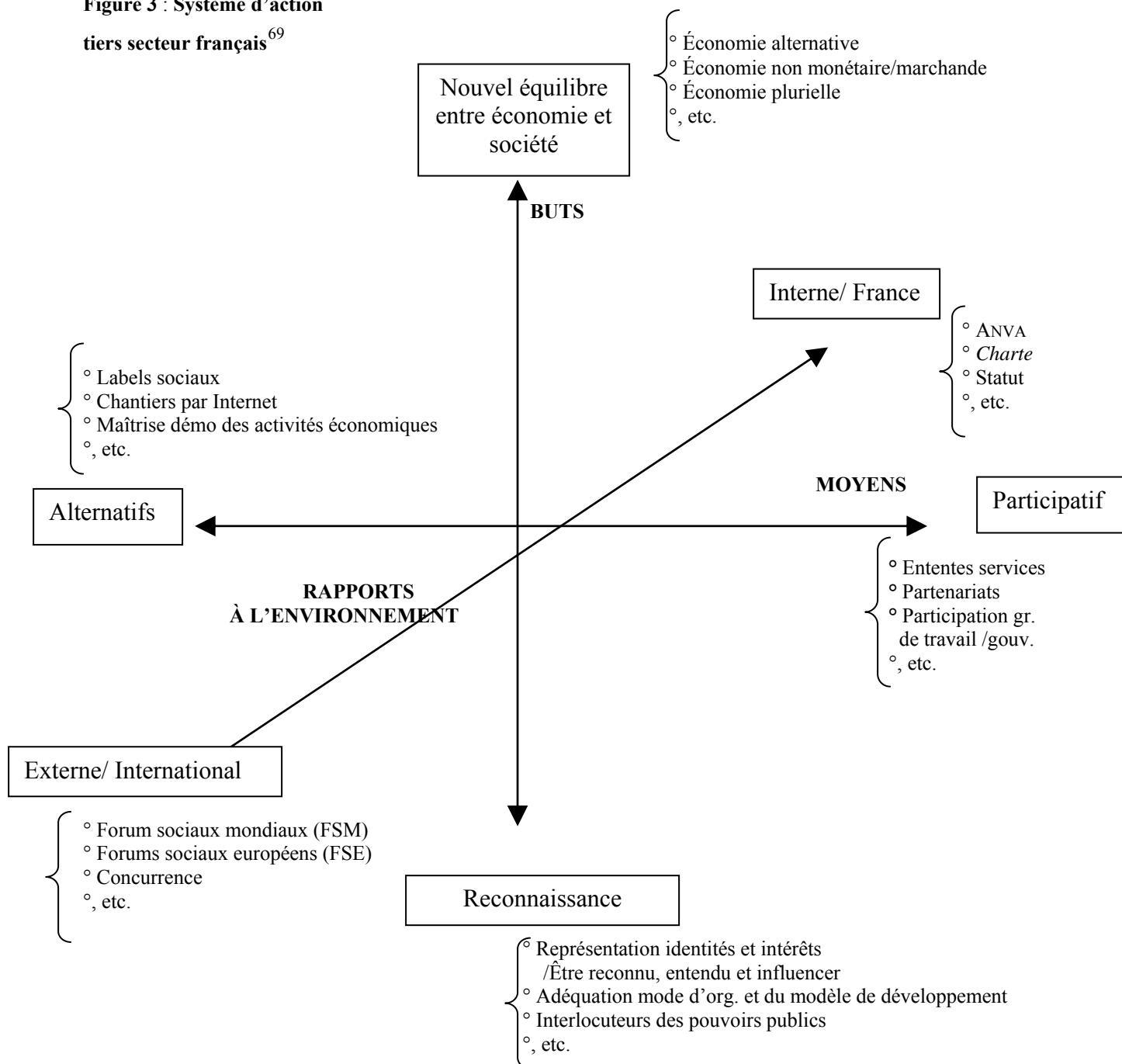
-

4.3 Les discours des rapports à l'environnement

Les derniers éléments à identifier pour arriver à définir l'aspect identitaire d'un acteur dans la perspective meluccienne, sont les rapports qu'entretiennent les acteurs à l'environnement. L'analyse des discours des acteurs du tiers secteur français a permis d'identifier une multitude d'événements et d'environnements auxquels ces derniers réfèrent. Plusieurs d'entre eux ont été évoqués par le biais de la présentation des buts convoités et des moyens privilégiés par les acteurs puisque les axes influent les uns sur les autres. D'une part, les principales références des acteurs du tiers secteur français en termes de rapport à l'environnement concernent des événements français tels la signature de la *Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations*

regroupées au sein de la CPCA ou encore les Assises nationales de la vie associative (ANVA) au cours desquelles la *Charte* a été conclue ou alors la création du Secrétariat d'État à l'économie solidaire. D'autre part, ils consistent en des événements d'envergure européenne ou internationale, comme les Forums sociaux mondiaux (FSM) et européens (FSE) (particulièrement celui de Paris- St-Denis). Ces événements sont exposés dans le schéma (figure 3) qui présente les résultats de notre analyse. Cependant, ce concept meluccien chevauchant celui des opportunités structurelles et conjoncturelles, les rapports à l'environnement seront abordés plus en profondeur dans le chapitre suivant.

**Figure 3 : Système d'action
tiers secteur français⁶⁹**



⁶⁹ Notre schéma est inspiré du modèle de Melucci (1991) tel que présenté dans le chapitre théorique. Pour une meilleure compréhension de ce dernier, se reporter à ladite section.

4.4 Deux cadres cognitifs : « économie solidaire » et « association »

L'analyse des discours des acteurs du tiers secteur français a permis de faire la lumière sur la définition identitaire du tiers secteur français. À l'instar de Melucci qui parle d'un acteur par les tensions qui existent en son sein, nous avons identifié les tensions qui existent au sein du tiers secteur français. Nous sommes toutefois arrivée à identifier deux discours distincts des acteurs du tiers secteur français et à constater que ceux-ci se définissent par rapport à la composante *associative* ou *économie solidaire* à laquelle ils s'identifient. D'une part, l'analyse a fait ressortir un discours où les buts recherchés sont envisagés en termes d'un nouvel équilibre entre l'économie et la société, où des moyens alternatifs favorisés pour y parvenir et où les rapports à l'environnement sont davantage perçus via l'international. L'autre discours mis en lumière par l'analyse est davantage orienté vers la volonté des acteurs d'être reconnus, notamment en tant qu'interlocuteurs des pouvoirs publics. Il est axé sur des moyens participatifs pour atteindre cet objectif et cela, dans un environnement français. Au final, l'analyse des discours a servi à définir deux cadres cognitifs distincts auxquels réfèrent les acteurs d'économie solidaire et les acteurs associatifs pour se définir; le cadre « économie solidaire » et du cadre « association ».

Rappelons que les acteurs se référant au cadre cognitif « économie solidaire » accordent beaucoup d'importance à certains éléments comme le modèle d'organisation et de fonctionnement; l'objectif d'une économie démocratisée, accordant une primauté à l'homme et faisant partie d'une économie plurielle de même qu'une forte référence à l'international. Ces éléments, aux dires des acteurs eux-mêmes, ont contribué à créer un sentiment d'appartenance des acteurs à une mouvance solidaire :

« Je pense qu'en 10 ans, on est vraiment arrivé à construire et les gens ont un sentiment d'appartenance maintenant. », « il y a vraiment de la confiance [...] on voit que maintenant, il y a vraiment quelque chose qui est une appartenance quoi [...] enfin on voit que les gens ils se sentent d'une histoire commune. », « Mais ça a été long à construire de la confiance et de l'histoire commune quoi ». (Ent. 13, par. 266, 317 et 344).

Toutefois, il semble que les petites organisations qui forment l'économie solidaire ne traduisent pas la force du discours politique qu'elles portent. Cependant, cette affirmation semble négliger la reconnaissance et le soutien que lui apportent les réseaux internationaux dont elle fait partie⁷⁰.

Quant aux acteurs référant au cadre cognitif « association », ils accordent une grande importance à ce statut qui, à leur avis, est un gage de spécificité. Bien qu'elles aient appris – un peu à leurs dépens – que le statut n'est pas nécessairement un gage de spécificité, ces organisations ont tout de même su construire et conserver un discours assez inclusif pour rallier leurs différences. À cet égard, fonctionnant de la même façon que les instances politiques « officielles », les acteurs associatifs ont été en mesure de présenter une tête de réseau aux pouvoirs publics, la CPCA qui aspire à être reconnue comme interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. Finalement, ces acteurs privilégient un fonctionnement démocratique particulièrement axé sur la représentation ce qui leur permet de revendiquer une plus grande représentation dans des instances telles que les Conseils économiques et sociaux.

Cela dit, la forte disparité discursive des buts des acteurs du tiers secteur constaté par le biais de l'analyse des discours va de pair avec la théorie de l'institutionnalisation partielle de Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000). Il semble que le tiers secteur français affiche certains traits d'un mouvement social institutionnalisé et, par conséquent, comprend des acteurs de (partiellement) institutionnalisés tout comme des organisations « partenaires » de l'État, mais revendiquant leur autonomie et leur identité propre. Cette remarque va dans le sens de ce qui a été dit jusqu'à maintenant, concernant le mode d'organisation de l'économie sociale qui est davantage axé sur la représentation que sur la participation.

Toutefois, il convient de nuancer cette remarque. Contrairement à ce que nous avons cru, bien que les acteurs d'économie solidaire aient un discours portant une transformation sociale comme objectif ultime, la grande majorité des initiatives s'y identifiant aspire néanmoins à une économie plurielle (et non alternative). Cette nuance est primordiale dans la mesure où cette aspiration laisse présager une tension potentiellement conciliable entre les organisations

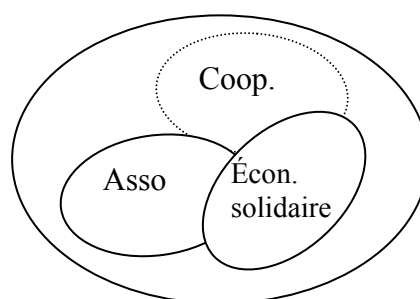
⁷⁰ À ce titre, les réseaux brésiliens (qui ont obtenu que l'économie solidaire soit une thématique lors du FSM de Porto Alegre en 2002) sont particulièrement liés aux réseaux de l'économie solidaire française ce qui est en grande partie dû à la Fondation des Progrès de l'Homme (FPH) qui agit à titre d'intermédiaire entre eux (Ent. 11, par 83).

associatives et celles d'économie solidaire. Bien que les références au cadre associatif ou d'économie solidaire semblent révéler que les organisations du tiers secteur ne se perçoivent pas globalement comme un ensemble unifié, nous avons néanmoins dégagé certains éléments de discours qui semblent démontrer une certaine fusion négociée et ce, tant de la part des organisations associatives que de celle de l'économie solidaire. Par conséquent, est-il possible de déterminer si les deux cadres cognitifs définis font partie d'un seul et même acteur?

4.4.1 Deux cadres cognitifs : un ou deux acteurs?

L'analyse a permis d'identifier deux discours distincts de la part des acteurs clés du tiers secteur en termes de buts, moyens et rapports à l'environnement et des tensions qui y sont présentes, et par le fait même, deux cadres cognitifs différents. Ainsi, sur la base des éléments ressortis de la première étape de l'analyse des discours, nous sommes en mesure de proposer un nouvel acteur sociopolitique (figure 4) comme représentant l'acteur impliqué dans le processus de (potentielle) transformation identitaire du tiers secteur français. Précisons, bien que cela puisse sembler évident, que les tensions entre les pôles des buts, des moyens et des rapports à l'environnement identifiées au cours de la présente phase d'analyse font partie de ce nouvel acteur proposé.

Figure 4 : Organigramme de l'acteur sociopolitique proposé



Note. : Puisqu'elles ne considèrent pas le statut comme un référent important, certaines organisations d'économie solidaire sont de petites coopératives qui s'identifient par rapport au cadre cognitif « économie solidaire » défini tout au long du présent chapitre. C'est la raison pour laquelle la dimension coopérative fait partie de l'organigramme de l'acteur sociopolitique proposé.

Cela dit, pour arriver à dire si le tiers secteur est un acteur, nous devons être en mesure d'affirmer que l'ensemble de ces acteurs partagent une même identité. Or, la perspective de Melucci ne nous permet pas d'arriver à un tel constat. L'analyse des discours effectuée dans une perspective meluccienne ne nous permet pas d'affirmer si le tiers secteur peut être considéré comme un acteur. Nous ne pouvons donc pas nous appuyer sur cette perspective pour déterminer si les tensions identifiées représentent des tensions existant au sein d'un même acteur ou alors entre deux acteurs différents. Ainsi, il est nécessaire que nous nous tournions vers une nouvelle approche pour tenter de répondre à notre questionnement.

Nous considérons que les concepts de stratégies organisationnelles, stratégies discursives et celui de structures d'opportunités politiques, présentés dans le chapitre II, sont susceptibles d'apporter certains éléments de réponse par rapport à la question quant à savoir s'il s'agit d'un seul et même acteur ou bien de deux acteurs différents et, plus globalement, quant à l'identité du tiers secteur français. Ils seront ainsi utilisés à titre de critères afin de déterminer si oui ou non, le tiers secteur français peut être considéré comme un acteur sociopolitique. C'est ce à quoi est consacré le chapitre suivant.

Chapitre V

Une possible conciliation des cadres ? Les moteurs de changement

Le chapitre IV nous a mis en lumière les principales tensions existant entre les acteurs du tiers secteur français au plan des buts qu'ils convoitent, des moyens qu'ils utilisent pour y arriver et de leurs rapports à l'environnement. Il nous a permis de constater que les acteurs du tiers secteur français se définissent par rapport à deux cadres cognitifs; le cadre « association » et le cadre « économie solidaire ». Cela nous a alors amenée à nous questionner à savoir s'ils peuvent être considérés comme étant des tensions existant au sein d'un seul et même acteur.

Ce chapitre a pour but de répondre, du moins d'apporter certains éléments de réponse, à ce questionnement surgit de la première phase d'analyse. Pour ce faire, nous avons convenu d'utiliser les concepts de structures d'opportunités politiques, de stratégies discursives et organisationnelles à titre de critères afin d'évaluer si les deux discours identifiés reflètent ou non les tensions d'un même acteur, l'acteur sociopolitique proposé au terme du chapitre précédent. Autrement dit, c'est à partir de ces critères que nous tenterons de déterminer si les diverses tensions identifiées au sein du tiers secteur français sont potentiellement conciliables et donc pourraient caractériser des tensions d'un même acteur ou si au contraire, elles représentent des tensions existant entre deux acteurs différents.

Par conséquent, le présent chapitre expose les structures d'opportunités politiques dont tirent profit les acteurs du tiers secteur français de même que les principales stratégies discursives et organisationnelles qu'ils utilisent. En raison de leur relative interdépendance, l'exposition des structures d'opportunités politiques implique simultanément la présentation des stratégies employées. Cela dit, le chapitre a notamment l'objectif de vérifier si certains acteurs du tiers secteur français ont la volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs (c'est donc dire l'acteur sociopolitique proposé dans le chapitre précédent) dans le but de représenter une force politique. De plus, il porte attention aux discours des universitaires à savoir si ces derniers voient une convergence entre les deux cadres.

5.1 L'influence gouvernementale sur la conciliation des cadres « association » et « économie solidaire »

À travers la présentation des structures d'opportunités politiques, il s'agit de comprendre comment les acteurs saisissent et tirent profit de telles structures, mais aussi de voir s'ils sont en mesure de créer certaines opportunités politiques⁷¹. Puisque les structures d'opportunités politiques chevauchent le dernier pôle de la perspective meluccienne, c'est-à-dire les rapports qu'entretiennent les acteurs à l'environnement, bon nombre des événements et environnements auxquels les acteurs du tiers secteur français réfèrent ont été évoqués au chapitre précédent par le biais de la présentation des buts et des moyens, en raison de l'interdépendance des trois axes.

Au risque de nous répéter, rappelons que l'analyse des discours a relevé une forte référence à des enjeux français ainsi qu'une forte référence à l'international. Les références des acteurs du tiers secteur français en termes de rapport à l'environnement français concernent principalement les Assises nationales de la vie associative (ANVA), la signature de la *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA* et la création du Secrétariat d'État à l'économie solidaire. Les événements d'envergure européenne ou internationale étant fréquemment cités sont les Forums sociaux mondiaux (FSM) et européens (FSE) (particulièrement celui de Paris- St-Denis). Cela dit, pour arriver à comprendre l'influence de ces événements sur l'aspect identitaire du tiers secteur français, il convient d'abord de les présenter davantage avant que ne soit déterminé leur impact sur la conciliation des tensions identifiées dans le chapitre précédent et, sur la possibilité de parler d'un seul et même acteur, sinon de deux acteurs.

Une vision transversale...

D'après les discours analysés, c'est la circulaire de Chirac en 1975⁷² qui marque le commencement d'une vision transversale du tiers secteur de la part de l'État (Ent. 16, par. 6). Cette volonté de considérer le tiers secteur dans son ensemble est par la suite soutenue par les Socialistes dès leur ascension au pouvoir en mai 1981. Cela est notamment perceptible par la

⁷¹ Cela fait référence au caractère réflexif des structures d'opportunités politiques noté par Hobson et Lindholm (1997). Pour plus de détails, se reporter à la section 2.2.1.

⁷² Pour plus de précisions à propos de cette circulaire, consulter l'annexe I.

création du Ministère du Temps Libre qui, sentant le besoin d'avoir un interlocuteur associatif (Ent. 16, par. 62), met à son tour sur pied le Conseil national de la vie associative (CNVA) dans l'objectif de « favoriser le développement de la vie associative et pas tel ou tel secteur en particulier » selon les dires d'une représentante de l'organisme (Ent. 6, par. 12). Cela dit, au cours des dix dernières années, et plus spécifiquement entre les années 1998 et 2002, ont eu lieu plusieurs événements semblant marquer une volonté de rendre le tiers secteur encore plus cohérent et qui semblent jouer en faveur d'une convergence entre les deux cadres cognitifs des acteurs du tiers secteur français. Dans cette lignée, nous proposons de revoir ces événements en portant une attention spéciale au rôle joué par le gouvernement au plan de la *transformation* du tiers secteur français ou alors, en s'attardant à la façon dont les acteurs du tiers secteur français ont su se saisir de ces événements afin de se créer des référents identitaires marquants et inclusifs.

5.1.1 Les instructions fiscales

En termes de reconnaissance gouvernementale, les instructions fiscales de 1998 ont agi à titre de propulseurs pour les organisations associatives et plus spécifiquement, pour la CPCA. Il faut dire que jusqu'à ce moment, la CPCA n'avait pas la reconnaissance, la légitimité voire la représentativité dont elle se targue aujourd'hui comme le prouvent les propos d'une représentante de la DIES;

« Jusqu'en 98 la CPCA ça n'existait quasiment pas quand même, c'était la Conférence des Présidents des Coordinations Associatives et ça n'avait pas d'expression quoi. » (Ent. 16, par. 238).

En fait, lors des instructions fiscales de 1998, les associations n'ont été consultées que théoriquement via le Conseil National de la Vie Associative (CNVA), puisque la plupart des grands dirigeants du monde associatif n'y siégeaient plus (Ent. 16, par. 238). Se sentant exclues du processus et étant insatisfaites du travail fiscal effectué, les associations, aux dires de la représentante du CNVA, ont vivement réagi (Ent. 16, par. 238) ce qui a contribué à la reconnaissance de la CPCA;

« L'aboutissement a donné lieu à, je dirais presque une contestation. Alors probablement que ceux qui l'ont fait ne pensaient pas que ça aboutisse aux conséquences que ça a abouties. Mais les coordinations, les principales coordinations ont signé une lettre, je pense qu'elle était adressée au Premier

ministre, en disant, les points qui ont abouti avec le travail avec le CNVA nous, nous ne sommes pas d'accord avec telles ou telles choses. Alors à la fois, ça a positionné la CPCA parce que certains membres du gouvernement ont dit, mais finalement la CPCA est représentative, elle répond et, finalement, le CNVA qui dit parler au nom des associations, c'est pas vrai parce que à côté il y a quelqu'un qui vient dire, non le travail n'est pas exactement celui-là. » (Ent. 6, par. 80).

À cet égard, il convient de souligner que bien que ce n'ait pas été l'objectif visé, la contestation de la CPCA a généré une remise en cause du CNVA (Ent. 6, par. 80). Quoiqu'il en soit, à partir de ce moment, la CPCA a acquis une certaine reconnaissance qui lui a notamment permis de demander à être associée au CNVA pour la préparation des Assises Nationales de la Vie Associative. Toutefois, avant de discuter davantage des ANVA, il est important de remarquer que les instructions fiscales n'ont pas seulement engendré une meilleure reconnaissance de la CPCA, elles ont eu une portée beaucoup plus large.

Suite à la réforme de la fiscalité associative, les organisations du tiers secteur sont considérées comme étant à priori exonérées d'impôts commerciaux. Elles sont tout à fait en droit de développer des activités économiques, mais si elles s'engagent sur ce terrain et qu'elles veulent continuer de bénéficier d'exonérations, elles ne doivent pas le faire comme n'importe quel acteur économique. Ainsi, les instructions fiscales ont introduit une nouvelle procédure pour être en mesure de différencier les pratiques économiques de ces organisations de celles des entreprises dites capitalistes. En fait, il s'agit de déterminer si les organisations sont « d'utilité sociale », au moyen des « règles des 4P », sans quoi elles sont soumises aux mêmes règles que l'ensemble des acteurs économiques, donc aux impôts commerciaux. Ces « 4P » sont le *produit* proposé par les organisations, le *public* auquel elles s'adressent, les *prix* pratiqués, ainsi que les modalités de *publicité* qu'elles utilisent.

Aux dires de la représentante de la DIES (Ent. 16, par. 42), « les associations qui ont une vraie spécificité associative arrivent très bien à le démontrer et ne sont pas soumises aux impôts commerciaux ». Cependant, ce qui est particulièrement intéressant, c'est que ces nouvelles règles en matière de fiscalité ont forcé les associations à « requestionner leur projet associatif » (Doc. 35). Ceci est notamment souligné par la ministre de l'emploi et de la solidarité à l'époque de même que par la porte parole du CNVA;

« Ce travail a, me semble-t-il, facilité le recentrage de certaines associations sur ce qui fait leur différence par rapport au secteur concurrentiel, les conduisant, pour certaines d'entre elles, à « réinterroger » leur projet associatif. » (Doc. 35);

« On les a obligées, à travers cet exercice-là, à se replonger sur leur projet associatif, il y en a quand même quelques-unes qui dérivait un petit peu. » (Ent. 16, par. 42).

Ces constatations sont très intéressantes par rapport aux questions de recherche que nous avons formulées. Effectivement, notre cadre d'analyse nous a portée à croire que les organisations d'économie solidaire étaient au cœur du processus de changement identitaire au plan de l'organisation de la société civile française. Nous avons supposé qu'en ayant mis de l'avant une forte dimension politique, les initiatives d'économie solidaire avaient entraîné un questionnement identitaire auprès des organisations d'économie sociale et que celles-ci s'étaient vues remettre en question les moyens par lesquels elles entendaient arriver à leurs objectifs tout comme la définition même de ces objectifs⁷³. Or, l'analyse des discours nous permet de constater que ce sont plutôt les instructions fiscales de 1998-1999 qui ont engendré cette remise en question.

Par conséquent, les instructions fiscales peuvent avoir joué un rôle au plan de la conciliation des cadres cognitifs des acteurs du tiers secteur. En effet, le chapitre IV nous a permis de constater qu'une des principales tensions entre les acteurs de l'économie solidaire et les acteurs associatifs est que ces derniers considèrent le statut comme un gage de spécificité et ce, malgré une certaine dérive du monde associatif vers une professionnalisation au cours des années 1970, tandis que les seconds, ne considèrent pas le statut comme étant une garantie que l'action effectuée accorde une primauté à l'homme sur le profit –et aspirent plutôt à un mode d'organisation et de fonctionnement qui se veut en parfaite adéquation avec le modèle de développement. La remise en question du projet associatif induite par les instructions fiscales ou autrement dit, le doute induit quant au fait que le statut soit un gage de spécificité, est ainsi à même d'avoir partiellement concilié cette tension entre les cadres « associatif » et « économie solidaire ».

⁷³ En référence à la section 2.1.3.

5.1.2 Les Assises nationales de la vie (ANVA)

Annoncées dans la circulaire du 14 septembre 1998 par le Premier ministre, les Assises nationales de la vie associative se sont déroulées les 20 et 21 février 1999. En juillet 1999, le Premier ministre Jospin crée, par décret, une mission interministérielle⁷⁴ chargée d'organiser la célébration du centenaire de la loi du 1er juillet 1901⁷⁵ relative au contrat d'association. Présidée par Jean-Michel Belorgey, conseiller d'État, cette mission est le « maître de cérémonie » des festivités autour dudit centenaire. Travaillant en collaboration avec le CNVA et la CPCA, la mission se veut et se représente comme étant un « espace de rencontres entre les associations, les médias, les collectivités locales, les pouvoirs publics, les entreprises, etc. », « une "plaque tournante" permettant de nourrir un dialogue autour de la vie associative », « un centre de ressources sur lequel peuvent s'appuyer les associations et leurs partenaires pour réaliser leur projet. » (Doc. 30, p.8). Cet événement est à même de représenter une réelle structure d'opportunités pour les organisations du tiers secteur, un événement majeur quant à l'hypothétique transformation identitaire du tiers secteur français.

Pour l'organisation des ANVA, le gouvernement a modifié le décret des compétences de la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) en y ajoutant une mission plus transversale sur la vie associative pour qu'elle soit la « pilote des ANVA dans un cadre interministériel et inter associatif » (Ent. 6, par.188). Cela s'est concrétisé via un comité de pilotage, composé à la fois de représentants de l'ensemble des ministères concernés par la vie associative et des représentants de l'ensemble du secteur associatif. Ainsi, pour représenter le secteur associatif, on a opté pour la CPCA et le CNVA, considérant, suite à l'histoire des instructions fiscales, que le CNVA n'était pas représentatif de l'ensemble du mouvement associatif (Ent. 16, par. 238). C'est alors, selon les propos de la représentante de la DIES, que la CPCA a acquis une certaine visibilité (Ent.16, par. 134). Par conséquent, la reconnaissance de la CPCA est en grande partie due à l'action gouvernementale. C'est dans cette lignée que s'inscrivent les

⁷⁴ La mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association était une structure provisoire dont le mandat se terminait le 31 décembre 2001.

⁷⁵ Bien qu'on n'y portera pas davantage attention, il est intéressant de souligner que le centenaire était également le Vingtième anniversaire de la loi de 1981 donnant la pleine liberté d'association aux étrangers en France (Doc. 35, p.7).

propos du représentant de l'UNIOPSS tout comme ceux de la représentante de la Fonda, deux des coordinations membres de la CPCA:

« La CPCA existe si ma mémoire est bonne depuis 82, si ma mémoire est bonne. Elle a été réactivée au moment du centenaire. [I Réactivée voulant dire que c'était...] Que l'État si vous voulez, oui c'était un peu, oui, ça vivait au profit du CNVA qui était le lieu d'investissement. Donc ça a été réactivé parce que le gouvernement de l'époque voulait une reconnaissance politique. Alors que le CNVA c'est une reconnaissance technico-politique, c'est pas une reconnaissance politique. Donc s'est réactivée, très mal. Très mal réactivée. » (Ent. 3, par. 208);

« Simplement, si vous voulez c'est quand même le gouvernement de Lionel Jospin qui lui a donné une certaine visibilité en la considérant vraiment comme un interlocuteur. [...] Voilà. Alors ça, ça ne date pas de 92, de 2001 je veux dire, du moment de la signature de la *Charte*, mais le gouvernement de Lionel Jospin a organisé en 1999 les Assises de la Vie Associative. Et c'est à ce moment-là qu'il a fait sentir qu'il lui fallait un interlocuteur et que la CPCA s'est fortifiée pour justement être reconnue comme tel.» (Ent.9, par. 134).

Ces propos sont réaffirmés par une chercheuse qui va presque jusqu'à dire que le gouvernement a littéralement constitué la CPCA;

« Mais là aussi la CPCA c'est un peu une création euh, du gouvernement pour avoir euh, une interface politique avec le mouvement associatif. [I C'est pas une initiative de la base ?] Si, c'est une initiative de la base, mais disons qu'elle a été fortement encouragée par le gouvernement et puis subventionnée et ils ont pas beaucoup de sous, mais les sous qu'ils ont viennent tous du gouvernement et pas des fédérations qui devraient logiquement payer. » (Ent. 4, par. 68-76).

Par ailleurs, les Assises étant la préparation du Centenaire de la Loi 1901, c'est au cours de cette période que le gouvernement aurait ainsi fait sentir la nécessité d'un interlocuteur qui serait fortifié en 2001 (Ent. 16, par. 158). Les relations bâties entre la CPCA et le gouvernement au cours de cette période se sont alors concrétisées par la signature de la *Charte* lors du Centenaire.

5.1.3 La Charte des engagements réciproques entre l'État et ...la CPCA

Signée dans les jardins de l'Hôtel de Matignon⁷⁶, cette *Charte* est qualifiée d'« acte politique majeur » par le Premier ministre Jospin (Doc. 32) qui n'a pas manqué de reconnaître la CPCA comme interlocutrice lors de son discours inaugurant la signature de la *Charte* :

« La Conférence permanente des coordinations associatives (la CPCA), présidée avec maîtrise par Hubert Prévot, a acquis depuis 1999 une audience qui lui donne toute légitimité à vous représenter et à négocier avec ses interlocuteurs naturels, les pouvoirs publics et les syndicats. Cette légitimité lui confère par ailleurs une capacité à contracter reconnue par l'État » (Doc. 32)

Par ailleurs, pour la CPCA, la *Charte* représente « un pas de plus, mais combien solennel, dans la reconnaissance de l'importance du fait associatif. L'État et la CPCA décident de reconnaître, mieux encore, le rôle de la vie associative dans notre pays. » (Doc. 31). À cet égard, la phrase de la *Charte* précédant aux engagements de l'État est significative;

« *Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction critique et la libre conduite de leurs propres projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques* » (Doc. 1).

Dans cette optique, la *Charte* reconnaît également les associations dans leur fonction d'employeur. En ce sens, la *Charte* stipule que

« *L'extension du rôle économique des associations –notamment au regard de l'emploi, en tant qu'employeur- est compatible avec la loi du 1^{er} juillet 1901.* » (Doc. 1).

et va plus loin dans cette lignée en intégrant le discours accordant une primauté au social sur l'économique;

« *La mobilisation de toutes leurs ressources par les associations, qu'elles soient ou non marchandes, contribue à la reconnaissance d'une nouvelle conception, plus humaine, de la richesse.* » (Doc. 1).

Toutefois, cette *Charte* est non seulement demeurée méconnue des acteurs associatifs autres que les leaders des fédérations associatives (Ent. 11, par. 48), mais en plus, elle a en quelque sorte été mise de côté puisque ce fut les campagnes électorales peu de temps après sa signature. Puisque le

⁷⁶ L'hôtel Matignon est la résidence officielle du Premier ministre du gouvernement français.

gouvernement Raffarin ne s'en est pas saisi par la suite, la *Charte* représente, aux yeux du délégué général de la CPCA:

« ça représente un peu, d'un point de vue politique euh, un aboutissement, bon plutôt qu'un point de départ des relations de la CPCA, c'est-à-dire du mouvement associatif organisé avec le gouvernement. Plutôt un aboutissement qu'un point de départ contrairement à ce qu'on pouvait penser. » (Ent. 2, par. 4).

Ce qui fait dire au délégué général de la CPCA que la *Charte* représente un aboutissement, c'est le fait que le gouvernement élu avait changé la donne comparativement au gouvernement précédent. Voici comment celui-ci interprète les événements qui ont suivi la signature de la *Charte*;

« L'animation de la vie associative a été confiée à une personne qui était un membre, un cabinet, euh du ministre de l'emploi et des affaires sociales. Cette personne euh avait été elle-même un ancien délégué interministériel à l'économie sociale euh, qui était pas connue pour ces amitiés avec la vie associative organisée. Il nous a dit que c'était clair que la doctrine avait changée et que si le contenu de la *Charte* ne le choquait pas, à deux ou trois formulations près, euh il n'en ferait pas un document politique. Alors voilà, donc c'était mort. Et à partir de là, il considérait que les relations politiques avec le mouvement associatif devaient s'exercer au niveau bilatéral, des ministères au secteur associatif. Donc le ministère du tourisme, secteur associatif tourisme, etc. Et qu'il ne voyait pas l'intérêt d'une animation interministérielle de la vie associative. Ce qui revenait finalement à nous euh, enlever tout débouché politique avec la CPCA ce qui s'est produit pendant plus de deux ans, et donc voilà 2002- 2003. » (Ent.2, par. 4).

Or, les relations entre la CPCA et le gouvernement ne semblent pas s'être améliorées beaucoup depuis. En effet, les relations étaient toujours passablement tendues, parfois même négligées lors des entrevues réalisées en 2005. Toutefois, aux dires du délégué général de la CPCA, cette tension ne serait pas seulement imputable à la mauvaise volonté du gouvernement, mais serait également due à une erreur stratégique de la part de la CPCA.

Le délégué général de la CPCA affirme qu'il y a eu un changement de tonalité de la part du gouvernement Raffarin suite à quelques échecs successifs en matière d'emploi comme en témoigne la nomination d'un ancien cadre du monde associatif dans le cabinet de Lamour⁷⁷. Ce

⁷⁷ Jean-François Lamour est le ministre de la jeunesse et des sports (ministère auquel on a ajouté la compétence "vie associative" en 2004 : « C'était alors la première fois dans l'histoire de la République que la compétence vie associative était explicite pour un Ministère. » (Ent. 2, par. 4).

dernier démontrait une attitude d'ouverture envers le milieu associatif qu'il a réuni pour une série de trois consultations sur les thèmes des finances, de l'emploi et du bénévolat lors du mois de juin 2004. La CPCA a été reçue sur l'emploi le 15 novembre 2004 date à laquelle elle a proposé au Premier ministre l'organisation d'une Conférence nationale de la vie associative (Ent. 2, par. 4). Et voilà qui peut être considérée comme une erreur stratégique :

« L'erreur c'est d'avoir si vous voulez, en même temps avoir avoué devant le Premier ministre que la politique du ministre de la vie associative était insuffisante puisqu'on demandait une conférence nationale. Ce qui fait que je crois à partir de cette date, on peut considérer que le ministre à la vie associative ne nous a plus considérés comme des partenaires. Donc euh, à partir de cette date, du mois de novembre 2004 jusqu'à aujourd'hui, il y a une stratégie de contournement permanent de la relation avec la CPCA du point de vue du ministère de la vie associative. » (Ent. 2, par. 4).

La stratégie de contournement qu'évoque le délégué général de la CPCA est manifeste. En effet, suite à la proposition d'une conférence sur la vie associative (CVA), les trois groupes de travail qui ont été mis sur pied ont effectué une série de propositions auxquelles le gouvernement devait répondre. De deux choses l'une. D'une part, avant de répondre lui-même aux propositions, le gouvernement a demandé l'avis du CNVA sur les propositions des groupes de travail. Cette commande du Premier ministre est considérée étrange voire inacceptable, par le milieu associatif (Ent. 7, par. 80). D'autre part, non seulement le gouvernement a tardé à annoncer la date d'une rencontre, mais il ne l'a pas annoncée directement à la CPCA qui en était pourtant l'instigatrice :

« le ministre l'a annoncée lundi, ce lundi matin. Alors encore une fois le ministre, Jean-François Lamour l'a annoncée dans une petite association parisienne sans nous avertir, sans qu'on téléphone sans rien. On l'a su par voie de presse, encore un contournement de plus pour annoncer cette date [...] » (Ent. 2, par. 16).

Cette sortie du gouvernement pouvait toutefois être perçue comme étant passablement instrumentale puisque le gouvernement a profité des problèmes causés par les émeutes des banlieues pour annoncer une rencontre avec le milieu associatif. Il est alors pertinent de se questionner à savoir si le gouvernement n'aurait pas attendu plus longtemps encore s'il n'avait pas eu besoin d'un investissement de la part des associations. Pour le délégué général de la CPCA, les relations entre la CPCA et le gouvernement marque « l'absence d'un véritable dialogue avec cette majorité sur le sens du recours à la vie associative pour moderniser la société française. On en est loin, loin, loin. » (Ent. 2, par. 8). En guise de conclusion, nous pouvons à tout le moins

affirmer qu'il s'agit d'un contexte particulièrement tendu entre le gouvernement et son interlocutrice privilégiée depuis 2002.

5.1.4 Le Secrétariat d'État à l'économie solidaire

Il va de soi que la création d'un Secrétariat d'État à l'économie solidaire a été applaudi par les acteurs se définissant comme faisant partie de cette mouvance. D'une part, le choix de la nomination de ce Secrétariat a causé plusieurs remous à l'intérieur du tiers secteur français. Ayant été appelé, par le Premier ministre Jospin, à faire le choix du nom du Secrétariat et s'étant vu refuser les termes « Secrétariat d'État à l'économie sociale et solidaire » en raison de sa longueur, le secrétaire d'État, Guy Hascoët, aurait fait le choix de le nommer le « Secrétariat d'État à l'économie solidaire », bien que ses compétences s'étendent à l'ensemble des organisations du tiers secteur français. Il va de soi que les acteurs du monde associatif auraient davantage apprécié le premier vocable à celui choisi comme le laissent penser les propos de la représentante du mouvement pour l'économie solidaire (MES): « Donc là, vous imaginez les autres comment ça les faisait hurler! » (Ent. 12, par. 188). Dans cette lignée, les paroles suivantes sont pour le moins explicites quant au désaccord de certains acteurs de la dénomination du Secrétariat: « On nous parle désormais d'une "économie solidaire": qui l'est plus que l'économie sociale? Personne. » (Doc. 16). Ainsi, pour les acteurs ne référant pas au cadre « économie solidaire », le choix d'un tel vocable est le résultat d'une méconnaissance de la tradition associative française et d'une négation de la référence statutaire au profit d'une question axiologique :

« Au début on a cru, il y a eu un débat pour la création du Secrétariat d'État à l'économie solidaire. Appelé, économie solidaire ça a produit une grande polémique interne en disant, pourquoi économie solidaire, pourquoi pas économie sociale, etc. Alors là il a fallu s'expliquer, donc il y a plein de débats que vous pourrez retrouver dans différents types d'archives. Ce qu'on a pu comprendre c'est que le Secrétariat d'État naît d'un mouvement politique, c'est assez significatif, qui ignore la France, la tradition associative forte, une économie sociale forte. C'est un vocaliste et il avait comme ambition, alors un peu plus fondamentale je pense, c'était d'appeler économie solidaire ce qui avait et ce qui pouvait se définir par une activité de solidarité, une activité économique de solidarité, ce qui remet en question la définition par le statut. Du coup vous pouvez être une petite entreprise, une association, une petite coopérative, une mutuelle, etc., et être dans l'économie solidaire. Alors qu'économie sociale on parle de statut, vous savez statut coopérative, mutuelle, associative et fondation. » (Ent. 1, par. 149).

D'autre part, le Secrétariat a permis de fortement visibiliser « ces acteurs émergents que sont les acteurs de l'économie solidaire [puisqu'il y a le secrétaire] avait une vision très économie solidaire » (Ent. 16, par. 194). Ces propos d'un fonctionnaire de la DIES sont appuyés par le discours des acteurs du terrain (Ent. 8, 11, 12 et 13) qui affirment que le Secrétariat a fait connaître l'économie solidaire, lui a donné un sens (Ent. 12, par.188). Les propos d'un chercheur apparenté à l'économie solidaire vont également dans ce sens :

« Oui, c'était, c'était une expérience courte, mais qui a quand même un impact, un impact important parce que si vous, de médiatisation et invention, euh d'inscription de cette notion dans la politique publique certes de manière marginale hein il faut pas, mais quand même, c'est-à-dire que bon euh le fait qu'il y ait un Secrétariat d'État à l'économie solidaire donne toute une série de personnes qui dans le grand public, dans les médias qui ont commencé à s'intéresser à se demander de quoi il s'agit alors que jusqu'à. Ça a, ça a eu un effet important même s'il a été pour une courte période, deux ans. » (Ent.11, par. 23).

Finalement, il n'est pas faux d'affirmer que le Secrétariat a agit à titre de projecteur pour les initiatives d'économie solidaire. Par le nom qui lui a été assigné, le Secrétariat d'État à l'économie solidaire a mis en lumière des initiatives souvent peu connues des Français et Françaises, autant du public en général que des politiciens et politiciennes. Cela démontre à quel point la désignation de ce nom (naming) a influé sur le tiers secteur français. Dans le cas échéant, le choix du nom a créé des structures d'opportunité pour les acteurs d'économie solidaire⁷⁸. Toutefois, le Secrétariat a également conduit à amalgamer les organisations d'économie solidaire au parti politique écologiste, bien qu'elle ne soit affiliée à aucun parti. Selon la coprésidente du MES (Ent. 13, par. 132), cet amalgame cause parfois des ennuis aux organisations d'économie solidaire :

« Nous on paye de ne pas être encartés, moi je suis pas encartée, je suis dans aucun parti, donc les Verts ne nous apprécient pas parce qu'on n'est pas encartés Verts, le PS pense qu'on est encartés Verts, donc vous voyez et le PC de toute façon il est hostile à tout ce qui est initiatique. Et je ne parle pas de la droite... »

⁷⁸ Il nous semble que les structures d'opportunités ne peuvent être perçues de manière unilatérale. Selon nous, il va de soi que si elles offrent des opportunités pouvant être saisies par les acteurs, elles peuvent également représenter des contraintes, comme c'est le cas du Secrétariat à l'économie solidaire pour les acteurs du monde associatif. Toutefois, nous verrons aussi que de telles contraintes peuvent également générer l'utilisation de stratégies organisationnelles et/ou discursives particulières.

Ainsi, l'indépendance envers les partis politique n'est pas forcément gage d'une plus grande reconnaissance pour les organisations et regroupements du tiers secteur français.

Dans une toute autre optique, il est intéressant d'évoquer le fait que le Secrétariat était beaucoup axé sur le développement des nouvelles technologies et a beaucoup travaillé sur l'Internet solidaire (Ent. 16, par. 194). Ceci est d'une grande importance lorsque l'on considère que l'économie solidaire privilégie des formes d'organisation et des modes de fonctionnement alternatifs. Par conséquent, le Secrétariat a pu contribuer au maintien voire au renforcement de réseaux d'économie solidaire établis par le biais d'Internet⁷⁹. De surcroît, malgré sa durée relativement courte, le Secrétariat a eu des répercussions au niveau de la société française au sens large, comme en témoigne le rapport « Reconsidérer la richesse ». En 2000, un conseiller référendaire se voit confier la mission « nouveaux facteurs de richesses » par le Secrétaire d'État à l'économie solidaire, Guy Hascoët⁸⁰. Le rapport final présenté à la fin de cette mission (en 2004) démontre le caractère paradoxal de la comptabilisation du PIB et propose des solutions de rechange à ce calcul⁸¹. Ce rapport a notamment été considéré par la DIES qui en fait le suivi en revendiquant « La reconnaissance d'une véritable intelligence associative ». Finalement, cette mission a généré la création du Collectif Richesse qui, formé en 2001 « en appui et en relais à la mission » (www.caracoleando.org), poursuit aujourd'hui la réflexion et travaille à la mise en pratique des propositions élaborées dans le rapport.

Par ailleurs, notons que le Secrétariat d'État à l'économie solidaire a participé au rapprochement des acteurs du secteur associatif et de ceux d'économie solidaire, via la DIES qu'il a conforté en lui faisant bénéficier d'un avantageux budget (Ent. 16, par. 192). Ainsi, le Secrétaire avait l'objectif de faire une délégation interministérielle forte (Ent. 12, par. 196) qui pouvait alors travailler à allier les différents acteurs du tiers secteur français. La DIES considérait, aux dires

⁷⁹ Certains réseaux ayant commencé à se former dès 1995, tel est notamment le cas des réseaux d'Alliance 21 (www.alliance21.org).

⁸⁰ En référence à <<http://www.groupe-sos.org/interdependances/article.php?id=32>>.

⁸¹ « Ainsi, notre PIB, critère de classement des puissances économiques, est-il riche de ces catastrophes, mais pénalisé par toutes les activités bénévoles visant, notamment, à réparer les conséquences de ces destructions. Nos sociétés peuvent-elles donc continuer à fonctionner sur ces critères, avec des « thermomètres qui rendent malades » ? L'auteur du rapport propose donc des pistes, comme l'utilisation des indicateurs de développement humain (IDH), qui prennent en compte l'espérance de vie, le niveau d'instruction, etc. ; l'Indicateur de pauvreté humaine (IPH) ; ou encore l'indice de santé social dont la traduction française se retrouve dans le BIP40 (barème des inégalités et de la pauvreté). » (<http://www.groupe-sos.org/interdependances/article.php?id=32>).

d'une de ses représentantes, que la distance entre eux voire leur opposition, était due à « des querelles de chapelles, exactement des querelles politiques on va dire qui, par rapport aux valeurs mêmes de l'économie sociale, n'avaient pas beaucoup d'intérêt. » (Ent. 16, par. 32). Ainsi, la DIES a contribué à créer des ponts entre les diverses organisations du tiers secteur français;

« on a organisé des rencontres régionales de l'économie sociale et solidaire qu'on a volontairement appelées de l'économie sociale et solidaire en invitant les grandes familles de l'économie sociale et les représentants de l'économie solidaire, considérant que nous c'était notre rôle de les aider à dépasser ces querelles. On y est quand même en partie arrivé dans la mesure où on a vraiment créé des ponts entre les uns et les autres. Et je crois qu'y compris Guy Hascoët a compris l'intérêt au bout d'un certain temps, de dépasser ces clivages. » (Ent.16, par. 32).

Par conséquent, le Secrétariat a su utiliser les ressources disponibles, en l'occurrence la DIES, pour travailler au rapprochement des acteurs associatifs et de ceux d'économie solidaire. Cela dit, il semble que le travail en direction de cet objectif ait été grandement facilité par le délégué de la DIES, Hugues Sibille. Selon les dires des principaux concernés (Ent.1 et 11), Sibille aurait en effet grandement contribué à la reconnaissance des différents acteurs du tiers secteur français entre eux. À cet égard, le délégué général de la CPCA (Ent. 1, par. 79) affirme que le délégué de la DIES réussissait à rallier les acteurs associatifs aux acteurs d'économie solidaire :

« il avait, lui, une vision qu'on essayait de partager, de tricoter ensemble. Une vision qui était qu'il y avait une place effectivement véritablement reconnue pour le tiers secteur et pour l'économie sociale en France. ».

Dans cette lignée, les acteurs d'«économie sociale» ne sont pas les seuls que Sibille a pu convaincre de « tricoter ensemble » comme le dit le délégué général de la CPCA. En effet, Sibille a réussi à persuader les acteurs d'économie solidaire de faire certains compromis en matière organisationnelle et fonctionnelle;

« Quand il y a eu le Secrétariat d'État à l'économie solidaire on a été très sollicité, moi je fais partie de, mais en général je refuse un peu toutes ces choses-là, mais je me suis retrouvée, je ne sais plus quoi. Ils ont monté un conseil permanent économie sociale et solidaire, moi je suis dedans, une des rares de l'économie solidaire et je suis responsable de la commission de formation. » (Ent. 12, par. 72).

Avoir réussi à faire entrer la coprésidente du MES dans un conseil, à lui donner un rôle de représentation sur un « strapontin » n'est pas peu dire! Toutefois, cela signifie probablement que

Sibille a su reconnaître les acteurs d'économie solidaire pour ce qu'ils sont et ce, au sens même que l'entendent les acteurs. Finalement, de par la tenue des « rencontres européennes de l'économie sociale et de l'économie solidaire »⁸² intitulées « Ensemble pour une économie plurielle », le Secrétariat a trouvé un point de ralliement entre les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire. Il est à souligner que l'appellation « Ensemble pour une économie plurielle » est sans contredit un indicateur de la convenance de la notion d'opposition sociale présentée dans le cadre théorique. Par ailleurs, la disparition du Secrétariat d'État à l'économie solidaire suite au changement de majorité politique en 2002, a toutefois coupé court à ce travail de ralliement.

Effectivement, le changement de gouvernement a changé la donne en matière de reconnaissance et de financement des organisations du tiers secteur. Celles-ci ont fait face à de graves coupures en termes de financement, tout comme la DIES qui a subi des coupes budgétaires de 70% de ses crédits (Ent. 16, par. 178) aux dires d'une représentante de l'organisme. Celle-ci note « On commençait juste à faire en sorte que ça travaille mieux entre économie sociale et économie solidaire quand il y a eu le changement de gouvernement. » (Ent. 16, par. 178). Bien que nous puissions être tentés de penser que ces coupures financières aient engendré des mobilisations et des revendications de la part des organisations du tiers secteur, il semble que ces réactions n'aient été que marginales (Ent. 2, par. 48). Aux dires de la représentante de la DIES (Ent. 16, par. 238), les problèmes budgétaires font plutôt l'effet contraire; ils provoquent « un repli des structures sur leur quant-à-soi, c'est-à-dire que celles-ci se défendent par secteur plutôt que de se représenter en bloc ».

Toutefois, devant la « pénurie de ressources » a surgit la nécessité de s'allier; de « se rassembler autrement, intelligemment. Parce qu'on est au pied du mur » (Ent. 12, par. 404). Ainsi, les acteurs sentent l'urgence de peser comme force politique (Ent. 12, par. 100). Cependant, bien qu'omniprésent au niveau national, ce sentiment d'urgence ne semble pas être le fait des organisations du tiers secteur au niveau local. Il semble apparemment que les organisations locales, trop investies dans leurs activités de tous les jours, se trouvent plutôt dans

⁸² Ces rencontres se sont tenues à Tours les 23 et 24 novembre 2000, à l'initiative de Hascoët, qui les a qualifiées d'« événement intensément partenarial. [...] puisqu'il mobilise les acteurs de la société civile autant, sinon plus, que les décideurs publics » au cours de la plénière d'ouverture (http://www.social.gouv.fr/htm/actu/33_001123h.htm).

un climat fortement concurrentiel. Selon les acteurs de niveau national, c'est là un cercle vicieux; en étant concurrents les uns avec les autres, les acteurs au niveau local font qu'il y a un manque de cohérence et d'unité entre les organisations du tiers secteur. Et à ce moment-là, les acteurs gouvernementaux peuvent, de leur côté, jouer de la concurrence entre les organisations (Ent. 3, par. 28). Cette notion de concurrence nous mène à l'échelle européenne, voire à l'échelle internationale.

5.1.5 L'Union européenne (UE) et la concurrence

Il est d'abord primordial de noter que l'Union européenne, cette sorte d'« État-Unis d'Europe »⁸³ qui plonge ses racines dans la Seconde guerre mondiale⁸⁴, repose à prime abord sur une union économique⁸⁵. Cela dit, les politiques économiques européennes imposent la concurrence à toutes les entreprises et ce, sans faire de distinction entre des entreprises à mission sociale (donc les organisations du tiers secteur) et les entreprises capitalistes. Par conséquent, cette réglementation du champ économique crée un climat compétitif et ce, y compris entre les organisations du tiers secteur. Dès lors, il importe de préciser qu'en ce qui a trait aux revendications au plan européen, les organisations d'économie solidaire se font plutôt silencieuses. En effet, les acteurs d'économie solidaire ne font que très peu référence à l'aspect européen dans leur discours, s'attardant davantage à l'international. Dans cette lignée, la coprésidente du MES affirme : « Au niveau européen il y a effectivement ce qui est tiers secteur, tiers système mais qui est plus lié, je pense, à toute l'économie sociale quoi. » (Ent. 12, par. 116). Ainsi, la dimension européenne est davantage le fait des acteurs associatifs qui s'y intéressent depuis plusieurs années déjà. Par conséquent, la présente section est davantage le fait des organisations du secteur associatif, mais il faut toutefois comprendre qu'elle n'exclut pas pour autant les organisations de l'économie solidaire, seulement que celles-ci n'y font pas référence dans leurs discours.

⁸³ Selon l'expression formulée par Winston Churchill dans un discours prônant l'édification d'une union européenne, prononcé à l'Université de Zurich le 19 septembre 1946 : http://europa.eu/abc/history/1946/index_fr.htm.

⁸⁴ Les Européens voulant « se mettre à l'abri d'une telle folie meurtrière et destructrice » établirent une coopération (d'abord entre six pays) portant essentiellement sur le commerce et l'économie; http://europa.eu/abc/panorama/index_fr.htm.

⁸⁵ Ce n'est qu'en juin 1997, de par le Traité d'Amsterdam et le Sommet sur l'emploi de Luxembourg, qu'est introduite une dimension davantage sociale en faisant en sorte « que les questions de protection sociale soient comprises comme éléments de la construction économique européenne » (<http://www.politiquessociales.net/pays/ue/synthese.html>).

5.1.6 La concurrence et le tiers secteur; l'enjeu de la reconnaissance européenne

En raison des règles de concurrence, les organisations du tiers secteur ayant des activités économiques –y compris celles étant prestataires de services- font face à de sévères difficultés en raison de la prégnance des entreprises capitalistes. En effet, les organisations du tiers secteur se trouvent prises entre une forte pression du marché –et par conséquent, un danger d'instrumentalisation- et la volonté de « faire autrement » dans l'objectif d'une économie plurielle. Pour échapper à ces réglementations européennes en matière de concurrence qui tendent à banaliser les organisations du tiers secteur (Doc. 37) et par le fait même, les avantages dont elles bénéficient, les organisations du tiers secteur tentent de faire reconnaître les services d'intérêt général au niveau européen (Ent. 9, par. 266).

À prime abord, les acteurs du tiers secteur français revendiquent la reconnaissance du statut associatif depuis bon nombre d'années (Doc. 11). Cette revendication trouvait encore écho en 2001 comme en témoignent les propos du Premier ministre Jospin ;

« La France milite pour l'adoption rapide du statut européen [au plus tard en 2002] des associations, rendue possible par le déblocage du statut européen des sociétés lors du Sommet de Nice. Ce statut européen permettra aux associations de disposer d'un cadre commun pour tous les pays de l'Union. » (Doc. 32).

Or, le statut associatif européen n'est toujours pas obtenu à l'heure actuelle et demeure une forte revendication du milieu associatif comme en fait preuve la revendication de la CPCA;

« la création du statut de l'association européenne, commun à toutes les associations. L'objectif est de ne plus dépendre du droit national dans lequel l'association est créée. Les sociétés et les coopératives bénéficient d'un statut européen, celui concernant l'association doit être créé. » (Doc. 47, p.27).

Avant de présenter les éléments discursifs que les acteurs du tiers secteur utilisent pour évoquer leur spécificité au niveau européen, notons que ces derniers ont créé des regroupements européens pour se représenter et faire valoir leurs intérêts.

Des regroupements pour un discours européen

Du point de vue associatif, la prise de conscience d'un besoin de s'unir s'effectue dès la fin des années 1980, particulièrement par la Fonda qui s'inquiète de ce qu'advieront les

associations suite à l'entrée en vigueur du Marché unique européen⁸⁶. En 1989, la Fonda participe alors à la mise sur pied d'une structure représentative des associations au niveau européen (Ent. 9, par. 306) : le Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG). L'année suivante, est créé un regroupement de toutes les composantes de l'économie sociale par cinq organisations européennes, dont le CEDAG, nommé la Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations (CEP-CMAF). La Fonda est ainsi directement impliquée dans la création de cette conférence de par le travail de sa présidente;

« Moi personnellement au niveau européen je suis très engagée puisque j'ai travaillé à la création du regroupement européen des coopératives, mutuelles, associations et fondations, au regroupement européen de ces quatre secteurs et que j'ai créé et dont j'ai été la présidente. Donc voilà, parce qu'effectivement il faut faire valoir, il faut essayer d'être ensemble pour faire valoir nos intérêts. » (Ent. 9, par. 250).

Cela dit, en plus d'être l'une des instigatrices de la prise de conscience de l'importance de l'Union européenne sur le développement du tiers secteur au niveau national, la Fonda demeure une des organisations les plus impliquées dans la construction d'un discours français concernant l'UE. Elle a notamment créé un groupe, le Carrefour pour une Europe civique et sociale (CAFECS) destiné à la réflexion sur ce sujet. De la sorte, tout comme au niveau national, la Fonda a joué, et joue encore, un rôle considérable quant à la mobilisation des acteurs du tiers secteur français ainsi qu'à la constitution de regroupements au niveau européen. Dans cette optique, un autre élément mérite d'être souligné. Ce dernier élément concerne le rôle de la Fonda au plan des relations entre le tiers secteur français et l'État, et plus spécifiquement la signature de la *Charte* à l'été 2001. Comme nous l'avons noté antérieurement⁸⁷, la *Charte* entre la CPCA et l'État a largement été influencée par le Compact signé en Angleterre. En fait, les acteurs du tiers secteur français ont pris connaissance du Compact via le CEDAG dont faisait partie la présidente de la Fonda (Ent. 9, par. 146). Ainsi, la création d'une structure européenne aura permis au tiers secteur français de prendre connaissance des réalités vécues dans d'autres pays européens et de se les réapproprier.

⁸⁶ Le Marché unique européen est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993 (http://europa.eu/abc/history/1993/index_fr.htm).

⁸⁷ Au tout début du chapitre I : État de la situation.

Depuis 2003, le CAFECS travaille sur ce qui est nommé le *Plus value de l'économie sociale* (Ent. 9, par. 250). Ce plus value représente les éléments que les organisations du tiers secteur français se doivent de faire valoir pour se distinguer des entreprises capitalistes afin de ne pas être soumises aux règles de la concurrence. Tel est alors le discours défendu par la Fonda par rapport à la loi sur la concurrence pour distinguer les organisations du tiers secteur :

« Face à cette offensive, quels peuvent être les éléments de résistance et de progression de l'économie sociale ? Le premier est l'éthique. [...] La question de la concurrence doit être prise comme un facteur de dynamisme et de renforcement de la qualité. Ce doit être stimulant et non un élément de banalisation du secteur de l'économie sociale. [Un stimulant parce que] Les acteurs économiques, plus incertains, ressentent davantage le besoin de coopérer [...] d'être protégés. Pour cela, il est impératif que ce secteur rende visible et défende sa spécificité parmi les acteurs économiques. » (Doc. 37).

Autrement dit, ce discours prétend que les organisations du tiers secteur doivent affirmer leur identité de façon convaincante et surtout, apprendre de leurs erreurs du passé quant à la banalisation de leurs activités. Toujours dans cette lignée, la CPCA compte pour sa part, faire valoir un élément distinctif des organisations du tiers secteur pour contrer l'obligation de concurrence : il s'agit du bénévolat;

« Donc on a une faiblesse, ce qui fait notre force c'est le nombre de bénévoles. C'est-à-dire que nous avons des millions de bénévoles [...] et ce million de bénévoles représente en termes de moyens, de valoriser, les mêmes choses que font les millions de salariés. Donc on a en quelque sorte un emploi bénévole à plein temps pour un emploi bénévole non salarié. Et ça personne ne peut, comment dirais-je, nous faire concurrence sur certains terrains.» (Ent. 15, par. 85).

De par ces discours, nous pouvons postuler que les organisations du tiers secteur ont besoin de structurer un discours cohérent par rapport au droit européen de concurrence afin de légitimer leurs revendications de reconnaissance. Selon les discours analysés, les acteurs s'intéressant à la reconnaissance du tiers secteur au plan européen sont d'avis que le regroupement au sein du tiers secteur est la voie à privilégier. Cette idée est notamment partagée par la vice-présidente de la Fonda (Ent. 9, par. 301) ainsi que par le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES) duquel le vice-président affirme:

« il faut aller à Bruxelles, le travail est essentiel, ce qui se construit en ce moment est tout à fait fondamental ; quand on voit la difficulté de faire prendre en compte l'économie sociale dans la future Constitution, nous avons à nous mobiliser fortement pour faire valoir ce que nous sommes, aux yeux

de gens qui ne sont pas forcément fermés, mais qui ont tellement de priorités que c'est à nous de nous glisser dans ces discussions. » (Doc. 42);

Il importe effectivement, comme le note ce dernier, que le tiers secteur s'introduise auprès des autorités européennes s'il souhaite que soient reconnues les organisations qui le forment. Ainsi, le discours qu'elles tentent de faire valoir s'appuie sur la légitimation de leurs spécificités afin que celles-ci soient considérées comme un facteur de différenciation par rapport à cette loi. Par ailleurs, ce besoin a en quelque sorte été introduit, à tout le moins soutenu, par les attaques d'illégitimité du MEDEF. En effet, les organisations du tiers secteur font non seulement face à des règles de concurrence érigées en principe absolu (Ent. 8, par. 149), mais elles font aussi face à des offensives de la part de certaines grandes organisations patronales de même qu'à une relative hostilité de la part des syndicats français.

Un discours fort ...pour contrer les attaques syndicales et patronales

D'ores et déjà, il importe de spécifier que dans l'ensemble, les syndicats sont plutôt hostiles aux organisations du tiers secteur. Ceux-ci contestent la légitimité de ces organisations de développer des activités économiques et souhaitent davantage les confiner au secteur philanthropique. Cette pensée est portée en filigrane par les propos de la représentante du CNVA : « Bon puis en plus les syndicats ont tendance à dire, vous les associations vous êtes subventionnées par les pouvoirs publics ». (Ent. 6, par. 258-259). Cela dit, les syndicats et les organisations du tiers secteur n'ont que très peu de liens ensemble et des alliances communes demeurent pour le moins ardues⁸⁸. Mais plus encore, le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en appelle à l'illégitimité des organisations du tiers secteur⁸⁹. Cette attaque est expliquée par le directeur général de l'UNIOPSS :

⁸⁸ Bien que cette section soit davantage axée sur les organisations associatives, il est néanmoins pertinent de souligner que les syndicats sont tout aussi hostiles envers les organisations d'économie solidaire (Ent. 12, par. 559; 2005, par. 128). Aux dires de la coprésidente du MES (Ent. 13, par. 112), « les syndicats perçoivent l'économie solidaire comme une trahison ... parce qu'on essaie de travailler sur des nouveaux modèles de travail, nouveaux modèles d'organisation, on est plus dans l'idée d'un travail pour tous, enfin vous voyez, travail salarial pour tout le monde, donc les syndicats nous soutiennent pas ». Finalement, « la tradition de contestation du mouvement syndical ne l'amène pas naturellement vers les alternatives économiques considérées comme réformistes. » (Doc. 56, p.97).

⁸⁹ Le CEGES a publié le 1er juillet 2002, un rapport intitulé : « Marché unique, acteurs pluriels pour de nouvelles règles du jeu ». Par ailleurs, cette histoire rappelle celle des banques du crédit coopératif et mutualiste français. L'Association française des banques (AFB) a demandé au législateur de « réduire voire supprimer les spécificités de ce secteur produisant une concurrence jugée déloyale. » (Doc. 15).

« Le MEDEF, l'ancien CNPF⁹⁰ a sorti un rapport en juillet dernier, démontrant l'illégitimité de l'économie sociale et solidaire pour des avantages fiscaux, et en disant que tous ces services pouvaient tout à fait, et même avec meilleure qualité, être mis en place par des entreprises privées, mais c'est une rhétorique. C'est une rhétorique parce qu'il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de solvabilité. C'est une pure et simple rhétorique et qui peut éventuellement s'expliquer par l'intérêt de l'entreprise privée pour quelques secteurs, l'hôtellerie autour des personnes âgées par exemple, partage des repas, cuisine municipale pour faire les repas pour les vieux, des choses comme ça, là où il y a peut-être possibilité d'une certaine rentabilité. Mais ça ne va pas plus loin quoi. » (Ent.8, par. 62).

Ainsi, cette offensive du MEDEF est perçue par plusieurs comme étant davantage idéologique qu'économique. Toutefois, elle a à coup sûr eu un impact sur les organisations du tiers secteur qui y ont immédiatement réagi. Cela dit, l'attaque du MEDEF témoigne de la réticence des syndicats et des entreprises à reconnaître les acteurs du tiers secteur. Cette idée est soutenue par le directeur général de l'UNIOPSS qui tient les propos suivants :

« il a une très forte offensive de l'Europe et bien sûr, des trois acteurs qui sont reconnus dans les traités, c'est-à-dire les États, les entreprises et les syndicats pour ne pas reconnaître d'autres acteurs qui pourraient être moins lucratifs ... la société civile. Simplement si vous voulez, les trois premiers ne se pressent pas pour dire qu'ils ont besoin de reconnaître les deux autres, pour des raisons sans doute extrêmement diversifiées. Entre autres pour les entreprises et les syndicats disant, 'mais la société civile c'est aussi nous'. Ce qui est totalement vrai. » (Ent. 3, par. 4).

Cela dit, tant au niveau français qu'au niveau européen le secteur associatif demande à participer au dialogue social. Dans cette lignée, les propos des acteurs ont démontré que les liens entre les syndicats et le secteur associatif, et plus globalement le tiers secteur, sont presque inexistantes. À cet égard, une question se pose : est-ce que les syndicats et le patronat, en somme, les acteurs économiques, craignent une certaine percée du tiers secteur? Les syndicats ont sans contredit joué un rôle important dans le développement de l'État providence de plusieurs pays. Or, plusieurs universitaires ont constaté que depuis un certain nombre d'années, les formes d'engagement se transforment passant de formes plus « conventionnelles, syndicales et partisans », vers des formes « d'engagement plus sectoriel et moins durable »⁹¹ rappelant davantage la participation associative. Ce changement au niveau de l'engagement s'opère sensiblement au même instant où

⁹⁰ Conseil National du Patronat Français (CNPF).

⁹¹ Barthélemy, M. (2000) *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de ScPo, pages 14 et 16.

le tiers secteur semble se renforcer en tant qu'acteur, où il revendique une reconnaissance identitaire de même qu'un dialogue civil (parallèlement au dialogue social).

5.1.7 Forums sociaux mondiaux (FSM) et européens (FSE)

Un deuxième facteur de niveau international ayant influé sur la constitution et l'évolution du tiers secteur français est la participation des acteurs à des Forums sociaux mondiaux et européens. Dès lors, il convient de préciser que les FSM sont davantage le fait des organisations d'économie solidaire qui, comme nous l'avons souligné, trouvent leur reconnaissance et leur légitimité à l'international. Toutefois, un certain nombre d'organisations du secteur associatif participent à ces événements. Les Forums sociaux mondiaux, tout comme les Forums sociaux européens sont des lieux qui alimentent les réflexions des acteurs comme en témoignent les propos de ce chercheur membre de quelques organisations d'économie solidaire :

« L'intérêt mais aussi les limites des débats autour de l'économie solidaire et la mondialisation dans des lieux comme le Forum social mondial sont d'inciter les intervenants à assumer et à préciser la visée normative souvent implicite de leur conceptualisation ou de leur pratique généralement mise en veilleuse au nom de la prudence pour les chercheurs ou au nom de l'urgence des actions et de l'adaptation aux politiques publiques pour les responsables de réseaux. Bref, les débats sur la mondialisation laissent place à un peu plus d'imaginaire social en s'obligeant à se demander "à quelles conditions l'économie solidaire incarne une alternative au néo-libéralisme", "en quoi peut-elle contribuer à la construction d'une autre mondialisation ?". » (Doc. 54, par. 9).

Cet imaginaire social dont parle ce chercheur conduit à l'élaboration et à la structuration d'un discours des acteurs du tiers secteur et ce, particulièrement pour les acteurs d'économie solidaire qui font fréquemment référence à ces Forums, aux enjeux qui y sont discutés et aux propositions qui y sont élaborées. Par ailleurs, non seulement, la participation aux Forums sociaux alimente les réflexions des acteurs, mais plus encore, ils contribuent à la reconnaissance des acteurs associatifs et d'économie solidaire entre eux, de même qu'au travail en commun. Ce fut notamment le cas à Porto Alegre en 2002 où ont été présents des « représentants de l'économie sociale traditionnelle [et où] on a même réussi à ce que tous les acteurs se mettent autour de la table et travaillent ensemble. » (Ent. 12, par. 404). Ce fut également le cas de la *coordination économie sociale/économie solidaire* créée en mars 2003 à l'initiative du MES pour mettre en

place un *Village de l'économie sociale et de l'économie solidaire* lors du FSE de Paris Saint-Denis;

« Regrouper économie sociale et économie solidaire dans un contexte de recomposition politique et de replis, a demandé de l'intelligence collective, du temps d'acculturation et de connaissance, et a permis d'enclencher une dynamique forte, une connaissance mutuelle. Cette coordination a réussi à se faire reconnaître comme une composante importante du processus du Forum.» (Doc. 7, par. 7).

De la sorte, le FSE Paris Saint-Denis aura permis à des acteurs parfois bien différents de mieux se connaître et probablement, par le fait même, de mieux se comprendre⁹². Cela démontre ainsi que les tensions entre les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire sont potentiellement conciliables.

Toutefois, il est important de spécifier qu'à une échelle plus large, les impacts de ce FSE pour les acteurs du tiers secteur demeurent pour le moins limités. Effectivement, bien que ces derniers se soient investis pendant six mois à la création de ce village qui a été qualifié d' « énorme succès » par la coprésidente du MES (Ent. 13, par.116), celui-ci a été pour le moins ignoré par les universitaires (Ent. 13, par.116; Ent. 11, par. 30). En effet, bien que plusieurs universitaires aient rédigé des articles sur le FSE, aucun d'entre eux ne s'est intéressé au *Village d'économie sociale et solidaire*. C'est ce qui fait dire à une chargée de mission de l'Institut d'économie sociale « qu'il y a lieu de constater que nos entreprises séculaires sont toujours aussi peu reconnues du grand public et peu s'en faut qu'elles ne soient absorbées ou qu'il y ait un « amalgame » si elles n'entreprennent pas de communiquer sur leurs pratiques. » (Doc. 27). Ainsi, ces propos laissent entendre que la source du problème peut être trouvée au sein même du tiers secteur. Cette idée trouvait déjà écho en 1995 dans les propos de deux universitaires qui affirmaient alors:

« il se pourrait bien que la banalisation de l'ensemble Économie sociale ne vienne pas du côté où elle est attendue; mais que, paradoxalement, elle soit plus à craindre d'un repli que d'une ouverture maîtrisée. » (Doc. 10, p.6).

⁹² De par la coordination économie sociale/économie solidaire, le MES a joué « un rôle de maillage en réunissant, sur un objectif commun, différentes composantes, dont certaines sont peu au fait, sinon réservées, sur les nouvelles formes d'organisation. » en réunissant par exemple, « des acteurs d'une alternative radicale comme les *No Borders*, mais aussi les instances plus officielles comme la CPCA. (Doc. 55, p.101).

Par conséquent, la méconnaissance du public envers les organisations du tiers secteur démontre l'importance de participer à des événements comme les FSM et les FSE –et à d'autres- dans le but de pallier à l'invisibilité dont elles font preuve, reste à arriver à se faire voir davantage.

5.1.8 Les structures d'opportunités politiques : convergence des cadres ?

Au final, l'analyse des discours des acteurs clés du tiers secteur français a permis de distinguer deux discours distincts en ce qui a trait aux rapports qu'entretiennent les acteurs du tiers secteur envers leur environnement. L'analyse a ainsi permis de constater que les acteurs d'économie solidaire et les acteurs du secteur associatif cherchent des opportunités politiques dans des environnements différents. Plusieurs facteurs expliquant ces prééminences ont été soulevés dans ce chapitre.

Comme nous l'avons antérieurement souligné, l'importance que les acteurs d'économie solidaire accordent à l'articulation du « local » et du « global » d'une part, et à un mode d'organisation et de fonctionnement axé sur la démocratie participative différent de la représentation classique, d'autre part, les mènent à se tourner vers les réseaux internationaux. Aussi, en ayant dès le départ les organisations de solidarité internationales comme alliées (Doc.55), les organisations d'économie solidaire française ont trouvé une nouvelle légitimité via l'international, notamment par les Forums sociaux mondiaux (FSM) et européens (FSE) (Ent. 12, par. 64-68). Ainsi, les acteurs d'économie solidaire cherchent des opportunités politiques principalement par le biais de l'international. Outre le Secrétariat d'État à l'économie solidaire, les référents français sont peu nombreux de la part des acteurs d'économie solidaire et cela, même s'ils revendiquent une reconnaissance par les pouvoirs publics français.

Pour ce qui est des acteurs associatifs, les opportunités politiques sont davantage envisagées au niveau français par des événements tels les Assises nationales de la vie associative (ANVA), la signature de la *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA*. Cela dit, bien que les références à l'environnement français soient omniprésentes dans les discours des acteurs associatifs, les acteurs associatifs accordent de l'importance à leur reconnaissance au niveau européen, au sein de l'Union européenne. Il ne fait aucun doute que la prédominance de la France et de l'Europe dans les discours des acteurs du secteur associatif soit directement en lien avec les buts que ces derniers convoient de même

qu'avec les moyens qu'ils mettent à profit pour y parvenir, qui sont axés sur la reconnaissance et la représentation.

Cette disparité des environnements où les acteurs du secteur associatif et les acteurs d'économie solidaire cherchent –et saisissent- les opportunités politiques nous pousse à mettre un bémol quant à la possibilité de considérer le tiers secteur comme étant un acteur. En effet, bien que certains de ces événements aient généré un certain ralliement entre les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire laissant présager une convergence des cadres « associatif » et « économie solidaire », ils semblent également avoir renforcé certaines tensions importantes entre ces cadres (ou, de façon réflexive, les acteurs ont appuyé leur mobilisation sur des référents forts du cadre par lequel ils s'identifient pour profiter de certaines opportunités politiques).

À titre d'exemple, les acteurs associatifs revendiquent leur reconnaissance sur une base statutaire et ce, tant au niveau français qu'euro péen. En axant ainsi leur revendication sur le statut, les acteurs d'économie solidaire se trouvent exclues du processus ou, du moins, ne s'y engagent pas. Cela contribue ainsi à maintenir la tension existant entre les cadres « associatif » et « économie solidaire » concernant les moyens de parvenir aux buts escomptés. Toutefois, il appert néanmoins que cette tension soit conciliable comme le laisse comprendre la participation de la représentante du MES dans une structure représentative formée par le Secrétariat à l'économie solidaire.

5.2 L'influence des stratégies discursives et organisationnelles sur la conciliation des cadres « association » et « économie solidaire »

Il convient d'abord de rappeler que les concepts de stratégies discursives et organisationnelles sont utilisés comme critères pour tenter de déterminer si les tensions découvertes par l'analyse des discours entre les cadres cognitifs auxquels se réfèrent les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire peuvent en arriver à être fusionnés, du moins partiellement. Les discours des universitaires seront d'abord exposés afin de vérifier si ces derniers perçoivent une convergence entre le cadre « économie solidaire » et le cadre « associatif ». Ensuite, ce seront les stratégies discursives et organisationnelles des acteurs du tiers secteur qui seront rappelées (puisque plusieurs d'entre ont été présentées au cours du

chapitre) pour déterminer si une fusion partielle et/ou négociée peut se produire entre les deux cadres.

5.2.1 L'influence des universitaires sur la convergence des cadres : d'une identité commune à des objectifs communément partagés

Nous avons spécifié antérieurement l'importance de porter une attention particulière aux discours des universitaires étant donné qu'ils bénéficient d'une large diffusion. Nous avons également avancé que les universitaires ont indéniablement influé sur la dénomination du tiers secteur en ouvrant une nouvelle avenue théorique et en proliférant le terme économie solidaire. Un chercheur universitaire corrobore notre postulat en affirmant être impliqué dans l'élaboration théorique de l'« économie solidaire » :

« certains chercheurs, dont nous sommes, ont priorisé l'économie solidaire et souhaitaient différencier de nouvelles initiatives qui semblaient ne pas appartenir à l'économie sociale, essayaient au fond de théoriser des nouvelles pratiques qui nous semblaient ne pas rentrer dans l'économie sociale traditionnelle, les coopératives, les mutuelles, les grosses associations. » (Ent. 10, par. 77).

Ces propos sont également appuyés par ceux d'une autre chercheuse affirmant que ces universitaires « se sont créés des niches en changeant d'appellation » (Ent. 4, par.5). Ainsi, il semble ne faire aucun doute que les universitaires ont grandement influé sur la prolifération du cadre d'« économie solidaire ». L'influence des universitaires semble toutefois ne pas s'arrêter là. Il semble que les acteurs de terrain se réapproprient les discours des universitaires.

Notre analyse a révélé une forte référence des acteurs du tiers secteur aux discours des chercheurs universitaires. À ce titre, il importe de citer les propos de la coprésidente du Mouvement pour l'économie solidaire (MES) qui sont pour le moins révélateurs :

« Moi je vais dire que ça fait 20 ans que j'interviens sur ce terrain-là. Je pense que depuis 20 ans on bricole des initiatives qui petit à petit nous ont amené à réfléchir sur leurs limites, leurs difficultés, etc. mais pour moi ça date depuis je pense les années 70. Moi je pense que l'émergence c'est, c'est les textes de Laville. » ... je pense que le CRIDA⁹³, Laville, etc., ils ont très bien conceptualisé l'idée de l'économie solidaire (Doc. 12, par. 72 et 108).

⁹³ Rappelons que le Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) a été créé en 1984 par Bernard Eme et Jean-Louis Laville.

Ces propos démontrent non seulement la réappropriation par une actrice de terrain, du discours des universitaires, ils appuient également le fait que les universitaires ont influé sur la dénomination et la prolifération du vocable « économie solidaire ». Cela dit, les réappropriations des discours des universitaires sont nombreuses et semblent fortement influencer sur la prégnance des cadres « association » et « économie solidaire ».

Les acteurs d'économie solidaire font davantage référence à des universitaires comme Jean-Louis Laville et Bernard Eme, deux des universitaires français les plus impliqués dans l'élaboration théorique de l'économie solidaire. Plus encore, certains de ces auteurs font partie d'une alliance avec le Mouvement MES selon la coprésidente de cette organisation (Ent. 13, par. 112). Pour leur part, les représentants des acteurs associatifs tendent à banaliser les travaux des universitaires privilégiant la terminologie « économie solidaire », référant plutôt aux universitaires parlant davantage du « fait associatif » comme Martine Barthélemy (Ent. 1 et 15) de même qu'Édith Archambault (Ent. 2). Plus encore, ces acteurs réfèrent à des chercheurs universitaires ayant tendance à banaliser l'économie solidaire et semblent se réapproprier leur discours comme en témoigne l'exemple suivant. Dans son discours, un représentant de la CPCA réfère fréquemment à une chercheuse étant davantage apparentée à l'« économie sociale »⁹⁴ et ayant tendance à banaliser le cadre d'« économie solidaire » en affirmant notamment que « l'économie sociale, l'économie solidaire, c'est la même chose, c'est la même chose. La forme juridique de l'économie sociale et solidaire est principalement associative ... l'économie solidaire a vocation [rires] de se transformer petit à petit en économie sociale » (Ent. 4, par. 5 et 52). Ce même représentant semble se réapproprier cette banalisation en tenant des propos s'y rapprochant fortement :

« la France est criante des querelles sémantiques, des querelles de chapelles, etc. Bon il faut voir la réalité des choses plutôt que les étiquettes, les courants, etc. C'est plutôt, le problème est plutôt culturel dans, à mon avis dans la différence entre économie sociale et économie culturelle, économie solidaire en France. Mais euh, de toute façon le, c'est tout à fait normal qu'il y ait des logiques de réactualisation de l'économie sociale qui apparaissent et qui soient peu ou prou intégrées. » (Ent. 2, par. 28).

⁹⁴ Notamment présidente de l'Association de Développement de la Documentation sur l'Économie sociale (ADDES) et du comité scientifique de l'Institut d'économie sociale.

Les différentes réappropriations des discours des universitaires par les acteurs du tiers secteur français semblent ancrer la divergence des cadres « association » et « économie solidaire ».

Un autre élément relatif à l'influence des universitaires est leur implication et leur participation aux activités du terrain. Ainsi, plusieurs universitaires font partie d'organisations relevant du tiers secteur français ou encore d'instances gouvernementales comme le CNVA⁹⁵ et/ou participent ponctuellement à l'organisation d'activités concernant le tiers secteur. La participation et l'implication des universitaires dans des organisations et à des activités du tiers secteur donnent une légitimité aux organisations (Ent. 12, par. 72) qui en tirent profit. Le cas de l'organisation du Forum social européen (FSE) de Paris- Saint-Denis en est un bon exemple;

« Fort du succès à Porto Alegre 2 et à Porto Alegre 3, [...] le Mouvement de l'économie solidaire a construit une stratégie pour réussir son engagement à Paris – Saint-Denis, en novembre 2003. Le Centre de recherche et d'information pour le développement, qui fédère des organisations internationales est très impliqué dans la préparation des forums, comme partie prenante du comité d'organisation du Forum social mondial, a été le premier partenaire. Ceci a permis aux acteurs de l'économie solidaire de prendre une place dans les structures d'organisation du Forum, en particulier le comité d'initiatives et le secrétariat d'organisation à côté des mouvements syndicaux et d'autres grandes organisations. » (Doc. 55, p.102).

Cela dit, les universitaires semblent avoir un impact sur la légitimité des organisations du tiers secteur en leur offrant une certaine visibilité –bien que limitée- et, par le fait même, une certaine reconnaissance ne serait-ce que par les possibilités qu'ils leur offrent comme en témoigne l'exemple précité. En effet, c'est en raison du fait que le Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid) ait été partie prenante de l'organisation du FSE que le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) a pu prendre place dans le Forum. Est-il utile de préciser que la participation du MES au Forum est également le fait d'une stratégie mise en place par les acteurs du MES? Par conséquent, cet exemple montre non seulement que les acteurs de terrain s'approprient les discours des universitaires, mais il montre aussi que ceux-ci mettent à profit leurs contacts avec les universitaires pour acquérir une plus grande légitimité et être mieux reconnus.

⁹⁵ À titre d'exemples, Archambault est membre du Conseil national de l'information statistique, représentant le mouvement associatif au CNVA, Fraisse est membre du MES et du Pôle de socio-économie de la FPH.

Dans cette veine, un autre événement peut être cité à titre d'exemple. Il s'agit de l'influence d'un chercheur (Laville) au niveau de la prise en compte de la thématique « économie solidaire » dans les Forums sociaux mondiaux (FSM). À ce sujet, la coprésidente du MES, affirme que c'est grâce à une conférence effectuée avec Laville en 2002 qu'ils ont « réussi à imposer l'économie solidaire dans les forums sociaux mondiaux. » (Ent.13, par. 116). C'est donc dire l'influence que les universitaires peuvent avoir au niveau des activités « de terrain », tout comme l'importance que les acteurs du tiers secteur peuvent accorder aux universitaires dans l'élaboration de leurs stratégies. Cela dit, l'implication des universitaires dans ces « activités de terrain » (à tous les niveaux; tant local qu'international) sont à mêmes d'accentuer la prégnance des cadres (« économie solidaire » ou « association ») et par la même occasion, d'accentuer la tension présente entre eux.

Par ailleurs, les universitaires axent sur les différences des modes d'organisation pour différencier les organisations d'économie solidaire de celles du secteur associatif, et par le fait même, mettent en doute la convergence possible de ces cadres. Pour un des universitaires apparentés à l'économie solidaire, il est à ce point difficile de trouver des formes de représentation où pourraient se rencontrer à la fois des acteurs du secteur associatif et des acteurs d'économie solidaire, qu'il est plus pertinent de trouver des objectifs communément partagés pour arriver à faire travailler ces acteurs ensemble. En parlant de la possibilité que le MES et une structure associative comme la CPCA ou encore le CEGES s'associent, cet universitaire affirme que ces organisations ont :

« une construction statutaire hein comme l'économie sociale. Donc à ce niveau-là pareil, l'économie solidaire ne se définissant pas par rapport au statut, on est dans une pluralité d'acteurs. ... il y a encore une fois une culture politique, c'est-à-dire que le côté représentation, enfin la bataille pour avoir un siège c'est pas la priorité. ... En revanche euh, là où je trouve que le Mouvement d'Économie Solidaire, au niveau des relations, c'est avoir des relations communes de lobbying ou de revendication sur des projets, je sais pas ou de réflexion typiquement, le label qui, qui est social, typiquement, les questions des subventions ou la fiscalité euh. Bref, il y a un certain nombre, on va dire d'objets de politique publique qui, à mon avis, sont communs à l'ensemble de ces acteurs et ça c'est une bonne entrée pour faire travailler les gens ensemble.» (Ent. 11, par. 46).

Ainsi, en raison de la tension existant entre les acteurs d'économie solidaire et ceux du secteur associatif au plan organisationnel, il semble que ce soit plutôt sur la base d'objectifs partagés

qu'une convergence des cadres soit envisageable. C'est également ce que soutient un autre universitaire en avançant :

« plus qu'un regroupement volontariste qui ne serait pas porté par les acteurs, ce sont les projets communs qui sont à privilégier. Il en existe déjà qui ont eu un rôle structurant comme celui ayant permis la constitution d'un village de l'économie sociale et solidaire au sein du Forum social européen de Paris – Saint-Denis en 2003. Pour les parties prenantes, il s'avère pertinent d'amplifier ce mouvement et d'identifier les dispositifs de travail en commun qui peuvent exprimer un rapprochement par les pratiques, beaucoup plus porteur d'avenir que des déclarations d'intention nationales qui peuvent ne pas être suivies d'effets. » (Doc. 51, p.73).

Ainsi, bien qu'il puisse sembler difficile de rallier tous les acteurs, les acteurs du secteur associatif de même que ceux d'économie solidaire, en raison de disparités organisationnelles, il demeure néanmoins que les tensions puissent être atténuées en axant plutôt sur le pôle des buts recherchés.

Finalement, il est difficile de déterminer si les discours des universitaires témoignent d'une certaine cohérence quant à la convergence ou non, du cadre d'« économie solidaire » et du cadre « associatif ». Selon les discours des universitaires, il apparaît que la convergence des cadres soit difficilement réalisable en raison des fortes tensions existant entre les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire au plan du mode d'organisation privilégié, mais demeure néanmoins potentiellement probable par le biais de la désignation d'objectifs communément partagés. Or, il appert que les chercheurs universitaires tiennent un discours qui soit quelque peu décalé des initiatives du terrain. Cela est notamment remarqué par rapport au discours tenu par les universitaires concernant les organisations d'économie solidaire par quelques chercheurs universitaires ayant effectué des recherches empiriques. Ces derniers affirment :

« À la suite des travaux pionniers de Jean-Louis Laville et Bernard Eme, se répand –aussi bien dans la communauté scientifique que chez les acteurs cherchant à nourrir leurs réflexions dans la littérature scientifique- un vocable cohérent, mais qui est en déphasage avec le discours ordinaire. » (Doc. 23).

Cette idée d'un déphasage est partagée par des acteurs de terrain du secteur associatif comme par ceux d'économie solidaire et ce, tant de niveau local (Ent. 14, par. 26) que national (Ent. 3, par. 332; Ent. 12, par. 72) dont les propos suivants sont typiques :

« Mais c'est vrai que la difficulté où on est aujourd'hui, enfin pour moi en tous cas, c'est qu'effectivement, il y a, comment je dirais, l'économie solidaire me semble-t-il est très reconnu au niveau international, parce qu'il y a les travaux de Lavielle et d'autres, mais effectivement je pense qu'on est dans un décalage très grand entre les pratiques de terrain et la reconnaissance sur le terrain et le travail des chercheurs » (Ent. 13, par 31).

De plus, les acteurs de terrain notent que les universités et les centres de recherche se doivent d'être beaucoup plus proches et imprégnés par le terrain.

Au final, nous pouvons affirmer que les universitaires ont joué un rôle important quant à la transformation identitaire du tiers secteur, principalement en proliférant le terme « économie solidaire ». De plus, les différents acteurs du tiers secteur se sont réapproprié leurs discours qui axent notamment sur les divergences entre les cadres « économie solidaire » et « association » (parfois « économie sociale ») et ce, particulièrement au plan organisationnel. Les discours des universitaires, de même que leurs réappropriations par les acteurs, semblent évoquer un fort ancrage des deux cadres et ainsi, font douter de leur convergence. Toutefois, ils laissent également présager un possible processus de construction d'un nouvel acteur sociopolitique par le ralliement de l'ensemble des acteurs par le biais d'objectifs communément partagés. Voyons ce qu'il en est des discours des acteurs du tiers secteur français eux-mêmes.

5.2.2 Les stratégies des acteurs du tiers secteur français

Les acteurs du secteur associatif et d'économie solidaire s'entendent sur la définition d'une opposition commune envers l'économie dominante tout en proposant une économie accordant la primauté à l'homme et la femme. En bref, toutes deux s'opposent à l'économie capitaliste néolibérale⁹⁶ et souhaitent une meilleure reconnaissance et un meilleur soutien de la part des pouvoirs publics. Nous avons vu au cours de la présentation des opportunités politiques – et des discours des universitaires- comment les acteurs se saisissent de ces opportunités, mais également, les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour arriver aux objectifs qui leur tiennent à cœur. Toutefois, suite à l'analyse des discours des universitaires, il semble pertinent de nous

⁹⁶ À ce titre, il est intéressant de souligner une alliance survenue entre des acteurs d'économie solidaire (dont le MES) et des acteurs d'économie sociale (le Crédit coopératif) qui est considérée, du moins par les acteurs de l'économie solidaire, comme un enjeu face au libéralisme (Ent. 13, par. 160). Simplement, il semble quelque peu difficile de faire perdurer cette alliance; certains acteurs songent à quitter la banque en raison de frais bancaires jugés exagérés.

attarder aux discours de nos interlocuteurs des instances nationales représentatives du secteur associatif (la CPCA) et de l'économie solidaire (le MES) concernant une éventuelle alliance entre ces deux organisations.

Tel que les universitaires l'ont indiqué, aux dires mêmes des représentants du MES et de la CPCA, les modes d'organisation et de fonctionnement différents causent un certain nombre de problèmes à une éventuelle alliance entre ces deux organisations. Une mise en commun de celles-ci est pour le moins fastidieuse comme l'expliquent de par et d'autre les représentants des organisations; le délégué général de la CPCA d'abord, puis la coprésidente du MES :

« On avait pris contact avec le Mouvement pour l'Économie Solidaire, le MES là, à une époque, mais euh. Disons que nous, c'est des regroupements par secteurs d'activités, c'est pas des regroupements si vous voulez transversaux. Eux, donc on n'a pas cherché à, parce que du coup ça ferait une recomposition interne, qui pourrait être problématique, c'est-à-dire que [hésitation], il y a de l'économie solidaire dans tous ces gens-là comme il y a de l'économie sociale. Donc si on commence à créer un collège économie solidaire, ben ça va, ça va, ça risque de reconfigurer la composition de la CPCA [...] » (Ent. 2, par. 30);

« Mais ils sont prêts à nous donner un strapontin, ah là, mais ça depuis le début. Mais même. Mais moi je ne veux pas un strapontin, je veux qu'on nous reconnaisse comme on est avec notre identité et tout et pas qu'on se fasse dévorer dans un grand machin où on n'aura plus de moyens d'agir. Ils sont en train de se coller sur tout, ils sont en train de tout piquer, mais on peut au moins ne pas le cautionner. Vous voyez ce que je veux dire. Non, non mais c'est une question de stratégie politique après. Moi je suis d'accord pour le regroupement donc on ira sûrement, mais là, entrer là-dedans c'est se faire bouffer sans rien faire. » (Ent. 13, par. 88).

Cela dit, l'importance de la désignation d'un objectif communément partagé est également soulignée par les acteurs d'économie solidaire. Pour ces acteurs, une telle alliance se doit d'une part, d'être plus que seulement représentative et d'autre part, d'être clairement définie en termes d'objectifs à atteindre;

« Donc moi je veux bien, la grande alliance sacrée mais sur le terrain ? Moi j'ai toujours dit à l'économie sociale, moi ce que j'ai dit on peut aller ensemble sur les choses, mais c'est ensemble concrètement sur les actions ensemble et concrètes. Ce n'est pas sur de la représentation à faire les clowns dans les machins. Ça, ça ne m'intéresse pas. Qu'est-ce qu'on met concrètement ensemble ? » (Ent.13, par. 210).

Ainsi, les acteurs d'économie solidaire refusent de fonctionner selon une logique représentative ce qui cause beaucoup d'embûches à leur entrée à la CPCA (et vice versa). À ce titre, les expressions qu'emploie la coprésidente du MES pour différencier les modes de fonctionnement des organisations d'économie solidaire de ceux des organisations du secteur associatif évoquent non seulement son désaccord avec de telles procédures représentatives, mais évoquent aussi le caractère quelque peu méprisant qu'elle voue à ces méthodes : « Je vais mettre des chaussettes blanches et je vais danser, je veux dire, je ne deviendrai pas comme vous, je commence à avoir un certain âge. » (Ent. 13, par. 212). Ainsi, le langage de la coprésidente du MES traduit une perception divergente de celle des acteurs du secteur associatif.

Une alliance entre la CPCA et le MES est alors tributaire d'un compromis au plan des modes d'organisation et de fonctionnement. De plus, le fait que les organisations associatives soient immenses comparativement à celles de l'économie solidaire entraîne une réticence de ces dernières qui perçoivent l'organisation comme un risque de perte identitaire. Ainsi elles redoutent une récupération et se comportent en forteresse assiégée⁹⁷ (Doc. 55, p.95). Toutefois, il est intéressant de constater qu'en 2003, la coprésidente du MES refusait catégoriquement la possibilité que le MES fasse partie de la CPCA alors qu'en 2005, elle dise être « d'accord pour le regroupement ». Bien que ce ne soit pas l'ultime avancée en termes de reconnaissance et d'organisation, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une réelle ouverture des acteurs d'économie solidaire envers la CPCA, envers le monde associatif. Il est vrai que le MES et la CPCA ne représentent pas respectivement, toutes les organisations adhérant aux cadres « association » et « économie solidaire » et que l'exemple de la possibilité que s'unissent ces organisations ne constitue pas une preuve de la possible conciliation des deux cadres. Cependant, cet exemple aide pour le moins à comprendre les éléments qui entravent la fusion, même partielle entre ces cadres.

⁹⁷ Dans cette optique, les termes qu'utilise la coprésidente du MES pour qualifier les acteurs associatifs en disent long sur la perception qu'elle a de ces derniers : « les gros gros mastodontes ils sont là à essayer de tout bouffer » (Ent. 13, par. 212), « tous les requins qui sont là, les crocodiles sont dans le marigot, tous les requins sont là à essayer de nous bouffer » (Ent. 13, par. 200). Il est évident que malgré son consentement à travailler de pair avec l'économie sociale, la coprésidente du MES considère que les organisations du secteur associatif divergent grandement de celles d'économie solidaire et juge que les premières « écrasent » les secondes.

Avant de conclure au sujet des stratégies des acteurs, il convient de noter un dernier élément au plan du mode d'organisation des organisations du secteur associatif. Ayant la volonté de faire l'économie d'une manière différente de celle des acteurs visant principalement le profit, tous les acteurs de l'économie sociale ont décidé de se retirer du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), considérant qu'ils avaient une logique différente de celui-ci⁹⁸. Bien que cela puisse sembler quelque peu anodin, cet acte est lourd de sens puisqu'il signifie que les employeurs de l'économie sociale ne se considèrent pas représentés par le MEDEF qui est le syndicat des employeurs des entreprises à but lucratif. Les employeurs de l'économie sociale ont plutôt choisi de s'unir sous forme de syndicat professionnel⁹⁹ (Ent. 4, par. 206) pour « faire le jeu égal, institutionnellement » au MEDEF aux plans national et local (Ent. 2, par. 44). Par cette action, nous pouvons constater que les acteurs associatifs s'éloignent encore plus de la logique marchande et innovent dans leurs manières de s'organiser. Bien que ce ne soit pas aussi alternatif que ce que proposent les acteurs d'économie solidaire, cette façon de faire témoigne d'une certaine « alternativité » et laisse présager l'éventualité que la principale tension entre les cadres auxquels réfèrent les acteurs du tiers secteur français puisse éventuellement être dépassée.

⁹⁸ Notamment en raison de l'attaque du MEDEF discutée antérieurement.

⁹⁹ L'Association des employeurs de l'économie sociale (AEES). Sans trop entrer dans les détails, notons seulement que l'AEES a été créée par l'USGERES (et d'autres syndicats : l'UNASSAD, l'UNIFED et le GEMA) avec le concours du CEGES. Représentant le tiers secteur, l'AEES présente des listes aux prud'homales, brisant ainsi le monopole du MEDEF concernant la représentation des employeurs.

5.3 Synthèse

L'objectif ultime du chapitre était de déterminer si les cadres cognitifs « association » et « économie solidaire » pouvaient être considérés comme étant des tensions existant au sein d'un seul et même acteur. Nous cherchions ainsi à savoir si les tensions entre les cadres cognitifs auxquels se réfèrent les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire peuvent en arriver à être fusionnés, du moins partiellement. Pour ce faire, nous avons voulu vérifier si des acteurs ont la volonté et la capacité de mobiliser l'ensemble des acteurs du tiers secteur français (c'est donc dire l'acteur sociopolitique proposé dans le chapitre précédent) dans le but de représenter une force politique. Nous avons vu que la Fonda semble avoir cette ambition. Elle est à la tête de multiples organisations et regroupements, tant au niveau national qu'au niveau européen.

La mise à jour des stratégies discursives et organisationnelles des acteurs du tiers secteur français a notamment permis de constater une volonté de mobilisation de l'ensemble des acteurs du tiers secteur français. Toutefois, aucun de ces regroupements n'y arrive vraiment, tous laissent un peu de côté les organisations de l'économie solidaire. Les regroupements européens sont davantage le fait des organisations du secteur associatif, mais il semble que ce soit aussi les organisations d'économie solidaire qui ne voient pas l'intérêt de faire partie de regroupements représentatifs.

Un autre questionnement que nous avons formulé dans le cadre théorique et que nous avons tenté d'éclaircir dans le présent chapitre tient au rôle qu'ont pu jouer les universitaires au plan du processus de construction de cet acteur collectif. Nous avons vu que les universitaires ont indéniablement joué un rôle au niveau de la transformation identitaire du tiers secteur français. Par leurs conceptualisations, ces derniers ont mené les organisations du tiers secteur à se définir de manière différente, parfois nouvelle comme c'est le cas avec la dénomination économie solidaire. Les discours des universitaires, de même que leurs réappropriations par les acteurs, semblent révéler un fort ancrage des deux cadres cognitifs des acteurs du tiers secteur français et par le fait même, la persistance des tensions entre ces cadres. Toutefois, ils laissent également présager une possible convergence de ces cadres en un nouvel acteur sociopolitique par le ralliement de l'ensemble des acteurs par le biais d'objectifs communément partagés.

Au final, l'histoire discursive de la transformation identitaire du tiers secteur français construite à l'aide du modèle élaboré par Hobson et Lindholm (1997) a relevé la constance de fortes tensions existant entre les deux cadres « économie solidaire » et « association ». En plus de chercher leurs légitimités dans des environnements différents, les stratégies discursives et organisationnelles des acteurs du tiers secteur ne visent pas la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Plus encore, les stratégies privilégiées par les acteurs associatifs (par exemple, la participation à des instances représentatives) entrent directement en conflit avec les modes de fonctionnement des acteurs d'économie solidaire. Au terme de ce chapitre, nous pouvons donc affirmer que les cadres cognitifs « association » et « économie solidaire » des acteurs du tiers secteur français sont potentiellement et partiellement conciliables –mais non conciliés. Aux dires des universitaires comme des acteurs de terrain, c'est principalement le fait que les buts de l'ensemble des acteurs du tiers secteur sont sensiblement les mêmes –sinon ne s'opposent pas– que ces deux cadres pourront éventuellement fusionner.

Conclusion

Notre mémoire avait pour objectif principal de comprendre le processus de transformation du tiers secteur français dans une optique identitaire. Ainsi, elle visait à apporter des éléments de réponse au questionnement suivant : est-ce qu'à travers l'institutionnalisation des rapports entre l'État et la société civile, le tiers secteur français se constitue en tant qu'acteur –ayant une (ou des) identité(s) propre(s) ainsi qu'un projet de société relativement bien défini ?

Pour tenter d'y répondre, nous avons réalisé une première phase d'analyse au cours de laquelle nous avons identifié les pôles des buts, des moyens et des rapports à l'environnement du tiers secteur français, de même que les tensions majeures qui existent entre eux. Nous avons ainsi été en mesure d'identifier deux cadres cognitifs à partir desquels se définissent les acteurs du tiers secteur français, les cadres « association » et « économie solidaire ». L'identification de ces cadres nous a permis de comprendre que ce n'est pas l'économie sociale traditionnelle – associations, coopératives- mutuelles- qui est impliquée dans cette possible transformation identitaire du tiers secteur français. Nous avons alors proposé un acteur sociopolitique¹⁰⁰ représentant potentiellement l'acteur impliqué dans l'hypothétique transformation identitaire du tiers secteur français.

La deuxième phase d'analyse consistait à déterminer si les deux cadres cognitifs pouvaient être considérés comme étant des tensions existant au sein d'un seul et même acteur. Pour ce faire, nous avons mis à jour les stratégies discursives et organisationnelles qu'utilisent les acteurs du tiers secteur français de même que les opportunités politiques dont elles tentent de tirer profit. Cela visait notamment à vérifier si l'acteur sociopolitique proposé était à même d'être mobilisé et à même de profiter des opportunités politiques pour faire valoir ses identités et intérêts.

¹⁰⁰ Se référer à la figure 4 : Organigramme de l'acteur sociopolitique proposé.

Au terme de notre analyse, nous pouvons avancer que le tiers secteur français peut être apparenté, sous certains aspects, à un acteur sociopolitique tel que nous le concevons, c'est-à-dire qui a une (ou des) identité(s) propre(s) ainsi qu'un projet de société relativement bien défini. Nous présenterons ainsi les principaux éléments ayant surgit de notre recherche qui nous permettent d'apporter certaines réponses à nos hypothèses et questions de recherche. Nous concluons en nous attardant aux limites associées à notre recherche.

À prime abord, il est indéniable qu'une transformation a eu lieu au sein du tiers secteur français. Dans notre cadre théorique, nous avançons que les organisations d'économie solidaire, en ayant mis au premier plan une forte dimension politique, avait influé sur l'identité du tiers secteur français. À la lumière de l'analyse, nous pouvons affirmer qu'il n'en est pas tout à fait ainsi. Il s'est avéré que plusieurs organisations du tiers secteur, et plus spécifiquement du secteur associatif, ont effectivement remis en question la centralité de leur projet politique, mais les organisations d'économie solidaire n'en sont pas pour autant la cause principale. Ce sont plutôt les instructions fiscales de 1998-1999.

Notons que les instructions fiscales semblent avoir joué un rôle au plan de la conciliation des cadres cognitifs des acteurs du tiers secteur en faisant mettre en doute les acteurs associatifs quant au fait que le statut soit un gage de spécificité. Pour leur part, les Assises nationales de la vie associative (ANVA) et la *Charte* ont sans contredit légitimé la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) qui a alors acquis une reconnaissance à titre d'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics. Il va sans dire que cela est le résultat d'une mobilisation des acteurs associatifs au sein de la CPCA à partir des ANVA en 1999, jusqu'à la signature de la *Charte*, deux ans plus tard. Cette légitimation a conforté le secteur associatif, mais a laissé complètement de côté les acteurs d'économie solidaire. Ainsi, elle a permis aux acteurs associatifs de faire entendre leurs idées tout comme elle a légitimé une façon de faire (représentation, partenariat) qui est le fait du secteur associatif, et qui entre en contradiction avec les modes de fonctionnement des acteurs d'économie solidaires.

Par ailleurs, il apparaît que la création d'un Secrétariat d'État à l'économie solidaire, ayant généré une certaine reconnaissance aux acteurs d'économie solidaire, ait également apaisé

la tension entre les deux cadres. En effet, en étant ainsi nommé, le Secrétariat d'État à l'économie solidaire a généré une reconnaissance des organisations d'économie solidaire, leur a donné la parole, en plus d'avoir valorisé un mode de fonctionnement (en réseaux) préconisé par les acteurs d'économie solidaire. Toutefois, il a également engendré un rapprochement entre les acteurs du secteur associatif et les acteurs d'économie solidaire ce, via la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES). Cela est notamment visible par le rapport « Considérer la richesse » auquel tant les acteurs d'économie solidaire que les acteurs associatifs ont donné suite, que par les rencontres intitulées « Ensemble pour une économie plurielle » et aussi par la création d'un conseil permanent d'économie sociale et solidaire auquel la coprésidente du MES a accepté de participer. Ainsi, il ne fait nul doute qu'en ayant réussi à rallier les acteurs associatifs et les acteurs d'économie solidaire et, par le fait même, à avoir atténué la tension quant au mode de fonctionnement utilisé, le Secrétariat d'État à l'économie solidaire a constitué un pas vers une possible convergence des cadres « association » et « économie solidaire ».

Par ailleurs, nous avons observé que les politiques économiques européennes, imposant la concurrence et étant « érigées en principe absolu » (Ent. 3), ont entraîné le développement d'une parole commune. Plusieurs organisations qui forment le tiers secteur ont senti la nécessité de représenter une force politique pour faire valoir leurs identités et leurs intérêts, tant au niveau national qu'au niveau européen. La création de regroupements tels le Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG), la Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations (CEP-CMAF) ou encore le Carrefour pour une Europe civique et sociale (CAFECS) en témoigne. Ce discours est principalement axé sur les particularités des organisations du tiers secteur et a pour but de différencier ces organisations de celles qui visent principalement le profit afin de les faire reconnaître au niveau européen et de leur faire profiter d'exonérations d'impôts leur permettant d'atteindre leurs objectifs dits d'intérêt général.

Toutefois, nous avons découvert que ce ne sont pratiquement que les acteurs associatifs qui ont créé et forment ces regroupements de niveau européen dans le but de structurer un discours cohérent par rapport au droit européen de concurrence. Plus encore, les discours des acteurs au niveau européen s'articulent autour de la reconnaissance des services d'intérêt général

ou encore quant aux *Plus value de l'économie sociale*. L'utilisation des termes « économie sociale » semble être davantage prégnante au niveau européen et n'englobe assurément pas les acteurs d'économie solidaire.

Finalement, nous avons relevé l'influence des Forums sociaux mondiaux (FSM) et européens (FSE) quant à la mobilisation des acteurs du tiers secteur français. Bien que ces Forums soient davantage le fait des organisations d'économie solidaire, il n'en demeure pas moins que les acteurs associatifs y aient participé (particulièrement au FSE de Paris- Saint-Denis) et que tous les acteurs ont su se mobiliser via la *coordination économie sociale/économie solidaire*. Cette façon de tirer profit des Forums nous permettent de supposer que les tensions entre les cadres « association » et « économie solidaire » sont potentiellement conciliables.

Un dernier questionnement que nous avons tenté d'éclaircir est le rôle des universitaires au plan de la transformation identitaire du tiers secteur français. Nous avons vu que les universitaires ont indéniablement joué un rôle au niveau de la transformation identitaire du tiers secteur français en proliférant leurs conceptualisations. Ils ont conduit certaines organisations du tiers secteur à se définir de manière différente, parfois nouvelle, comme c'est le cas avec la dénomination économie solidaire. En effet, ce sont certains universitaires qui ont inventé le « naming » *économie solidaire* et qui l'ont diffusé, notamment en l'introduisant comme thématique dans les Forums sociaux mondiaux (FSM).

Le rôle des universitaires ne s'arrête toutefois pas là. Ceux-ci semblent aussi apporter une certaine légitimité aux organisations d'économie solidaire, comme ce fut le cas, par exemple, pour le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) concernant l'organisation du Forum social européen (FSE) de Paris- Saint-Denis. Au final, nous avons constaté que les discours des universitaires, de même que leurs réappropriations par les acteurs, semblent révéler un fort ancrage des deux cadres cognitifs des acteurs du tiers secteur français et par le fait même, la persistance des tensions entre ces cadres. Toutefois, ils laissent également présager une possible convergence de ces cadres en un nouvel acteur sociopolitique par le ralliement de l'ensemble des acteurs par le biais d'objectifs communément partagés.

6.1 Les limites de la recherche

En termes de limites de notre recherche, il importe de souligner que l'analyse a été effectuée à partir des discours d'une diversité d'acteurs, tant d'économie solidaire que d'« économie sociale » (y compris d'acteurs associatifs), d'acteurs gouvernementaux et de chercheurs universitaires. Toutefois, bien que les discours provenaient de plusieurs organisations, l'analyse a surtout été axée sur la CPCA et le MES, deux regroupements considérés comme respectivement représentatifs du secteur associatif et de l'économie solidaire. Une des raisons de cela est le fait que ce sont les organisations qui apparaissaient principalement dans les discours des acteurs gouvernementaux et des universitaires (la *Charte* de 2001 pour ne donner qu'un exemple).

Il est également pertinent de répéter que certaines contraintes temporelles et financières ont eu pour conséquence de limiter le nombre de personnes rencontrées en entrevues. Certes, le choix d'un grand nombre de données documentaires provenant de différentes sources nous permettait d'aspirer à une meilleure représentativité des discours, mais il demeure néanmoins que la vision globale, sans être altérée, n'est peut-être pas tout à fait complète.

Par ailleurs, il est important de réaffirmer que l'analyse des discours a presque uniquement porté sur la dimension nationale du tiers secteur français. Par conséquent, toute la dynamique locale et régionale du tiers secteur est demeurée occultée. Au cours de notre recherche, nous avons pu constater que l'organisation politique française a beaucoup influé sur l'organisation du tiers secteur. L'État français étant un état très centralisateur, le tiers secteur français s'est fortement constitué au niveau national et éprouve des difficultés d'organisation au niveau local (Ent. 9, par. 212) cela fait dire à certains que malgré la décentralisation, le tiers secteur français demeure très parisien (Ent. 16, par. 40). Cela dit, cette dynamique serait très certainement intéressante à analyser puisqu'il est fort probable que puisse se mesurer, aux niveaux local et régional, une forte compétitivité des organisations résultant de la concurrence imposée au niveau européen.

En effet, il semble que l'impact de la concurrence se fasse déjà beaucoup sentir aux niveaux local et régional et que « c'est un peu la bagarre » (Ent. 13, par. 360). Ainsi, il s'avèrerait

très intéressant d'en savoir davantage à propos de l'influence des règles de la concurrence sur l'organisation locale et régionale du tiers secteur français, d'une part, et d'autre part, sur la perception qu'ont celles-ci de l'influence de l'Union européenne au plan de leur reconnaissance. À ce titre, selon les dires du directeur général de l'UNIOPSS, les associations locales et régionales ne saisissent pas « l'énorme enjeu lié à l'Europe » : « l'association de base ne mesure absolument pas le lien qu'il peut y avoir entre cette reconnaissance et son action de tous les jours. » (Ent.3, par. 126-128). De la sorte, ces propos nous portent à croire que les organisations, trop envahies par leur quotidienneté (peut-être même par leurs soucis financiers) ne sont pas en mesure de prendre le recul nécessaire pour considérer l'impact que les politiques européennes ont sur elles.

Au final, notre recherche a démontré que le tiers secteur français ne se représente pas selon une identité d'ensemble, mais que les organisations qui le forment sont néanmoins pourvues d'identités relativement bien définies et reconnues. Plus encore, en raisons de fortes pressions, notamment gouvernementales, européennes et internationales, les organisations du tiers secteur français en viennent à envisager la possibilité de partenariats stratégiques (ou des stratégies partenariales!) sur la base d'objectifs ou d'oppositions communément partagés. Dans la lignée de ces propos, l'économiste Ricardo Petrella s'interroge: « avant le "ensemble" fonctionnait seulement pour la lutte, savons-nous construire ensemble ? »¹⁰¹. Les similitudes des aspirations des acteurs associatifs et d'économie solidaire incitent à penser qu'il est possible qu'éventuellement, tous ces acteurs construisent ensemble. Reste à trouver un moyen de s'accorder sur la façon de le faire puisque certains facteurs semblent irréductibles et entravent la fusion ou même la conciliation des cadres.

¹⁰¹ (<http://www.transrural-initiatives.org/numero-178/economiesolidaire.htm>).

Annexe I

Formalisation de la relation entre État et tiers secteur

- **1947- Loi sur la coopération : statut coopératif, révisé par les lois de 1992**
- **1969-1970- Groupements régionaux de la Coopération (GRC)**
Devenus les Groupements régionaux de la Coopération et de la Mutualité (GRCM) au cours de la décennie 1980 puis les Groupements régionaux de la Coopération, de la Mutualité et des Associations (GRCMA), puis les CRES en 2001)
- **1970- Première loi hospitalière**
- **Loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales - réformée en 2002 /Loi 2002-2**
Combinée à la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, cette loi a permis le développement d'établissements et de services dédiés à l'enfance en danger, à la protection de la famille, aux enfants et adultes handicapés, aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.
- **1981- Délégation interministérielle à l'innovation sociale et l'économie sociale (DIES)**
Créée par le ministre Rocard du plan de l'Aménagement du territoire, dont le décret définit institutionnellement pour la première fois l'économie sociale.
- **1981- Création du ministère du Temps libre**
- **1981- Première loi organisant les services aux personnes âgées**
- **1982- Loi sur la décentralisation**
« Social policy was the domain most affected by decentralization »¹⁰²
- **1983- Création du Conseil national de la vie associative (CNVA)**
- **1984- Secteur sans but lucratif représenté au Conseil économique et social (CES)**¹⁰³
- **1991- Loi relative au congé de représentation** en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique
- **1998- Assises Nationales de la Vie Associatives (ANVA)**
- **1998- 4 mars- Programme de prévention et de lutte contre les exclusions**
- **1998- 29 juillet - Loi d'orientation du programme de lutte contre les exclusions**
- **2000-2002- Secrétariat d'État à l'économie solidaire**

¹⁰² Ullman, 1991, p.168.

¹⁰³ *Idem*; p.169.

■ **2001- Centenaire de la loi 1901**

- **Signature de la *Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA***

■ **2001- Loi sur la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**

■ **2001- Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRES)**

Ces chambres ont en moyenne 30 ans (voir GRC) et sont regroupées au sein de la Conférence des chambres régionales de l'économie Sociale (CCRES) (composante du CEGES).

■ **2005- Janvier Loi sur de programmation pour la cohésion sociale**

« La loi traduit les principales mesures du plan de cohésion sociale présenté lors du conseil des ministres du 30 juin 2004. Selon les termes du ministre, il "*procède d'une démarche inédite consistant à traiter ensemble les grands problèmes qui mettent en péril la cohésion de notre pays*". »¹⁰⁴

■ **2005- Février Lancement de la Conférence nationale de la Vie associative /Pm Raffarin**

En accord avec les acteurs de la vie associative, trois axes de travail sont retenus :

- l'affirmation de la place des associations dans le dialogue civil;
- la consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations;
- la reconnaissance du bénévolat.

■ **2006- Janvier Conférence nationale de la vie associative à Matignon**

Présence des différents partenaires et annonce des mesures retenues par le Premier ministre.

Constitution d'une stratégie unifiée de la part des acteurs publics

■ **Circulaire du 27 janvier 1975 (Premier ministre Chirac)**

Rapports entre les collectivités publiques et les associations assurant des tâches d'intérêt général. 1^{ère} fois que l'État reconnaît que les Pouvoirs publics confient des tâches d'intérêt général aux associations.

■ **1985- Loi portant amélioration de la concurrence**

■ **1985- Création du FNDVA -Fonds national pour le développement de la vie associative**

■ **1997- programme nouveaux services/emplois jeunes**

Lancé par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité et retenu par l'Union européenne comme exemple de "bonne pratique" de la France

■ **1998- Création du Conseil national de l'évaluation par décret**

Conseil chargé d'animer une procédure interministérielle d'évaluation des politiques publiques plus simple, plus efficace et plus rapide que le dispositif précédent.

¹⁰⁴ <<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-programmation-pour-cohesion-sociale.html>>.

■ **1998-1999- Instructions fiscales - relatives à la concurrence**

Règle des 4P :

- le "Produit" proposé par l'organisme,
- le "Public" visé,
- les "Prix" pratiqués,
- la "Publicité" dont il fait l'objet.

■ **1999- Mission sur l'opportunité de créer un nouveau statut d'économie sociale**

Confiée à Alain Lipietz, à la demande de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité Martine Aubry.

■ **1999- Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires**

Deux nouvelles modalités de contractualisation : - le contrat d'agglomération et – le contrat de pays.

■ **2000- Circulaire du 1er décembre 2000**

Circulaire sur le développement des conventions pluriannuelles de l'objectif qui préconise une méthode d'évaluation qualitative et non plus seulement quantitative.

■ **2001- 1^{er} juillet- Célébration du centenaire de la loi 1901**

■ **Doublement du FNDVA** (Fonds national de développement de la vie associative) passant de 40 MF à 80 MF (porté de 24MF à 40MF lors des assises)

■ **Défiscalisation accrue des dons**

Le plafond des déductions fiscales des dons aux associations étant porté de 6 à 10 %

■ **2001- 25 septembre- Création du Groupe permanent à la vie associative**

Groupe chargé d'assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les associations sur toutes les mesures qui concernent la vie associative.

■ **2001- Engagement associatif -- Grande cause nationale**

Porté par la CPCA. Label attribué par le Premier ministre (Jospin)

■ **2002- Circulaire du 24 décembre 2002**

Cette circulaire remet à plat l'ensemble des textes précédents à l'exception du 1er décembre 2000.

■ **Dossier unique de subvention** Un seul modèle pour l'ensemble des administrations et interdiction de demander des pièces supplémentaires

■ **2002- Janvier Loi de modernisation sociale**

Institue le principe de validation des acquis de l'expérience (relatif à la reconnaissance du bénévolat).

■ **2004- Mars Remaniement ministériel**

La Vie associative devient 3^e attribution au Ministère de la Jeunesse et des Sports (le soutien à des actions de développement de la vie associative est désormais inscrit dans le budget dudit ministère (disparition, en juillet 2004, du compte d'affectation spéciale pour le FNDVA), il est ainsi sujet à un arbitrage annuel).

■ **2004- Mission sur le monde associatif**

Confiée à Jean-Pierre Decool, du 15 novembre 2004 au 14 mai 2005, auprès du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui porte notamment sur la place qui pourrait être faite aux associations qui, sans disposer de la reconnaissance d'utilité publique, œuvre pour l'intérêt général.

Démarche organisationnelle chez des acteurs du tiers secteur

- **1947-** UNIOPSS Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires sociaux
- **DI-** DAP Association pour le développement des associations de progrès
- **1976-** CNLAMCA Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives
- **1981-** Fonda « Think thank » sur la vie associative (anciennement la DAP)
- **1980-1995** Charte de l'économie sociale
- **1981-** ALDEA Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative
- **1983-** Les cigales
- **1985-** Garrigue
- **1985-** Solidarité emploi
- **1986-** GNA Groupement national associatif créé par la Fonda
- **1991-** REAS Réseau pour une économie alternative et solidaire
(Du rapprochement de l'ALDEA et de solidarité emploi)
- **1991-** Déclaration du CNLAMCA
- **1993-** UNIFED Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social
- **1997-** IRES Inter-réseaux de l'économie solidaire
- **1999-** CPCA Conférence permanente des coordinations associatives
Créée en 1992, la CPCA est déclarée en 1999 (ancien GNA)
- **2000-** MDS Mouvement pour le développement solidaire (qui existe depuis 1997)
- **2001-** CEGES Conseil des Entreprises et des Groupements de l'Économie Sociale
Par modification des statuts du CNLAMCA
- **2002-** MES Mouvement pour l'économie solidaire (ancien IRES)

**** Rapprochement avec certains mouvements sociaux et syndicats ****

- **Mouvement Attac** (2001)
- **CGT : Confédération générale du travail**
Participation à la Première Conférence nationale de la vie associative –février- juin 2005.

Annexe II

Liste des données documentaires (Doc.)

NOTE : Les documents sont numérotés dans le but de pouvoir les identifier facilement dans les chapitres d'analyse (Doc. #).

Ensemble 1 : Événement clé

1. *Charte des engagements réciproques entre l'État et les associations regroupées au sein de la CPCA*, de 2001.

Note : Tous les autres documents faisant référence à cet événement clé ont été regroupés selon leur « provenance » (acteurs clés, revues de publication, etc.)

Ensemble 2 : documents clés rédigés par des acteurs clés (6 documents retenus*)

Documents de la CPCA

2. Le « Texte de position politique de la CPCA », 2004
* CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives.

Documents du MES (IRES)¹⁰⁵

3. IRES « Rappel historique : la constitution de l'Inter Réseaux de l'économie solidaire »
* Inter-réseau d'économie solidaire
4. Dépliant MES; « Mouvement pour l'économie solidaire » dépliant de présentation.
* Mouvement pour l'Economie Solidaire
5. « Le MES et l'économie solidaire ». * Mouvement pour l'Economie Solidaire
6. « Forum Social Mondial de Porto Alegre (25-31/1/2005) Synthèse des propositions sur l'Économie Solidaire ».
7. « Le Mouvement pour l'Economie Solidaire au Forum Social Européen de Saint Denis en Novembre 2003 ».

* Note : Plusieurs autres documents ont été retenus, mais sont présentés selon la revue dans laquelle ils ont été publiés.

¹⁰⁵ Les documents 5, 6 et 7 sont tirés du site Internet du MES (<http://le-mes.org/index.html>).

Ensemble 3 : articles de revues spécialisées

RECMA : 1995-2005 (21 articles retenus)

▣ RECMA, N° 255, 1995

8. LAVILLE, J.-L. (1995b) « L'économie solidaire : une nouvelle forme d'économie sociale? », p. 70-80.

* Jean-Louis Laville est sociologue, chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) (qu'il a cofondé avec Bernard Eme en 1984) et au CNRS (CRIDA, LSCI).

9. MOREAU, J. (1995) « Ne banalisons pas l'Économie sociale », 6-7.

* Moreau est alors président du CNLAMCA et du Groupement national de la coopération (GNC).

▣ RECMA, N° 256, 1995

10. MANOA, J.-Y. et VIENNEY, C. (1995) « Économie sociale : repli et banalisation? », 4-6.

* Manoa et Vienney sont chercheurs universitaires.

11. JEANTET, T. (1995) « Économie sociale stratégies et avenir », 61-66.

* Jeantet est directeur général d'Eurésa; groupement de mutuelles d'assurance à l'échelon européen. Cet article est un rapport réalisé pour le comité consultatif de l'Économie sociale à la demande de la délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DGISES).

12. FRAISSE, L. (synthèse réalisée ~) (1995) « Économie sociale et Économie solidaire (d'après l'intervention de Thierry Jeantet), p.72.

▣ RECMA, N° 272, 1999

13. ARCHAMBAULT, E. (1999) « Les assises nationales de la vie associatives : un événement politique », p.6-7.

* Archambault est professeur émérite à l'Université Paris 1 -spécialisée en économie sociale et comptabilité nationale, présidente de l'Association de Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES), membre du Conseil national de l'information statistique du CNVA, représentant le mouvement associatif, présidente du comité scientifique de l'Institut de l'Economie Sociale.

▣ RECMA, N° 273, 1999

14. CLÉAUD, S. (1999) « XXIII^e Forum d'Iéna : quels défis pour l'économie sociale? », p. 8-12.

* Cléaud est la rédactrice en chef adjointe de la revue internationale de l'économie sociale RECMA.

▣ RECMA, N° 277, 2000

15. VALLAT, D. (2000) « Quel avenir pour les banques de l'économie sociale? », p.94-100.

* Vallat est chercheur au centre Walras (CNRS, université Lumière, Lyon-2).

16. GIRODOT, J.-L. (2000) « Critique de la lettre de l'économie sociale. Trois mois d'actualités : avril- juin 2000 », p. 5-8.

* Girodot est directeur de publication de "La Lettre de l'Economie sociale"; hebdomadaire d'informations mutualistes, coopératives et associatives

▣ **RECMA, N° 280, 2001**

17. GARRABÉ, M., BASTIDE, L., et FAS, C. (2001) « Identité de l'économie sociale et solidaire », p.12-35. * Garrabé, Bastide et Fas sont chercheurs universitaires de Montpellier I- GRCMA-Languedoc-Roussillon.

▣ **RECMA, N° 281, 2001**

18. LAVILLE, J.-L. (2001) « Vers une économie sociale et solidaire ? », p. 39-53.
* Jean-Louis Laville est sociologue, chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) (qu'il a cofondé avec Bernard Eme en 1984) et au CNRS (CRIDA, LSCI).

▣ **RECMA, N° 282, 2001**

19. ARNOULT-BRILL, E. (2001) « Le CNVA, une dynamique au service de la liberté d'association », p. 24-29. * Arnould- Brill est la présidente du CNVA.

▣ **RECMA, N° 283, 2002**

20. ARCHAMBAULT, E. (2002) « Temps forts de l'actualité. Bilan provisoire de la célébration du centenaire de la loi de 1901 relative au contrat d'association », p.15-16.
* Archambault est professeure émérite à l'Université Paris 1 -spécialisée en économie sociale et comptabilité nationale, présidente de l'Association de Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES), membre du Conseil national de l'information statistique du CNVA, représentant le mouvement associatif, présidente du comité scientifique de l'Institut de l'Économie Sociale.

21. CEGES (2002) « Temps forts de l'actualité. Du CNLAMCA au CEGES: mieux rassembler pour être plus efficace! », p.16-17.
* Le CEGES est le conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale.

▣ **RECMA, N° 284, 2002**

22. MOREAU, J. (2002) « Pour une étude des rapports entre l'État et l'économie sociale : spontanéité et instrumentalisation », p.10-18.
* Ancien président du CNLAMCA et du Groupement national de la coopération (GNC) en 1995, Moreau est président de la Fondation du Crédit coopératif en 2002.

23. DACHEUX, É. et GOUJON, D. (2002) « De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire », p. 60-75.
* Dacheux et Goujon sont deux universitaires qui font partie du Groupe de Recherche sur les Initiatives Locales (GRIL) dans les domaines de l'économie solidaire et du développement territorial, de l'Institut Universitaire de Technologie de Roanne

▣ **RECMA, N° 286, 2002**

24. ESPAGNE, F. (2002) « Sur l'économie sociale et solidaire », p.13-22.
* Espagne est ancien secrétaire général de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production (CGScop).

■ **RECMA, N° 290, 2003**

25. DRAPERI, J.-F. (2003) « L'économie sociale et solidaire : utopie, alternative, réforme? », p.10-26.

* Draperi est rédacteur en chef de la revue internationale de l'économie sociale RECMA et directeur du Centre d'Economie Sociale Travail et Société.

26. DEMOUSTIER, D., ROUSSELIÈRE, D., CLERC, J.-M., CASSIER, B. (2003) « L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire », p.56-73.

* Demoustier et al. sont des universitaires qui forment l'équipe de socio économie associative et coopérative (Eseac) de l'institut d'études politiques de Grenoble.

■ **RECMA, N° 291, 2004**

27. THIL, M.-A. (2004) « La visibilité de l'économie sociale au Forum social européen. Le village de l'économie sociale et solidaire », *Actualités*, p.12.

* Thil est chargée de mission de l'Institut de l'Economie Sociale et responsable de la communication et du développement de la RECMA.

28. HAAG, C. et SZINÉ TAR, P. (2004) « Vers la construction d'une économie commune plurielle par la coopération. Le Mois de l'économie sociale et solidaire en Provence- Alpes- Côte d'Azur », *Actualités*, p.12-13.

* Haag et Szinétar (dg) sont affiliés à la chambre régionale de l'économie sociale Provence- Alpes- Côte d'Azur (CRES Paca).

La Tribune Fonda 2001-2005 (21 articles retenus)

■ **La Tribune Fonda N° 150, août 2001**

29. MENGIN, J. (2001) « Éditorial », p.3-4.

* Mengin est vice-présidente de la Fonda.

Célébration du Centenaire de la loi 1901 le 1^{er} juillet 2001

30. BELORGEY, J.-M. (2001) « Discours de Monsieur Jean-Michel Belorgey, Président de la Mission interministérielle pour la célébration de la loi 1901 », p. 7-8.

31. PRÉVOST, H. (2001) « Intervention de Monsieur Hubert Prévost, Président de la CPCA », p. 9-13.

32. JOSPIN, L. (2001) « Allocution de Monsieur Lionel Jospin Premier ministre » lors du centenaire de la loi de 1901, p.15-21.

33. PRÉVOST, H. (2001) « Lettre du Président de la CPCA au Premier ministre (12.07.01) », p.37-38.

34. DIES (2001) « Les enjeux à venir de la politique associative de l'État », p.39-42.

* DIES : Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale

■ **La Tribune Fonda N° 153, février 2002**

35. Discours de Mme Elizabeth GUIGOU, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, lors de la clôture de la Célébration du Centenaire de la loi 1901 (20.12.01) « Le centenaire et après... », p.5-17.

▣ **La Tribune Fonda N° 164, décembre 2003**

36. WORMS, J.-P., (2003) « Un partenariat nouveau à inventer », p.45-50.
* Worms, ancien député socialiste, est président de FIR France Initiative réseau.

▣ **La Tribune Fonda N° 166, avril 2004**

37. MENGIN, J. (2004) « Éditorial », p.3-4.
* Mengin est vice-présidente de la Fonda.
38. RAFFARIN, J.-P. (2004) Discours du Premier ministre Raffarin devant le CNVA, « Pour le développement de la vie associative », p.12-22.

Débats : Tension entre proximité et mondialisation : les atouts de l'économie sociale »

39. Comité d'études et de liaison de la Fonda (animé par Mengin, vice-présidente de la Fonda), « Une réponse au défi : *synthèse des débats* », p. 29-35.

Les atouts de l'économie sociale

40. VIVERET, P. (2004) « Des moins-values de l'économie dominante aux plus-values de l'économie sociale », p.38-47.
* Viveret est conseiller référendaire à la Cour des Comptes et auteur du rapport "nouveaux facteurs de richesses" demandé par le Secrétaire d'État à l'Économie Solidaire, Guy Hascoët.
41. GAUTIER, J. (2004) « Des ressources collectives durables », p.48-53.
* Gautier est secrétaire général de la Confédération générale des Scop.
42. DETILLEUX, J.-C. (2004) « Faire valoir la liberté d'entreprendre autrement », p.88-92.
* Detilleux est vice-président du CEGES (2004).

▣ **La Tribune Fonda N° 168, août 2004**

ACTUALITÉ : Les grands axes de la politique associative du Gouvernement

43. DERMAGNE, J. (2004) Discours de *Jacques Dermagne*, président du Conseil économique et social, « Le rôle essentiel des associations au sein de la société civile », p.8-9.
44. LAMOUR, J.-F. (2004) Discours de *Jean-François Lamour*, ministre de la Jeunesse et de la vie associative, « Une reconnaissance officielle du fait associatif », p.10-17.
45. PASCAL, F. (2004) Discours de *Frédéric Pascal*, président de la CPCA, « Promouvoir le développement de la vie associative », p.18-21.
* CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives.

▣ **La Tribune Fonda N° 172, avril 2005**

Dossier : Conférence de la vie associative, propositions de la CPCA.

46. Dix mesures pour la vie associative, p.20-22.
47. Affirmer la place des associations dans le dialogue civil et social, p.23-28.
48. Consolider les relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations, p.29-32.
49. Mieux accompagner et mieux reconnaître l'activité bénévole, p.33-45.

Ensemble 4 : Œuvres universitaires (7 documents retenus)

- 50.** LAVILLE, J.-L. (1995a) « De la genèse à la crise de l'État-providence » *Lien social et Politiques- RIAC*, **33** : 37-46.
* Jean-Louis Laville est sociologue, chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA, qu'il a cofondé avec B. Eme en 1984) et au CNRS (CRIDA, LSCI).
- 51.** CHANIAL, P. et LAVILLE, J.-L. (2005) « L'économie sociale et solidaire en France » dans LAVILLE, J.-L., MAGNEN, J.-P., De FRANÇA FILHO, G.C., MEDEIROS, A. (dir.) *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Éditions érès, 47-74.
* Philippe Chaniel est chercheur au Groupe d'Etude et d'Observation de la Démocratie (GEODE) de l'université Paris X Nanterre. Il est aussi secrétaire de la *Revue du MAUSS* (La Découverte).
- 52.** DACHEUX, É. et LAVILLE, Jean-Louis (2003) « Introduction; Penser les interactions entre le politique et l'économique », *Économie solidaire et démocratie*, Paris, Hermès 36 Cognition, Communication, Politique : 9-18.
* Éric Dacheux est maître de conférences à l'IUT de Roanne et chercheur au laboratoire Communication et Politique du CNRS.
- 53.** EME, B., LAVILLE, J.-L., (2005) « Économie solidaire (2) » dans LAVILLE, J.-L. et CATTANI, A., D. (dir.) (2005) *Dictionnaire de L'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 253-259.
* Eme est sociologue, chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA) (qu'il a cofondé avec Jean-Louis Laville en 1984) et membre du Comité d'orientation stratégique du Réseau 21.
- 54.** FRAISSE, L. (2003) « Quels projets politiques pour l'économie solidaire? », <<http://vision.socioeco.org/fr/documents.php>>.
Fraisse est socio économiste spécialisé en économie solidaire, tiers secteur et politiques de lutte contre l'exclusion et est chargé de recherche au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA). Il est également membre du Mouvement pour une Économie Solidaire (MES), de l'Agence pour le développement des services de proximité (ADSP) et de l'équipe globale d'animation du Pôle socio-économie Solidaire (PSES).
- 55.** HERSENT, M. (2005) « La construction d'un mouvement d'économie solidaire en France » dans LAVILLE, J.-L., MAGNEN, J.-P., De FRANÇA FILHO, G.C., MEDEIROS, A. (dir.) *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Éditions érès, 93-103.
Hersent est co-présidente du Mouvement pour l'économie solidaire (MES), cofondatrice de l'agence pour le développement de l'économie locale (ADEL) et co-animatrice du Chantier femmes et économie du Pôle socio économie solidaire (PSES).
- 56.** LIPIETZ, A. (2001) « Économie sociale, économie solidaire et tiers secteur » dans GILLET, J.-C. (dir.) *Les associations, des espaces entre utopies et pragmatismes*, Presses universitaires de Bordeaux, pp.139-158.
* Lipietz est économiste, chercheur, directeur de recherche au CNRS et député européen (Vert). Auteur d'un rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale (*l'entreprise à but social et le tiers-secteur*, 2000), commandé par Mme Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

Annexe III

Liste des personnes rencontrées en entrevue

Nous tenons à remercier toutes ces personnes qui ont généreusement accepté de nous rencontrer, parfois même à deux reprises, et qui nous ont fourni certains documents cités dans ce mémoire. Ces personnes ont été des sources de données primordiales à la bonne réalisation du présent mémoire. Nous les déchargeons toutefois de toute responsabilité quant à l'interprétation des données.

NOTE : Les entretiens sont numérotés dans le but de pouvoir les identifier facilement dans les chapitres d'analyse (Ent. #).

1. Julien Adda (2003)

Délégué général de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).

2. Julien Adda (2005) :

Se référer à la description 1.

3. Huber Allier (2003)

Directeur général de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires sociaux (UNIOSS), une des 16 coordinations membres de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).

4. Édith Archambault (2005)

Professeur émérite Université Paris 1 - spécialisée en économie sociale et comptabilité nationale
Présidente de l'Association de Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale (ADDES)
Membre du Conseil national de l'information statistique, représentant le mouvement associatif (CNVA)
Présidente du comité scientifique de l'Institut de l'Économie Sociale.

5. Fanny Bénard (2005)

Permanente du Mouvement pour le Développement Solidaire (MDS) à Paris

6. Chantal Bruneau (2003)

Conseillère technique au Conseil National de la Vie Associative (CNVA)

7. Chantal Bruneau (2005)

Se référer à la description 6.

8. Jean-Noël Chopart (2003)

Sociologue, administrateur de la recherche au Ministère des affaires sociales et de la santé (MiRE).

9. Anne David (2003)

Vice-présidente de la Fonda

Co-animatrice de Carrefour pour une Europe civique et sociale (Cafecs)

10. Bernard Eme (2003)

Sociologue, chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA)

Membre du Comité d'orientation stratégique du Réseau 21.

11. Laurent Fraisse (2005)

Socio-économiste spécialisé en économie solidaire, tiers secteur et politiques de lutte contre l'exclusion

Chargé de recherche au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA)

Membre du Mouvement pour une Économie Solidaire (MES)

Membre de l'Agence pour le développement des services de proximité (ADSP)

Membre de l'équipe globale d'animation du Pôle socio-économie Solidaire (PSES)

12. Madeleine Hersent (2003)

Co-présidente du Mouvement pour l'économie solidaire (MES)

Agence pour le développement de l'économie locale (ADEL)

Co-animatrice du Chantier femmes et économie du Pôle socio économie solidaire (PSES)

13. Madeleine Hersent (2005)

Se référer à la description 12.

14. Paul Ondogo (2003)

Chercheur au Centre de Recherche Coopérative (Université de Rennes2) et acteur de terrain.

15. Hubert Prévost (2003)

Président de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).

16. Marie-Christine Vergiat (2003)

Fonctionnaire à la Délégation Interministérielle pour l'Innovation sociale et l'économie sociale (DIES)

Annexe IV

Courriel type de prise de contact

« Première participation »

Bonjour Madame / Monsieur,

Je prends contact avec vous en lien avec une recherche que j'effectue dans le cadre de mon "master de recherche". Je vous écris pour explorer la possibilité de vous rencontrer pendant mon actuel court séjour en France.

Je suis étudiante à l'Université de Montréal et je suis en stage pour un mois à ENS Cachan suite à l'obtention d'une bourse de la part du Consulat Général de France.

Par ailleurs, mon projet s'inscrit dans le cadre d'une recherche comparative, dirigée par Deena WHITE, subventionnée par le CRSH (Conseil de la recherche en sciences sociales et humaines du Canada) et qui se déroule à l'intérieur du CPDS (Centre de recherche sur les politiques et le développement social) de l'Université de Montréal. Les enjeux qui m'intéressent sont ceux se rapportant aux rapports entre le gouvernement et le tiers secteur et, plus particulièrement, au processus de construction identitaire du tiers secteur en tant qu'acteur (social et politique).

De la sorte, l'organisation de ce "tiers secteur" l'évolution de son (ou de ses) identité(s), les alliances informelles, ponctuelles ou potentielles avec d'autres secteurs ou mouvements sociaux, des tensions internes -et avec l'État- et leurs sources, ainsi que les défis que ce secteur d'action sociale se donne actuellement, sont tous des thèmes que j'aimerais aborder avec vous.

Je serai très reconnaissante si vous acceptez de m'accorder un peu de votre temps d'ici mon retour à Montréal.

Je vous remercie d'avance de votre précieuse collaboration et j'espère vivement qu'une rencontre soit possible.

Courriel type de prise de contact

« Deuxième participation »

Bonjour Madame / Monsieur

Je prends contact avec vous en lien avec une recherche que j'effectue dans le cadre de mon "master de recherche", lequel s'inscrit dans un projet plus large auquel vous avez déjà participé. Je vous écris pour explorer la possibilité de vous rencontrer pendant mon actuel court séjour en France.

Je suis étudiante à l'Université de Montréal et je suis en stage pour un mois à ENS Cachan suite à l'obtention d'une bourse du Consulat Général de France.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une recherche comparative dirigée par Deena WHITE et subventionnée par le CRSH (Conseil de la recherche en sciences sociales et humaines du Canada). Les enjeux qui m'intéressent sont ceux se rapportant aux rapports entre le gouvernement et le tiers secteur et, plus particulièrement, au processus de construction identitaire du tiers secteur en tant qu'acteur.

J'aimerais discuter avec vous des récents développements qui ont eu lieu dans ce domaine (depuis 2003) et de la façon dont ces changements sont vécus.

Je serai très reconnaissante si vous acceptez de m'accorder une petite heure de votre temps. Je suis disponible à tout moment la semaine prochaine.

Je vous remercie d'avance de votre précieuse collaboration et j'espère vivement qu'une rencontre soit possible.

Annexe V

Grille d'entretiens

Note : tel que spécifié au tout début du mémoire, puisque notre recherche est axée sur l'aspect identitaire des organisations et que nous nous sommes d'abord basée sur une analyse inductive, nous avons retenu une définition très large - nous avons retenu un concept sans résonance aucune : tiers secteur, pour éviter de contraindre les répondants à une définition pré-établie. L'objectif étant évidemment de ne pas trop orienter les répondants.

1. Situer le (la) répondant(e).

Nous voulons connaître la personne, la situer professionnellement, et le cas échéant, situer son organisme.

Pour les personnes qui n'avaient pas participé aux entrevues en 2003:

- Quel a été votre cheminement professionnel ?

Pour un(e) acteur de terrain :

- Comment en êtes-vous arrivé(e) à cet organisme / ce poste ?

Pour un(e) intellectuel(le) :

- Faites-vous partie de ou êtes-vous affilié(e) à certains regroupements du tiers secteur (d'économie sociale/ d'économie solidaire/ d'associations) ?

Pour les personnes ayant déjà participé au projet :

- Préciser que nous avons pris connaissance de l'entrevue accordée à White en 2003 et rappeler les éléments principaux qui avaient été discuté ;
 - Son cheminement vers et sa participation dans l'organisation/ poste;
 - L'histoire de l'organisme, sa constitution et ses développements;
 - Événements clés du tiers secteur;
 - Contexte et cheminement vers la *Charte* de 2001 et l'impact de celle-ci sur l'organisme /secteur.
- Définir les « attentes » et sujets que nous désirons aborder :

Axer sur l'évolution récente – 2003-2005- dont :

- Contexte politique actuel ;
- Questions sur des éléments de la première entrevue;
- Application de la *Charte* ;
- Identité du tiers secteur.

2- Conception du tiers secteur

Note : Tenir compte des termes que le(la) répondant(e) utilise.

- Quelle est votre vision du tiers secteur ?
- Comment le définissez-vous ?
- Quelles sont les frontières entre associations / économie sociale / économie solidaire ?
 - Par rapport aux statuts : forme vs substantif ?
 - à l'institutionnalisation ?
 - à la taille des organisations ?
 - à l'organisation ?
 - au mode de fonctionnement ?
 - aux buts et objectifs → alternative, économie plurielle, etc.
- Y a-t-il une question nationale/ locale?

- Quelle est la relation entre associations / économie sociale / économie solidaire ?

S'il s'agit d' un(e) acteur de terrain :

- Comment situez-vous votre organisation- regroupement selon ces terminologies?
- Pourquoi ?
- En quoi le différenciez-vous des associations et/ou économie sociale et/ou économie solidaire?
 - Valeurs ?
 - Buts, objectifs, finalités ?
 - Moyens? Mode d'organisation ? de fonctionnement ? Actions? Répertoires d'action?
- Y a-t-il (néanmoins) des points de convergence ?

- Rapport entre le tiers secteur en tant que *secteur* et les *mouvements* de l'économie sociale/solidaire et associatif.

- Quelle est la signification de référer à un secteur versus un mouvement?

- Est-ce simplement une façon de conceptualiser, de décrire ou représente des mouvements différents - par exemple, différents sur les plans historique, idéologique (ainsi, vraiment des *mouvances* différentes) ?

- Est-ce une *trajectoire* ou une *tendance* vers la transformation d'un mouvement en "secteur" parce que le *mouvement* associatif est ancien, même chose pour l'économie sociale en tant que *mouvement*.

- Qu'est-ce que cela veut dire ?

- Est-ce que la *Charte* représente une tentative d'institutionnalisation d'un mouvement?

S'il s'agit d' un(e) acteur de terrain :

- Quel a été- est l'impact des événements clés sur votre organisation –regroupement?
- Vous sentez-vous concernés par celles-ci ? , etc.

3- Changements récents - plan politique

Les informations recherchées concernent la dimension « environnement extérieur ».

- Quels sont les changements survenus récemment en ce qui a trait à la place et au rôle du tiers secteur ?

- Changement de gouvernement

Aide-mémoire

Président de la République française Chirac 1995- réélu 2002

Premier ministre : 2^e et 3^e gouvernements Raffarin (juin 2002- mai 2005)

Gouvernement De Villepin (30 mai 2005 ... Donc depuis 6 mois lors des entrevues).

- Rôle de l'Europe

Partenariat et compétition : l'Europe impose que les gouvernements ouvrent les services publics à la compétition (doivent avoir des appels d'offres même pour les services de proximité).

- Volonté du gouvernement de changer le nom de la DIES à innovation sociale, sans économie sociale :

Impact pour le secteur ?

Mobilisation « commune » ?

- Émeutes des banlieues / coupures qui ont été faites dans le financement des assos :

- Quel est l'impact sur les assos; profitent d'un financement?

- Au plan politique – mobilisation /représentation/ résistance/revendication/remises en Q ?

- Au plan indépendance, « missions », etc.

Aide-mémoire

Émeutes dans les banlieues

*** Nicolas **Sarkozy** s'est présenté comme le pilote de la politique d'immigration du gouvernement, affirmant que la France ne veut plus "de ceux dont on ne veut nulle part ailleurs dans le monde".

*** Villepin : « **État fort** et généreux » 100 millions d'Euros

4- Enjeux identitaires

- Quelles sont les principales lignes de faille, principaux clivages à l'intérieur du secteur ?
- Quels sont les débats les plus importants actuellement ?
- Qui sont les gens et les idées les plus influents ?
 - Forces à l'œuvre ? Intérêts ? Par qui ? Pourquoi ?
- Rapports entre différents regroupements ; avec l'État, au CNVA, DIES et CPCA.
- Nouvelles formes de mises en commun :
 - reconnaissance mutuelle ? gouvernementale ?
 - objectifs ? valeurs ?
- Qu'en est-il des alliances et coalitions, regroupements :
 - CPCA, IRES → MES, etc. ?
- Dimension politique :
 - Activités de militantisme, advocacy ?
 - Mobilisations ?
 - Quelles sont les principales revendications ?
 - Résistance ?
 - Remises en question ?
- Stratégie d'économie sociale et solidaire dont parle Lipietz (rapport Aubry) ?
- Représentation
 - CNVA :

Dans les entrevues de 2003, nous avons noté que certains adressaient des reproches au CNVA concernant la représentation des associations nationales et pas locales (malgré le fait que CNVA représente des associations qui ont des implantations tant nationales que locales)

 - Qu'en est-il aujourd'hui ?
 - Ce genre d'arguments existe-t-il toujours aujourd'hui ?
 - CPCA : reconnaissance par les pouvoirs publics »
 - Qu'en est-il du rôle de représentation de la CPCA ?
 - Au plan de la représentativité ?
 - Implantation de CPCA régionales; qu'en est-il aujourd'hui ?
 - Querelle au sein de la CPCA ?

4- Informations supplémentaires

- Y a-t-il des éléments qui vous semble importants à considérer et que nous n'avons pas abordés ?
- Pour terminer; proposition de d'autres personnes à rencontrer ?

Annexe VI

Arborescence de codification NVivo

1. Buts

- 1.1 Nouvel équilibre économie -société
 - 1.1.1 Économie alternative
 - 1.1.2 Économie plurielle
 - 1.1.3 Économie non monétaire/ non marchande
- 1.2 Reconnaissance
 - 1.2.1 Représentation des identités et intérêts/ Être reconnu, entendu et influencer
 - 1.2.2 Adéquation des modes d'organisation et du modèle de développement
 - 1.2.3 Se renforcer (tiers secteur)/ Interlocuteurs des pouvoirs publics

2. Moyens

- 2.1 Participatifs
 - 2.1.1 Participation aux groupes de travail avec le gouvernement
 - 2.1.2 Partenariats
 - 2.1.3 Ententes de services
 - 2.1.4 Lettres revendicatives, d'opinion, etc.
- 2.2 Alternatifs
 - 2.2.1 Labels sociaux
 - 2.2.2 Chantiers par Internet
 - 2.2.3 Maîtrise démocratique (part./ représ.) des activités économiques

3- Rapports à l'environnement / opportunités politiques

- 3.1 Interne /France
 - 3.1.1 ANVA
 - 3.1.2 Secrétariat d'État à l'économie solidaire
 - 3.1.3 *Charte*
 - 3.1.4 Financement étatique et fiscalité
 - 3.1.5 Décentralisation
 - 3.1.6 Statut/ structure
 - 3.1.7 P/r autres composantes du tiers secteur, syndicats et universitaires

3.2 Externe /International

3.2.1 Forums sociaux mondiaux FSM (Porto Alegre, Dakar, etc.)

3.2.2 Forums sociaux européens (FSE)

3.2.3 Concurrence

4- Cadres cognitifs /naming

4.1 Économie solidaire

4.2 Association

5- Stratégies discursives/ organisationnelles

5.1 Naming des organisations

5.2 Mobilisation, revendication

5.3 Alliances

Bibliographie

CNVA (2001) *Le CNVA au service de la liberté d'association*, La documentation Française : Paris, 169 pages.

CPCA (2005b) *Annuaire du mouvement associatif*, Conférence permanente des coordinations associatives, Paris, 193 pages.

« Allocution de Monsieur Lionel Jospin Premier ministre » lors du centenaire de la loi de 1901, dans *La Tribune Fonda* No 150, août 2001, p.20.

ARCHAMBAULT, (1997) "France" in SALAMON, L.M., ANHEIR, H.K, « Defining the Nonprofit Sector. A Cross-national Analysis », p.103-127.

BARRETO, Brigitte et VIGIGNOL, Yannick (1997) « Panorama de l'économie sociale française », *Horizon Local*, <<http://www.globenet.org/horizon-local/perso/ecosocfr.html>>.

BARTHÉLEMY, Martine. 2000. *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de ScPo, 286 pages.

BÉLAND, D. (2002) « Néo-institutionnalisme historique et politiques sociales: Une perspective sociologique. » *Politique et Sociétés* **21**(3) :21-39.

BIDET, E. (2000) « Économie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique » dans LALLEMENT, M. et LAVILLE, J.-L. Qu'est-ce que le tiers secteur?, numéro spécial de la *Revue Sociologie du travail*, **42** (4) : 587-599.

BOURQUE, DUCHASTEL, PINEAULT (1999) « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et Société*, **31** (2) : 41-64;
<http://www.erudit.org/revue/socsoc/1999/v31/n2/001091ar.html#r_note03>.

CAILLÉ, Alain et LAVILLE, Jean-Louis (1998) « Une seule solution l'association? Socio-économie du fait associatif. Présentation. » *Revue du MAUSS semestrielle*, 11 : 5-20.

CAILLOUETTE, J. (2001) « Pratiques de partenariat, pratiques d'articulation identitaire et mouvement communautaire », *Nouvelles pratiques sociales*, **14** (1) : 81-96.

CHANIAL, P. et LAVILLE, J.-L. (2001) « Économie sociale et solidaire : le modèle français », <www.unites.uqam.ca/econos/Chercheurs-Laville-Chanial.pdf>.

CHANIAL, P. et LAVILLE, J.-L. (2005) « L'économie sociale et solidaire en France » dans LAVILLE, J.-L., MAGNEN, J.-P., De FRANÇA FILHO, G.C., MEDEIROS, A. (dir.) *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Éditions érès, 47-74.

CHARTRAND, S., NICOL, R., THÉRIAULT, L., TREMBLAY, L. et VAILLANCOURT, Y. (2005) « Les interfaces tiers secteur – État en Saskatchewan et au Québec dans le champ de la santé et des services sociaux », *Cahiers du LAREPPS*, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, UQÀM, 45 pages; <http://www.larepps.uqam.ca/cahiers/Cahier05-18.pdf>.

DACHEUX, Eric et GOUJON, Daniel (2002) « De nouveaux outils pour comprendre l'économie solidaire », *RECMA*, No 284 : 60-75.

DACHEUX, Éric et LAVILLE, Jean-Louis (2003) « Introduction; Penser les interactions entre le politique et l'économique », *Économie solidaire et démocratie*, Paris, Hermès 36 Cognition, Communication, Politique : 9-18.

D'AMOURS, M. (1999) « Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec » *Cahiers du LAREPPS*, No 99-05, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, 47 pages; UQÀM, <<http://www.unites.uqam.ca/econos/CahierD'Amours.pdf>>.

De FRANÇA FILHO, G. C. (2005) « L'économie solidaire et populaire au Brésil » dans LAVILLE, J.-L., MAGNEN, J.-P., De FRANÇA FILHO, G.C., MEDEIROS, A. (dir.) *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Éditions érès, 75-90.

De MAILLARD, Jacques (2002) « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverte démocratique? » dans *Lien social et Politiques-RIAC*, 48 : 53-65.

DEMOUSTIER, Danièle, ROUSSELIÈRE, Damien, CLERC, Jean-Marc, CASSIER, Benoît (2003) « L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire », *RECMA*, No 290 : 56-73.

DESROCHE, Henri (1976) *Le projet coopératif : son utopie et sa pratique : ses appareils et ses réseaux : ses espérances et ses déconvenues*, Paris : Économie et humanisme.

DEVEDJIAN, P. (2005) « La décentralisation dans l'histoire de la France, Gouvernement de France, Ministère de l'intérieur », (http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/c/c8_decentralisation/c85_en_savoir_plus/Historique).

DIANI, Mario (2003a) "Introduction: Social Movements, Contentious Actions and Social Networks: 'From Metaphor to Substance'?" in DIANI, M. and McADAM, D. (eds) *Social Movements and Networks. Relational Approaches to Collective Action*, Oxford University Press, 1-18.

DIANI, Mario (2001) « Social movement analysis and voluntary action analysis: An idiosyncratic view », University of Italy.

DOBROWOLSKY, A. (2000) "The Politics of Pragmatism. Women, Representation, and Constitutionalism in Canada", Oxford University Press.

DRAPERI, Jean-François (2003) « L'économie sociale et solidaire : utopie, alternative, réforme? », RECMA, No 290 : 10-26.

DUFOUR, P. (2002) « La vie quotidienne des sans-emploi : des formes communes de résistance, au-delà des frontières », *Nouvelles pratiques sociales*, **15** (1), <www.erudit.org/revue/nps/2002/v15/n1/008268ar.pdf>.

DURAND, Claude (1999) « OUVRIER, CLASSE OUVRIÈRE » dans AKOUN, André, ANSART, Pierre (Dir.) Dictionnaire de sociologie, Le Robert/ SEUIL, p.379.

EME, B., LAVILLE, J.-L. (2000) « Qu'est-ce que le tiers secteur? À propos du débat francophone », dans la *Revue du MAUSS semestrielle*, 16 : 363-375.

EME, B., LAVILLE, J.-L. et MARÉCHAL, J.- P. (2001) « Économie solidaire : illusion ou voie d'avenir? », *ATTAC France*, <<http://www.france.attac.org/a1082>>, 18 pages.

ENJOLRAS, B.(1998) « Crise de l'État-providence, lien social et associations : éléments pour une socio-économie critique » dans la *Revue du MAUSS semestrielle*, 11 : 223-236.

EVERS, A. (1995) « Part of the Welfare Mix: the Third Sector as an Intermediate Area », *Voluntas*, 6 : 2.

EVERS, A. (2000) « Les dimensions sociopolitiques du tiers secteur. Les contributions théorique européennes sur la protection sociale et l'Économie plurielles » dans *Sociologie du Travail*, **42** (4) : 567-585.

FARRO, A. L. (2000). *Les mouvements sociaux. Diversité, action collective et globalisation*, Montréal, P.U.M.

FILLIEULE, O. (2003) « Nouveau mouvements sociaux », dans ERIBON, D., *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Larousse.

FISHER, K. (1997) "Locating Frames in the Discursive Universe" *Sociological Research Online*, **2** (3), <http://www.socresonline.org.uk/socresonline/2/3/4.html>.

FRAISSE, L. (2003) « Quels projets politiques pour l'économie solidaire? », <<http://vision.socioeco.org/fr/documents.php>>.

GIDDENS, A. (1987) *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, Paris : Presses universitaires de France.

GUÉRIN, I. (2005) « Femmes et économie : quels enjeux ? Pratiques économiques solidaires : entre résistance et justice sociale », Chantier « Femmes et économie », http://womeneco.socioeco.org/fr/documents.php#list_docs_id_doc_7408.

GUIGUE, B. (2001) *L'économie solidaire : alternative ou palliatif?* Dunkerque: Innoval; Paris: L'Harmattan ; Montréal : L'Harmattan Inc.

GUILLAUME, S. (2002) *Le consensus à la française*, Paris : Belin.

HAMEL, P. (1993) « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », *Sociologie et sociétés*, 25 (1) : 173-188, <http://www.erudit.org/default.asp?mod=1>.

HAMEL, P., MAHEU, L., VAILLANCOURT, J.-G. 2000. « Repenser les défis institutionnels de l'action collective », *Politique et Sociétés*, 19 (1) :3-25.

HERSENT, M. (2005) « La construction d'un mouvement d'économie solidaire en France » dans LAVILLE, J.-L., MAGNEN, J.-P., De FRANÇA FILHO, G.C., MEDEIROS, A. (dir.) *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Éditions érès, 93-103.

HOBSON, B., LINDHOLM, M. (1997) "Collective identities, women's power resources and the making of welfare states", *Theory and Society*, 26: 475-508.

ION, J. (1994) "L'évolution des formes de l'engagement public" dans P. Perrineau (sous la direction de), *L'engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 23-39.

JALBERT, L. (1991) « La décentralisation : enjeux et perspectives » dans MAHEU, L. et SALES, A., *La recomposition du politique*, PUM, Paris : Montréal, 251-272.

JENSON, J. (1995) 'What's a Name? Nationalist Movements and Public Discourse' in Hank Johnston and Bert Klandermans (eds) *Social Movements and Culture*. London: UCL Press: 107-126.

JENSON, J. (2004) 'Shifting representations of Citizenship: Canadian Politics of 'Women' and 'Children'', *Social Politics*, 11 (2) : 154-180.

KENDALL, J., KNAPP, M. (1995) « A loose and baggy monster-boundaries, definitions and typologies », in J.D. Smith, C. Rochester R. Hedley, *An introduction to the voluntary sector*, Routledge, Londres et New York.

LAFOREST, R. (1999) *L'État, les groupes et la consultation publique : le cas de la réforme de la sécurité sociale en 1994*, Thèse (M.Sc.), Université de Montréal.

LAVILLE, J.-L. et CATTANI, A., D. (dir.) (2005) *Dictionnaire de L'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, 564 pages.

LAVILLE, J.-L. (1995a) « De la genèse à la crise de l'État-providence » *Lien social et Politiques-RIAC*, 33 : 37-46.

LAVILLE, J.-L. (1995b) « L'économie solidaire : une nouvelle forme d'économie sociale? » *RECMA*, 255 : 70-80.

LAVILLE, J.-L. (1998b) « 150 ans après, l'économie solidaire contre la société de marché » dans la *Revue du MAUSS semestrielle*, **16** : 317-324.

LAVILLE, J.-L. (2000) « Le tiers secteur. Un objet d'étude pour la sociologie économique » dans *Sociologie du Travail*, **42** (4) : 531-550.

LAVILLE, J.-L. (2001) « Vers une économie sociale et solidaire ? », RECMA, No 281 : 39-53.

LAVILLE, J.-L., « Économie solidaire : les enjeux européens » dans Dacheux, Éric et Jean-Louis Laville (coord.). 2003. *Économie solidaire et démocratie*, Paris, Hermès 36 Cognition, Communication, Politique, p.27-36.

LAVILLE, J.-L., BORZAGA, C., DEFOURNY, J., EVERS, A., LEWIS, J., NYSSSENS, M., PESTOFF, V., (1999) "THIRD SYSTEM: A EUROPEAN DEFINITION", research project; The enterprises and organizations of the third system. A strategic challenge for employment".

LIPIETZ, A. (2000a) « II. Économie sociale, économie solidaire et tiers secteur » dans *rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, Rapport remis à Martine Aubry, 87 pages, pp.25-37, <http://lipietz.net/>.

LIPIETZ, A. (2000b) « II. Économie sociale, économie solidaire et tiers secteur » dans *rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, Rapport remis à Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, 87pages, pp.48-60, <http://lipietz.net/>.

LIPIETZ, A. (2001) « Économie sociale, économie solidaire et tiers secteur » dans GILLET, Jean-Claude (dir.) *Les associations, des espaces entre utopies et pragmatismes*, Presses universitaires de Bordeaux, pp.139-158.

LIPIETZ, A. (Entretien avec~) (2002) « Approches du tiers secteur. Entretien avec Alain Lipietz, économiste, député européen, chargé d'un rapport ministériel sur le tiers secteur. », <<http://reseau21.univ-valenciennes.fr/enquestions/2lipietz/lipietzcomplet.htm>>.

LIPIETZ, A. (2003) « Travailler autrement, pour autre chose », *Vert Mensuel*, n°3.

MARCHAND, A. (2002) « Improbable économie solidaire », *Groupe d'études et de recherches sur les mondialisations*, <http://www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=4898&lan=FR>.

McADAM, D., McCARTHY, J., et ZALD, M.N. (sd) (1996), *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*. Cambridge : Cambridge University Press. 426 p.

MEISTER, A. (1972). *Vers une sociologie des associations*, Paris, Éditions Ouvrières.

MELUCCI, A. (1989). *Nomads of the Present, Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Philadelphia, Temple University Press, 288 pages.

MELUCCI, Alberto (1991) « Qu'y a-t-il de nouveau dans les « nouveaux mouvements sociaux » ? » dans MAHEU, L., SALES, A., *La recomposition du politique*, Montréal : les Éditions l'Harmattan, p. 129-162.

MELUCCI, A. (1995) 'The Process of Collective Identity' in Hank Johnston and Bert Klandermans (eds) *Social Movements and Culture*. London: UCL Press: 41-63.

MELUCCI, A., (1997). « Identité et changement : le défi planétaire de l'action collective », pp.9-20 paru dans KLEIN, J.J., TREMBLAY, P.-A., DIONNE, H., *Au delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux?*, Ste-Foy, Presses de l'Université de Québec, 228 pages.

MISCHE, A. (2003) “Cross-talk in Movements, Reconceiving the Culture-Network Link”: ‘From in DIANI, M. and McADAM, D. (eds) *Social Movements and Networks. Relational Approaches to Collective Action*, Oxford University Press, 258-280.

MOTCHANE, J.-L. (2000) « Ces territoires méconnus de l'économie sociale et solidaire : alibis ou solutions de rechange au libéralisme? », *Le Monde diplomatique*, pp.4-5, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/07/MOTCHANE/13942#nh20>>.

NEMERY, J.-C. (2001) « OUVERTE AU MONDE. La nation réinventée », Le RadioPhare d'Antioche, http://www.antioche.net/article.php3?id_article=49.

NEVEU, E. (1996) *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : Éditions La découverte, 122 p.

PASSARIS, S. et RAFFI, G. (1984) *Les associations*, Éditions La Découverte: Paris.

PERRI, 6 LEAT, D. (1997) “Inventing the British Voluntary Sector by Comitee: from Wolfenden to Deakin”, *Non-Profit Studies*, 1 (2): 33-45.

PERRINEAU, P. (dir.) (1994) *L'engagement politique : déclin ou mutation?* Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

PLEYERS, G. (2005) « Réseaux et altermondialisme. Quelques réflexions sur les mutations de l'engagement », <http://absp.spri.ucl.ac.be/documents/TexteG.Pleyers.doc>

RAIBAUD, Yves (2001) « De la pratique culturelle amateur à l'institutionnalisation par le biais de la vie associative : l'exemple des écoles de musique » dans GILLET, J.-C. *Les associations, ces espaces entre utopies et pragmatismes*, Presses universitaires de Bordeaux.

QUIVY, R. et CAMPENHOUDT, L.V. (1995) *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, 287 pages.

SAINTY, F. (2005) « Nouvelles logiques d'action du manager de mutuelles de santé : le manager catalyseur de l'innovation sociale » dans AMINTAS, A., GOUZIE, A., PERROT, P. *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Presses Universitaires de Rennes, p. 121-138.

SANSELME, F. (1999) « La construction sociale d'une identité institutionnelle ou l'ordre symbolique d'un collectif scolaire (Le cas d'un enseignement agricole : les Maisons familiales rurales) », thèse de doctorat, <<http://ruralia.revues.org/document.html?id=89>>.

SINGER, P. (2005) « Économie solidaire (1) » dans LAVILLE, J.-L. et CATTANI, A., D. (dir.) (2005) *Dictionnaire de L'autre économie*, Paris : Desclée de Brouwer, p. 243-252.

SNOW, D.A., ROCHFORD, E.B. Jr., STEVEN, K. W., BENFORD, R.D. (1986) "Frame Aligment Processes, Micromobilization, and Movement Participation", *American Sociological Review*, **51**, (4): 464-481, <<http://www.jstor.org/view/00031224/di974372/97p0202j/0>>.

STRAUSS, A.L. (1987) *Qualitative Analysis For Social Scientists*, Cambridge university press, 319 pages.

SUE, R. (1998) « Les associations : des partenaires sociaux » dans la *Revue du MAUSS semestrielle*, 11 : 175-177.

TAYLOR, V., WHITTIER, E.N., (1992). "Collective Identity in Social Movement Communities, Lesbian Feminist Mobilization", pp. 104-129 in *Frontiers in Social Movement Theory*, Yale University Press, 382 pages.

TAYLOR, V., WHITTIER, E.N., (1995) 'Analytical Approaches to Social Movement Culture: The Culture of the Women's Movement' in Hank Johnston and Bert Klandermans (eds) *Social Movements and Culture*. London: UCL Press: 163-187.

TURQUET, P. (2005) « Quel rôle pour les mutuelles sur le marché de l'assurance complémentaire en santé ? » dans AMINTAS, A., GOUZIEN, A., PERROT, P. *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Presses Universitaires de Rennes, p. 91-108.

ULLMAN, C. (1998) "Partners in Reform: Nonprofit Organizations and the Welfare State in France" in *Private Action and Public Good*, POWELL, W.W. and CLEMENS, E.S. (Eds), Yale University Press, p.163-176.

ULLMAN, C. (1999) "Introduction", *The Welfare State's Other Crisis*, Indiana University Press, p1-31.

VIENNEY, C. (1994) *L'économie sociale*, Paris: La Découverte.

WHITE, D. (1996) "CONTRADICTIONARY PARTICIPATION: REFLECTIONS ON COMMUNITY ACTION IN QUEBEC" in WHARF, B. and CLAGUE, M. (eds.), *Community Development: The Canadian Experience*, Toronto: Oxford University Press, p.62-90.

WHITE, D. *Projet Évaluation politique communautaire : « Description de la recherche », La gouvernance intersectorielle à l'épreuve : La mise en œuvre et les premières retombées de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, p. 8.1- 8.10.

WHITE, D. (2001) « Formalizing Relations Between States and Voluntary Sectors: A Comparison of National Partnership Agreements », Paper presented at the RC19 meeting of the ISA, Oviedo, Spain, September 6-9, 41 pages.

WHITE, D. (2002) “Social Services or Social Politics? The significance of state-third sector agreements for welfare state development” ISTR, Cape Town, 21 pages.

WHITE, D. (2006) “Governing Advocacy and Dissent in the Partnership State: Canadian Stories”. Paper prepared for the 7th international conference of the International Society for Third Sector Research, Bangkok, July 9 – 12, 2006, 27 pages.

ZALD, M.N. (1996), “Culture, ideology, and strategic framing” in *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, sous la direction de D. McADAM, J. McCARTHY, et M. N. ZALD, Cambridge : Cambridge University Press: 261-275.

Sites Internet :

Charte de 2001 : <http://www.vie-publique.fr/>

WIKIPEDIA: www.wikipedia.org

Documentation française et Mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi de 1901 (2002), Dossier « Centenaire de la loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association », <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/centenaire-loi-associations/index.shtml>>.